



CA_DEL240402_1

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

COMPTE DE GESTION 2023

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Après s'être fait présenter ;

- Le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,



- Les bordereaux de titres de recettes,
- Les bordereaux de mandats,
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Balance des opérations de l'exercice :

Section de fonctionnement

- Dépenses	1 242 390,34 €
- Recettes	1 252 773,21 €
- Résultat de l'exercice 2023	165 466,79 €
- Résultat 2022 reporté	155 083,92 €
- Résultat cumulé de clôture 2023	320 550 71 €

Section d'investissement

- Dépenses	334,33 €
- Recettes	90 221,00 €
- résultat de l'exercice 2023	142 531,94 €
- Résultat 2022 reporté	52 645,27 €
- Résultat cumulé de clôture 2023	195 177,21 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats de notre compte administratif de l'exercice 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 ;
- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 069-266910058-20240402-CAV_DEL240402_1-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CCAS GIVORS BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Jean-Marc GAUCHER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 16/02/2024

Population 20389
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 11</u>
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 19</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 23</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 29</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 42</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	43

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	159,99
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-4,72
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	117,47
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	155,08
Terrains		Résultat de l'exercice	10,38
Constructions	99,98	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	438,21
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	33,49	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	3,26
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	3,26
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	133,47	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67,88
Stocks		Autres dettes non financières	119,00
Créances	10,12	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	186,88
Trésorerie	484,75	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	494,87	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	190,13
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	628,34	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	628,34

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

09101 - CCAS GIVORS

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		99 977,13		99 977,13	99 977,13
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		194 184,76	160 696,34	33 488,42	38 875,09
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		294 161,89	160 696,34	133 465,55	138 852,22

BILAN (en Euros)

09101 - CCAS GIVORS

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		4 000,00		4 000,00	
Créances sur les redevables et comptes rattachés		6 124,30		6 124,30	4 945,60
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					26,35
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		10 124,30		10 124,30	4 971,95
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		484 749,66		484 749,66	267 284,40
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		484 749,66		484 749,66	267 284,40
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					46,98
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		789 035,85	160 696,34	628 339,51	411 155,55

BILAN (en Euros)

09101 - CCAS GIVORS

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		34 092,91	34 092,91
Fonds globalisés		45 898,34	45 898,34
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		30 000,00	
Rattachées à un actif non amortissable		50 000,00	
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-4 721,79	-9 221,79
RÉSERVES		117 471,69	117 471,69
REPORT A NOUVEAU		155 083,92	255 126,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10 382,87	-100 042,75
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		438 207,94	343 325,07

BILAN (en Euros)

09101 - CCAS GIVORS

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		3 256,34	3 256,34
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		3 256,34	3 256,34
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		67 879,51	61 893,39
Dettes fiscales et sociales		94 685,90	1 410,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		24 309,72	772,10
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		186 875,13	64 075,49
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		190 131,47	67 331,83
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,10	498,65
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		628 339,51	411 155,55

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	1 050,20	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	191,89	
Produits des cessions d'actifs	4,50	
Autres produits de gestion	5,56	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	1 252,15	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	377,95	
Charges de personnel	689,84	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,87	
Impôts et taxes	17,18	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	5,72	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	4,50	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1 097,06	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	144,71	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	144,71	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	10,38	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	10,38	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023


09101 - CCAS GIVORS

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		1 050 200,00		
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		191 890,83		
Produits des cessions d'actifs		4 500,00		
Autres produits de gestion		5 561,68		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		1 252 152,51		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		377 946,19		
Charges de personnel		689 837,67		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		490 208,61		
Dont charges sociales		199 629,06		
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1 871,48		
Impôts et taxes		17 183,80		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		5 721,00		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		4 500,00		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		1 097 060,14		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		144 709,50		
Dont ménages		28 000,26		
Dont personnes morales de droit privé		116 709,24		
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

09101 - CCAS GIVORS

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		144 709,50		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		10 382,87		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		10 382,87		

Envoyé en préfecture le 04/04/2024 : CCAS GIVORS
 Reçu en préfecture le 04/04/2024 ETAT : I-5
 Publié le 
 ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_1-DE

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

09101 - CCAS GIVORS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	142 866,27	1 424 493,92	1 567 360,19
Titres de recette émis (b)	90 221,00	1 252 773,21	1 342 994,21
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	90 221,00	1 252 773,21	1 342 994,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	142 866,27	1 424 493,92	1 567 360,19
Mandats émis (f)	334,33	1 310 116,19	1 310 450,52
Annulations de mandats (g)		67 725,85	67 725,85
Dépenses nettes (h = f - g)	334,33	1 242 390,34	1 242 724,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	89 886,67	10 382,87	100 269,54
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	52 645,27		89 886,67		142 531,94
Fonctionnement	155 083,92		10 382,87		165 466,79
TOTAL I	207 729,19		100 269,54		307 998,73
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	207 729,19		100 269,54		307 998,73

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
204	Subventions d'équipement versées		50 000,00	50 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 366,27	34 500,00	92 866,27
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	58 366,27	84 500,00	142 866,27
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	58 366,27	84 500,00	142 866,27
TOTAL GENERAL		58 366,27	84 500,00	142 866,27

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
204	50 000,00				50 000,00
21	92 866,27	334,33		334,33	92 531,94
SOUS-TOTAL	142 866,27	334,33		334,33	142 531,94
TOTAL	142 866,27	334,33		334,33	142 531,94
TOTAL GENERAL	142 866,27	334,33		334,33	142 531,94

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		80 000,00	80 000,00
024	Produits de cessions (recettes)			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		80 000,00	80 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		80 000,00	80 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 721,00	4 500,00	10 221,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 721,00	4 500,00	10 221,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	52 645,27		52 645,27
TOTAL GENERAL		58 366,27	84 500,00	142 866,27

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	80 000,00	80 000,00		80 000,00	
024					
SOUS-TOTAL	80 000,00	80 000,00		80 000,00	
TOTAL	80 000,00	80 000,00		80 000,00	
040	10 221,00	10 221,00		10 221,00	
TOTAL	10 221,00	10 221,00		10 221,00	
001	52 645,27				52 645,27
TOTAL GENERAL	142 866,27	90 221,00		90 221,00	52 645,27

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	425 200,00	116 642,00	541 842,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	717 654,92		717 654,92
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	174 800,00	-20 552,00	154 248,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	300,00		300,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		228,00	228,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 317 954,92	96 318,00	1 414 272,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 721,00	4 500,00	10 221,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 721,00	4 500,00	10 221,00
TOTAL GENERAL		1 323 675,92	100 818,00	1 424 493,92

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	541 842,00	444 206,98	66 260,79	377 946,19	163 895,81
012	717 654,92	707 642,17		707 642,17	10 012,75
65	154 248,00	148 046,04	1 465,06	146 580,98	7 667,02
67	300,00				300,00
68	228,00				228,00
TOTAL	1 414 272,92	1 299 895,19	67 725,85	1 232 169,34	182 103,58
042	10 221,00	10 221,00		10 221,00	
TOTAL	10 221,00	10 221,00		10 221,00	
TOTAL GENERAL	1 424 493,92	1 310 116,19	67 725,85	1 242 390,34	182 103,58

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	212 592,00		212 592,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	956 000,00	94 200,00	1 050 200,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 118,00	2 118,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES		4 500,00	4 500,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 168 592,00	100 818,00	1 269 410,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	155 083,92		155 083,92
TOTAL GENERAL		1 323 675,92	100 818,00	1 424 493,92

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013		620,70		620,70	-620,70
70	212 592,00	191 890,83		191 890,83	20 701,17
74	1 050 200,00	1 050 200,00		1 050 200,00	
75	2 118,00	5 557,36		5 557,36	-3 439,36
77	4 500,00	4 504,32		4 504,32	-4,32
TOTAL	1 269 410,00	1 252 773,21		1 252 773,21	16 636,79
002	155 083,92				155 083,92
TOTAL GENERAL	1 424 493,92	1 252 773,21		1 252 773,21	171 720,71

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	128,52		128,52
2188	Autres	205,81		205,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	334,33		334,33
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	334,33		334,33
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	334,33		334,33
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	334,33		334,33

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1311	État et établissements nationaux	30 000,00		30 000,00
1321	État et établissements nationaux	50 000,00		50 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	80 000,00		80 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	80 000,00		80 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	80 000,00		80 000,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	4 500,00		4 500,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00		4 068,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 512,00		1 512,00
28188	Autres	141,00		141,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 221,00		10 221,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 221,00		10 221,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	90 221,00		90 221,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	248 955,54	24 838,03	224 117,51
60623	Alimentation	60 530,94	30 016,75	30 514,19
60628	Autres fournitures non stockées	532,18	250,00	282,18
60631	Fournitures d'entretien	208,01	207,97	0,04
60632	Fournitures de petit équipement	1 243,70	66,00	1 177,70
60636	Habillement et Vêtements de travail	707,40		707,40
6068	Autres matières et fournitures.	727,65		727,65
611	Contrats de prestations de services	54 204,04	1 406,00	52 798,04
61351	Matériel roulant	3 176,12	2 744,11	432,01
61558	Autres biens mobiliers	300,00		300,00
6161	Multirisques	6 010,25	4 017,13	1 993,12
6182	Documentation générale et technique	152,00		152,00
6184	Versements à des organismes de formation	280,50	112,20	168,30
6188	Autres frais divers	1 724,10		1 724,10
6234	Réceptions	1 335,97		1 335,97
6238	Divers	1 849,00	1 849,00	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	6 391,87		6 391,87
6247	Transports collectifs du personnel	1 185,92		1 185,92
6251	Voyages, déplacements et missions	1 184,36		1 184,36
6262	Frais de télécommunications	1 276,20	753,60	522,60
627	Services bancaires et assimilés.	121,68		121,68
6281	Concours divers (cotisations...)	3 067,12		3 067,12
62871	A la collectivité de rattachement 4	49 042,43		49 042,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	444 206,98	66 260,79	377 946,19
6331	Versement mobilité	8 029,00		8 029,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	401,00		401,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	8 753,80		8 753,80
64111	Rémunération principale	314 940,49		314 940,49
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 716,36		3 716,36
64113	NBI	7 669,37		7 669,37
64118	Autres indemnités.	83 871,16		83 871,16
64131	Rémunérations	58 616,81		58 616,81
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 972,92		1 972,92
64138	Primes et autres indemnités	10 542,34		10 542,34
6417	Rémunérations des apprentis	9 499,86		9 499,86
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	73 029,00		73 029,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6453	Cotisations aux caisses de retraite	109 676,02		109 676,02
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 849,00		2 849,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 972,02		11 972,02
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	1 254,93		1 254,93
6475	Médecine du travail, pharmacie	640,00		640,00
6478	Autres charges sociales diverses	208,09		208,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	707 642,17		707 642,17
65133	Secours d'urgence	3 625,88	100,00	3 525,88
65134	Aides	8 681,03		8 681,03
65138	Autres secours	15 793,35		15 793,35
65748	Autres personnes de droit privé	116 709,24		116 709,24
65818	Autres	1 800,00		1 800,00
65888	Autres	1 436,54	1 365,06	71,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	148 046,04	1 465,06	146 580,98
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 299 895,19	67 725,85	1 232 169,34
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	4 500,00		4 500,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 721,00		5 721,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 221,00		10 221,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 221,00		10 221,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 310 116,19	67 725,85	1 242 390,34

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	620,70		620,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	620,70		620,70
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	8 164,23		8 164,23
7066	Redevances et droits des services à caractère social	183 726,60		183 726,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	191 890,83		191 890,83
74718	Autres	180 000,00		180 000,00
74741	Communes membres du GFP	4 000,00		4 000,00
74748	Autres communes	863 000,00		863 000,00
747888	Autres	3 200,00		3 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 050 200,00		1 050 200,00
75888	Autres	5 557,36		5 557,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 557,36		5 557,36
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	4,32		4,32
775	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00		4 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	4 504,32		4 504,32
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 252 773,21		1 252 773,21
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 252 773,21		1 252 773,21

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		34 092,91						34 092,91		34 092,91
10222	F.C.T.V.A.		45 898,34						45 898,34		45 898,34
1022	Sous Total compte 1022		45 898,34						45 898,34		45 898,34
102	Sous Total compte 102		79 991,25						79 991,25		79 991,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		117 471,69						117 471,69		117 471,69
106	Sous Total compte 106		117 471,69						117 471,69		117 471,69
10	Sous Total compte 10		197 462,94						197 462,94		197 462,94
110	Report à nouveau (solde créditeur)		255 126,67	100 042,75				100 042,75	255 126,67		155 083,92
11	Sous Total compte 11		255 126,67	100 042,75				100 042,75	255 126,67		155 083,92
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	100 042,75			100 042,75			100 042,75	100 042,75		0,00
12	Sous Total compte 12	100 042,75			100 042,75			100 042,75	100 042,75		0,00
1311	État et établissements nationaux					30 000,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00
131	Sous Total compte 131					30 000,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00
1321	État et établissements nationaux					50 000,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00
132	Sous Total compte 132					50 000,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00
13	Sous Total compte 13					80 000,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 256,34						3 256,34		3 256,34
16	Sous Total compte 16		3 256,34						3 256,34		3 256,34
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	9 359,45				4 500,00		9 359,45	4 500,00	4 859,45	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation		137,66						137,66		137,66
19	Sous Total compte 19	9 359,45	137,66				4 500,00	9 359,45	4 637,66	4 721,79	
	Total classe 1	109 402,20	455 983,61	100 042,75	100 042,75		84 500,00	209 444,95	640 526,36	4 859,45	435 940,86
21351	Bâtiments publics	99 977,13						99 977,13		99 977,13	
2135	Sous Total compte 2135	99 977,13						99 977,13		99 977,13	
213	Sous Total compte 213	99 977,13						99 977,13		99 977,13	
2181	Installations générales, agencements et	5 813,37						5 813,37		5 813,37	
21828	Autres matériels de transport	86 571,56		24 461,67				86 571,56	24 461,67	62 109,89	
2182	Sous Total compte 2182	86 571,56		24 461,67				86 571,56	24 461,67	62 109,89	
21838	Autre matériel informatique	9 959,64						9 959,64		9 959,64	
2183	Sous Total compte 2183	9 959,64						9 959,64		9 959,64	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	69 029,51				128,52		69 158,03		69 158,03	
2184	Sous Total compte 2184	69 029,51				128,52		69 158,03		69 158,03	
2188	Autres	46 938,02				205,81		47 143,83		47 143,83	
218	Sous Total compte 218	218 312,10			24 461,67	334,33		218 646,43	24 461,67	194 184,76	
21	Sous Total compte 21	318 289,23			24 461,67	334,33		318 623,56	24 461,67	294 161,89	
28181	Installations générales, agencements et		5 813,37						5 813,37		5 813,37
281828	Autres matériels de transport		59 472,84	24 461,67			4 068,00	24 461,67	63 540,84		39 079,17
28182	Sous Total compte 28182		59 472,84	24 461,67			4 068,00	24 461,67	63 540,84		39 079,17

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281838	Autre matériel informatique		9 959,64						9 959,64		9 959,64
28183	Sous Total compte 28183		9 959,64						9 959,64		9 959,64
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		58 163,44				1 512,00		59 675,44		59 675,44
28184	Sous Total compte 28184		58 163,44				1 512,00		59 675,44		59 675,44
28188	Autres		46 027,72				141,00		46 168,72		46 168,72
2818	Sous Total compte 2818		179 437,01	24 461,67			5 721,00	24 461,67	185 158,01		160 696,34
281	Sous Total compte 281		179 437,01	24 461,67			5 721,00	24 461,67	185 158,01		160 696,34
28	Sous Total compte 28		179 437,01	24 461,67			5 721,00	24 461,67	185 158,01		160 696,34
	Total classe 2	318 289,23	179 437,01	24 461,67	24 461,67	334,33	5 721,00	343 085,23	209 619,68	294 161,89	160 696,34
4011	Fournisseurs		5,73	328 998,06	374 757,75			328 998,06	374 763,48		45 765,42
401	Sous Total compte 401		5,73	328 998,06	374 757,75			328 998,06	374 763,48		45 765,42
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale			1 654,00	1 746,00			1 654,00	1 746,00		92,00
402	Sous Total compte 402			1 654,00	1 746,00			1 654,00	1 746,00		92,00
4041	Fournisseurs d'immobilisation			334,33	334,33			334,33	334,33		0,00
404	Sous Total compte 404			334,33	334,33			334,33	334,33		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		61 887,66	61 887,66	22 022,09			61 887,66	83 909,75		22 022,09
40	Sous Total compte 40		61 893,39	392 874,05	398 860,17			392 874,05	460 753,56		67 879,51
411	Redevables	2 992,30		41 158,10	39 907,06			44 150,40	39 907,06	4 243,34	
4161	Créances douteuses	1 953,30		1 555,80	1 628,14			3 509,10	1 628,14	1 880,96	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
416	Sous Total compte 416	1 953,30		1 555,80	1 628,14			3 509,10	1 628,14	1 880,96	
41	Sous Total compte 41	4 945,60		42 713,90	41 535,20			47 659,50	41 535,20	6 124,30	
421	Personnel - Rémunérations dues			379 557,15	379 557,15			379 557,15	379 557,15		0,00
427	Personnel - Oppositions			397,40	397,40			397,40	397,40		0,00
42	Sous Total compte 42			379 954,55	379 954,55			379 954,55	379 954,55		0,00
431	Sécurité sociale			140 623,06	140 623,06			140 623,06	140 623,06		0,00
437	Autres organismes sociaux			114 087,86	151 776,44			114 087,86	151 776,44		37 688,58
4386	Autres charges à payer				7 954,89				7 954,89		7 954,89
438	Sous Total compte 438				7 954,89				7 954,89		7 954,89
43	Sous Total compte 43			254 710,92	300 354,39			254 710,92	300 354,39		45 643,47
4411	Subventions à recevoir - Amiable			80 000,00	80 000,00			80 000,00	80 000,00		0,00
441	Sous Total compte 441			80 000,00	80 000,00			80 000,00	80 000,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		1 410,00	17 944,84	16 534,84			17 944,84	17 944,84		0,00
442	Sous Total compte 442		1 410,00	17 944,84	16 534,84			17 944,84	17 944,84		0,00
44312	Recettes - Amiable			40 000,00	40 000,00			40 000,00	40 000,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431			40 000,00	40 000,00			40 000,00	40 000,00		0,00
44342	Recettes - Amiable			467 000,00	463 000,00			467 000,00	463 000,00	4 000,00	
4434	Sous Total compte 4434			467 000,00	463 000,00			467 000,00	463 000,00	4 000,00	
443	Sous Total compte 443			507 000,00	503 000,00			507 000,00	503 000,00	4 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
447	Autres impôts, taxes et versements assim			7 914,80	7 914,80			7 914,80	7 914,80		0,00
4486	Autres charges à payer				49 042,43				49 042,43		49 042,43
448	Sous Total compte 448				49 042,43				49 042,43		49 042,43
44	Sous Total compte 44		1 410,00	612 859,64	656 492,07			612 859,64	657 902,07		45 042,43
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			4 500,00	4 500,00			4 500,00	4 500,00		0,00
462	Sous Total compte 462			4 500,00	4 500,00			4 500,00	4 500,00		0,00
466	Excédents de versement		535,53	97,20	442,00			97,20	977,53		880,33
46711	Autres comptes créditeurs		14,20	136 047,54	140 172,94			136 047,54	140 187,14		4 139,60
4671	Sous Total compte 4671		14,20	136 047,54	140 172,94			136 047,54	140 187,14		4 139,60
46721	Débiteurs divers - Amiable	26,35		15 122,54	15 148,89			15 148,89	15 148,89		0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux			26,35	26,35			26,35	26,35		0,00
4672	Sous Total compte 4672	26,35		15 148,89	15 175,24			15 175,24	15 175,24		0,00
467	Sous Total compte 467	26,35	14,20	151 196,43	155 348,18			151 222,78	155 362,38		4 139,60
4686	Charges à payer				150,00				150,00		150,00
468	Sous Total compte 468				150,00				150,00		150,00
46	Sous Total compte 46	26,35	549,73	155 793,63	160 440,18			155 819,98	160 989,91		5 169,93
4711	Versements des régisseurs		222,37	178 891,29	197 608,71			178 891,29	197 831,08		18 939,79
4712	Virements réimputés			7 969,01	8 169,01			7 969,01	8 169,01		200,00
47134	Subventions			83 200,00	83 200,00			83 200,00	83 200,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Autres		26,35	655 877,28	655 850,93			655 877,28	655 877,28		0,00
4713	Sous Total compte 4713		26,35	739 077,28	739 050,93			739 077,28	739 077,28		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques		472,20	658,00	185,80			658,00	658,00		0,00
47141	Sous Total compte 47141		472,20	658,00	185,80			658,00	658,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714		472,20	658,00	185,80			658,00	658,00		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		0,10	115,90	115,90			115,90	116,00		0,10
471	Sous Total compte 471		721,02	926 711,48	945 130,35			926 711,48	945 851,37		19 139,89
47218	Autres dépenses			8 034,26	8 034,26			8 034,26	8 034,26		0,00
4721	Sous Total compte 4721			8 034,26	8 034,26			8 034,26	8 034,26		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	10,58			10,58			10,58	10,58		0,00
472	Sous Total compte 472	10,58		8 034,26	8 044,84			8 044,84	8 044,84		0,00
47	Sous Total compte 47	10,58	721,02	934 745,74	953 175,19			934 756,32	953 896,21		19 139,89
	Total classe 4	4 982,53	64 574,14	2 773 652,43	2 890 811,75			2 778 634,96	2 955 385,89	10 124,30	186 875,23
5118	Autres valeurs à l'encaissement			597,36	597,36			597,36	597,36		0,00
511	Sous Total compte 511			597,36	597,36			597,36	597,36		0,00
515	Compte au Trésor	267 184,40		1 351 391,07	1 133 925,81			1 618 575,47	1 133 925,81	484 649,66	
51	Sous Total compte 51	267 184,40		1 351 988,43	1 134 523,17			1 619 172,83	1 134 523,17	484 649,66	
5411	Régisseurs d'avances (avances)			5,94	5,94			5,94	5,94		0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	100,00						100,00		100,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
541	Sous Total compte 541	100,00		5,94	5,94			105,94	5,94	100,00	
54	Sous Total compte 54	100,00		5,94	5,94			105,94	5,94	100,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			10 221,00	10 221,00			10 221,00	10 221,00		0,00
584	Encaissement par lecture optique	36,40		1 027,80	1 064,20			1 064,20	1 064,20		0,00
58	Sous Total compte 58	36,40		11 248,80	11 285,20			11 285,20	11 285,20		0,00
	Total classe 5	267 320,80		1 363 243,17	1 145 814,31			1 630 563,97	1 145 814,31	484 749,66	
6042	Achats de prestations de services (autre					248 955,54	24 838,03	248 955,54	24 838,03	224 117,51	
604	Sous Total compte 604					248 955,54	24 838,03	248 955,54	24 838,03	224 117,51	
60623	Alimentation					60 530,94	30 016,75	60 530,94	30 016,75	30 514,19	
60628	Autres fournitures non stockées					532,18	250,00	532,18	250,00	282,18	
6062	Sous Total compte 6062					61 063,12	30 266,75	61 063,12	30 266,75	30 796,37	
60631	Fournitures d'entretien					208,01	207,97	208,01	207,97	0,04	
60632	Fournitures de petit équipement					1 243,70	66,00	1 243,70	66,00	1 177,70	
60636	Habillement et Vêtements de travail					707,40		707,40		707,40	
6063	Sous Total compte 6063					2 159,11	273,97	2 159,11	273,97	1 885,14	
6068	Autres matières et fournitures.					727,65		727,65		727,65	
606	Sous Total compte 606					63 949,88	30 540,72	63 949,88	30 540,72	33 409,16	
60	Sous Total compte 60					312 905,42	55 378,75	312 905,42	55 378,75	257 526,67	
611	Contrats de prestations de services					54 204,04	1 406,00	54 204,04	1 406,00	52 798,04	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61351	Matériel roulant					3 176,12	2 744,11	3 176,12	2 744,11	432,01	
6135	Sous Total compte 6135					3 176,12	2 744,11	3 176,12	2 744,11	432,01	
613	Sous Total compte 613					3 176,12	2 744,11	3 176,12	2 744,11	432,01	
61558	Autres biens mobiliers					300,00		300,00		300,00	
6155	Sous Total compte 6155					300,00		300,00		300,00	
615	Sous Total compte 615					300,00		300,00		300,00	
6161	Multirisques					6 010,25	4 017,13	6 010,25	4 017,13	1 993,12	
616	Sous Total compte 616					6 010,25	4 017,13	6 010,25	4 017,13	1 993,12	
6182	Documentation générale et technique					152,00		152,00		152,00	
6184	Versements à des organismes de formation					280,50	112,20	280,50	112,20	168,30	
6188	Autres frais divers					1 724,10		1 724,10		1 724,10	
618	Sous Total compte 618					2 156,60	112,20	2 156,60	112,20	2 044,40	
61	Sous Total compte 61					65 847,01	8 279,44	65 847,01	8 279,44	57 567,57	
6234	Réceptions					1 335,97		1 335,97		1 335,97	
6238	Divers					1 849,00	1 849,00	1 849,00	1 849,00		0,00
623	Sous Total compte 623					3 184,97	1 849,00	3 184,97	1 849,00	1 335,97	
6245	Transports de personnes extérieures à la					6 391,87		6 391,87		6 391,87	
6247	Transports collectifs du personnel					1 185,92		1 185,92		1 185,92	
624	Sous Total compte 624					7 577,79		7 577,79		7 577,79	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages, déplacements et missions					1 184,36		1 184,36		1 184,36	
625	Sous Total compte 625					1 184,36		1 184,36		1 184,36	
6262	Frais de télécommunication					1 276,20	753,60	1 276,20	753,60	522,60	
626	Sous Total compte 626					1 276,20	753,60	1 276,20	753,60	522,60	
627	Services bancaires et assimilés.					121,68		121,68		121,68	
6281	Concours divers (cotisations..)					3 067,12		3 067,12		3 067,12	
62871	A la collectivité de rattachement 4					49 042,43		49 042,43		49 042,43	
6287	Sous Total compte 6287					49 042,43		49 042,43		49 042,43	
628	Sous Total compte 628					52 109,55		52 109,55		52 109,55	
62	Sous Total compte 62					65 454,55	2 602,60	65 454,55	2 602,60	62 851,95	
6331	Versement mobilité					8 029,00		8 029,00		8 029,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					401,00		401,00		401,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					8 753,80		8 753,80		8 753,80	
633	Sous Total compte 633					17 183,80		17 183,80		17 183,80	
63	Sous Total compte 63					17 183,80		17 183,80		17 183,80	
64111	Rémunération principale					314 940,49		314 940,49		314 940,49	
64112	Supplément familial de traitement et ind					3 716,36		3 716,36		3 716,36	
64113	NBI					7 669,37		7 669,37		7 669,37	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64118	Autres indemnités.					83 871,16		83 871,16		83 871,16	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6411	Sous Total compte 6411					410 197,38		410 197,38		410 197,38	
64131	Rémunérations					58 616,81		58 616,81		58 616,81	
64132	Supplément familial de traitement et ind					1 972,92		1 972,92		1 972,92	
64138	Primes et autres indemnités					10 542,34		10 542,34		10 542,34	
6413	Sous Total compte 6413					71 132,07		71 132,07		71 132,07	
6417	Rémunérations des apprentis					9 499,86		9 499,86		9 499,86	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						620,70		620,70		620,70
641	Sous Total compte 641					490 829,31	620,70	490 829,31	620,70	490 208,61	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					73 029,00		73 029,00		73 029,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					109 676,02		109 676,02		109 676,02	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					2 849,00		2 849,00		2 849,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					11 972,02		11 972,02		11 972,02	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					1 254,93		1 254,93		1 254,93	
645	Sous Total compte 645					198 780,97		198 780,97		198 780,97	
6475	Médecine du travail, pharmacie					640,00		640,00		640,00	
6478	Autres charges sociales diverses					208,09		208,09		208,09	
647	Sous Total compte 647					848,09		848,09		848,09	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					690 458,37	620,70	690 458,37	620,70	689 837,67	
65133	Secours d'urgence					3 625,88	100,00	3 625,88	100,00	3 525,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65134	Aides					8 681,03		8 681,03		8 681,03	
65138	Autres secours					15 793,35		15 793,35		15 793,35	
6513	Sous Total compte 6513					28 100,26	100,00	28 100,26	100,00	28 000,26	
651	Sous Total compte 651					28 100,26	100,00	28 100,26	100,00	28 000,26	
65748	Autres personnes de droit privé					116 709,24		116 709,24		116 709,24	
6574	Sous Total compte 6574					116 709,24		116 709,24		116 709,24	
657	Sous Total compte 657					116 709,24		116 709,24		116 709,24	
65818	Autres					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
6581	Sous Total compte 6581					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
65888	Autres					1 436,54	1 365,06	1 436,54	1 365,06	71,48	
6588	Sous Total compte 6588					1 436,54	1 365,06	1 436,54	1 365,06	71,48	
658	Sous Total compte 658					3 236,54	1 365,06	3 236,54	1 365,06	1 871,48	
65	Sous Total compte 65					148 046,04	1 465,06	148 046,04	1 465,06	146 580,98	
6761	Différences sur réalisations (positives)					4 500,00		4 500,00		4 500,00	
676	Sous Total compte 676					4 500,00		4 500,00		4 500,00	
67	Sous Total compte 67					4 500,00		4 500,00		4 500,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					5 721,00		5 721,00		5 721,00	
681	Sous Total compte 681					5 721,00		5 721,00		5 721,00	
68	Sous Total compte 68					5 721,00		5 721,00		5 721,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					1 310 116,19	68 346,55	1 310 116,19	68 346,55	1 242 390,34	620,70
70311	Concession dans les cimetières (produit						8 164,23		8 164,23		8 164,23
7031	Sous Total compte 7031						8 164,23		8 164,23		8 164,23
703	Sous Total compte 703						8 164,23		8 164,23		8 164,23
7066	Redevances et droits des services à cara						183 726,60		183 726,60		183 726,60
706	Sous Total compte 706						183 726,60		183 726,60		183 726,60
70	Sous Total compte 70						191 890,83		191 890,83		191 890,83
74718	Autres						180 000,00		180 000,00		180 000,00
7471	Sous Total compte 7471						180 000,00		180 000,00		180 000,00
74741	Communes membres du GFP						4 000,00		4 000,00		4 000,00
74748	Autres communes						863 000,00		863 000,00		863 000,00
7474	Sous Total compte 7474						867 000,00		867 000,00		867 000,00
747888	Autres						3 200,00		3 200,00		3 200,00
74788	Sous Total compte 74788						3 200,00		3 200,00		3 200,00
7478	Sous Total compte 7478						3 200,00		3 200,00		3 200,00
747	Sous Total compte 747						1 050 200,00		1 050 200,00		1 050 200,00
74	Sous Total compte 74						1 050 200,00		1 050 200,00		1 050 200,00
75888	Autres						5 557,36		5 557,36		5 557,36
7588	Sous Total compte 7588						5 557,36		5 557,36		5 557,36

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	Sous Total compte 758						5 557,36		5 557,36		5 557,36
75	Sous Total compte 75						5 557,36		5 557,36		5 557,36
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						4,32		4,32		4,32
775	Produits des cessions d'immobilisations						4 500,00		4 500,00		4 500,00
77	Sous Total compte 77						4 504,32		4 504,32		4 504,32
	Total classe 7						1 252 152,51		1 252 152,51		1 252 152,51
	Total général	699 994,76	699 994,76	4 261 400,02	4 161 130,48	1 310 450,52	1 410 720,06	6 271 845,30	6 271 845,30	2 036 285,64	2 036 285,64

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								0,00	0,00
Portefeuille									
CHEQUES D ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00	11 250,00	11 250,00	1 250,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00	11 250,00	11 250,00	1 250,00	0,00	0,00
862								0,00	0,00
Correspondant									
CHEQUES D ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES	1 860,00	11 250,00	13 110,00	0,00	7 630,00	7 630,00	5 480,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	1 860,00	11 250,00	13 110,00	0,00	7 630,00	7 630,00	5 480,00	0,00	0,00
863								0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur									
CHEQUES D ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES	0,00	7 630,00	7 630,00	1 860,00	12 500,00	14 360,00	0,00	6 730,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	7 630,00	7 630,00	1 860,00	12 500,00	14 360,00	0,00	6 730,00	0,00
TOTAUX	1 860,00	31 380,00	33 240,00	1 860,00	31 380,00	33 240,00	6 730,00	6 730,00	0,00



Page des signatures

09101 - CCAS GIVORS

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BLACHE Lilian (1013703646-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DRFiP DE RHONE-ALPES ET DU D..., le 20/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CCAS GIVORS** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GAUCHER Jean-Marc (1002662472-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie

A GIVORS, le 21/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



CA_DEL240402_2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 Président : Françoise BATUT

Présents : 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Monsieur le président ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, il propose de désigner madame Françoise Batut comme présidente de séance. Le conseil d'administration la nomme à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le compte administratif constitue le document comptable, par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire. Il doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

En 2023, les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 242 390,34 euros contre 983 527,38 euros en 2022.

Au niveau de l'investissement, les dépenses d'équipement représentent un total de 334,33 euros contre 0 euro en 2022.



Il est proposé au conseil d'administration de donner acte à monsieur le président de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses	1 242 390,34 €
- Recettes	1 252 773,21 €
- Résultat de l'exercice 2023	165 466,79 €
- Résultat 2022 reporté	155 083,92 €
- Résultat cumulé de clôture 2023	320 550,71 €

Section d'investissement

- Dépenses	334,33 €
- Recettes	90 221,00 €
- Résultat de l'exercice 2023	142 531,94 €
- Résultat 2022 reporté	52 645,27 €
- Résultat cumulé de clôture 2023	195 177,21 €

Il y a 59 634,92 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du CCAS.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



Conseil d'administration du 02 avril 2024

SOMMAIRE

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2023	3
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1- Les recettes de fonctionnement	3
2- Les dépenses de fonctionnement	4
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
1. Les recettes d'investissement	5
2. Les dépenses d'investissement	5
IV. Actions et Statistiques 2023	6
1. Service Senior	6
2. Service social	7
3. Service Santé	8
4. Programme de Réussite Educative -PRE	10
5. CCAS	11

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	RESULTAT CLOTURE 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE 2023
Investissement	52 645,27 €	89 886,67 €	142 531,94 €
Fonctionnement	155 083,92 €	10 382,87 €	165 466,79 €
TOTAL	207 729,19 €	100 269,54 €	307 998,73 €

Reports	59 634,92 €
----------------	--------------------

Résultat Cumulé	248 363.81 €
------------------------	---------------------

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2022 (52 645.27 € en investissement et 155 083.92€ € en fonctionnement), le Centre Communal d'Action Sociale affiche un résultat de clôture au 31 décembre 2023 de 307 998.73 €

La section d'investissement présente un solde positif de 142 531.94€.

Les restes à réaliser en section d'investissement (engagements 2023 non soldés, à réaliser sur 2024) s'élèvent à 59 634.92€. Il reste ainsi un excédent d'investissement de 82 897.02€

Le résultat à affecter en 2024 en fonctionnement s'élève donc à 165 466.79€ €

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes de fonctionnement

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/CA 2023	
Atténuations de charges (chap 013)	2 982,46 €	16,64 €	4 594,00 €	620,70 €	-86,49%	-3 973,30 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	158 206,13 €	188 353,03 €	202 980,43 €	191 890,83 €	-5,46%	-11 089,60 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	415 116,00 €	488 000,00 €	674 000,00 €	1 050 200,00 €	55,82%	376 200,00 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	2,45 €	1,04 €	674,00 €	5 557,36 €	724,53%	4 883,36 €
Total des recettes de gestion courante	576 307,04 €	676 370,71 €	882 248,43 €	1 248 268,89 €	41,49%	366 020,46 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 487,86 €	1 834,80 €	1 908,47 €	4 504,32 €	136,02%	2 595,85 €
Total des recettes de fonctionnement	577 794,90 €	678 205,51 €	884 156,90 €	1 252 773,21 €	41,69%	368 616,31 €

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 41.69%(soit 368 616.31€) par rapport au compte administratif 2022. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette d'environ 620.70€ au compte administratif 2023. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles.

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées..., sont réalisées à hauteur de 191 890.83€ au compte administratif 2023.

c. Subventions

Subventions	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €
Etat -PRE	55 116 €	88 000 €	70 000 €	80 000 €
ARS - santé et environnement				15 000 €
Etat - mois de la santé				11 000 €
Mutualp pour mois de la santé				1 200 €
MILDECA- lutte conduites addictives				30 000 €
FIR- Tiers Lieu Santé				40 000 €
Financement ville de Grigny pour CLSM				4 000 €
Financement ARHM pour CLSM			4 000 €	4 000 €
CARSAT- voyage séniors				2 000 €
Total Subventions	415 116 €	488 000 €	674 000 €	1 050 200 €

La subvention de la ville de Givors au CCAS a augmenté depuis 2021. Cette hausse répond à la volonté politique de donner au CCAS les moyens d'exercer pleinement ses missions en matière de solidarité, de santé, de politique séniors.

En parallèle, une démarche de recherche de financements a été enclenchée en 2023, avec de nouvelles recettes pour le CCAS (+ 103 200€).

d. Autres produits de gestion courante

Cela concerne le remboursement de chèques alimentaires, les régularisations de charges, etc..., à hauteur de 5 557.36€ au compte administratif 2023.

e. Produits exceptionnels

4 504.32€ concernent les produits exceptionnels réalisés au compte administratif 2023. En 2023, il est composé du produit de la cession d'un véhicule (4 500€) et de mandats annulés.

2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/ CA 2023	
Charges à caractère général (chap 011)	241 414,38 €	233 353,85 €	301 968,34 €	377 946,19 €	25,16%	75 977,85 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	292 957,51 €	322 827,21 €	575 122,95 €	707 642,17 €	23,04%	132 519,22 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	63 884,80 €	28 047,10 €	99 358,27 €	146 580,98 €	47,53%	47 222,71 €
Total des charges de gestion courante	598 256,69 €	584 228,16 €	976 449,56 €	1 232 169,34 €	26,19%	255 719,78 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 146,80 €	9 624,25 €				
Total des dépenses réelles de fonctionnement	599 403,49 €	593 852,41 €	976 449,56 €	1 232 169,34 €	26,19%	255 719,78 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	78,66%	4 500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	607 566,38 €	602 767,08 €	982 170,56 €	1 242 390,34 €	26,49%	260 219,78 €

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 26.49% par rapport à 2022, ce qui représente un montant de 260 219.78€. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 23.04%, il représente en 2023, 56.96 % des dépenses de fonctionnement, avec un montant de 707 642.17 €. L'année 2023 est marquée par la poursuite de l'affectation budgétaire réelle des agents du CCAS (auparavant, une partie du personnel était payée sur le budget communal) et la création de deux postes : un agent d'accueil/ administratif au service séniors et une coordinatrice du PRE. De plus, un apprenti a été recruté afin de réaliser l'analyse des besoins sociaux.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire en hausse de 25.16%. Il représente en 2023, 30.42 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 377 946.19€. Cette hausse s'explique principalement par deux éléments nouveaux en 2023 : le reversement à la ville de 49 042,43€ pour une participation aux services mutualisés et la fourniture de locaux et matériel et d'autre part, la mise en place du mois de la santé représentant une dépense de 30 000€ (mais avec des recettes liées). Ce chapitre contient aussi les dépenses liées à l'achat des repas pour le service senior (150 161.12€) et les colis des séniors distribués en fin d'année (30 186€).

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 47.53%, avec un montant de 146 580.98€.

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, dettes énergie, nuitées d'hôtel, ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (chèques alimentaires d'une valeur faciale de 10€)
- Les subventions versées au CASC et aux associations solidaires, représentent pour 2023 le montant de 116 709.24€

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/CA 2023	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	2 982,46 €	6 575,75 €	426,37 €	0,00 €	-100,00%	-426,37 €
Subventions d'investissement (chap 13)				80 000,00 €		80 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 982,46 €	6 575,75 €	426,37 €	80 000,00 €	18663,05%	79 573,63 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	78,66%	4 500,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	78,66%	4 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 145,35 €	15 490,42 €	6 147,37 €	90 221,00 €	1367,64%	84 073,63 €

Les recettes d'investissement sont en hausse significative par rapport au compte administratif 2022 (+ 1 367.64%).

Elles sont constituées les opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS ces dernières années (mobilier, matériels, véhicules, ...) et en 2023, par une subvention d'investissement de l'ARS pour le Tiers Lieu de Santé à hauteur de 80 000€.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/CA 2023	
Immobilisations corporelles (chap 21)	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €		334,33 €
Dépenses imprévues (chap 020)						0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €		334,33 €
Opérations patrimoniales (chap 041)						0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €		334,33 €

Il y a eu 334.33 € de dépenses en investissement en 2023, pour un coffre-fort et du matériel informatique.

IV. Actions et Statistiques 2023

1. Service Senior

En 2023, le service sénior s'est doté d'un accueil spécifique et a développé ses partenariats avec les services de la ville et les partenaires locaux dans l'objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées et leur entourage pour favoriser le bien vieillir.

✓ **le service sénior s'est doté d'un accueil spécifique senior à partir de septembre 2023:**

- accueil et information : une ligne téléphone fixe directe a été mise en place, changement de locaux afin de pouvoir proposer un accueil spacieux et agréable aux seniors
- inscriptions aux activités, portage et restauration,
- gestion de la régie afin de centraliser tous les paiements au service senior
- nouvelle salle d'animation pour les activités

✓ **le service senior a développé ses partenariats avec les services de la ville et les partenaires locaux**

✓ **Activités proposées :**

- 2 sorties à la journée : une trentaine de personnes chaque fois
- Un séjour d'une semaine à Port Barcarès : 33 personnes
- Activités physiques de prévention : Pilate (50 inscrits) et l'aquagym (45 inscrits)
- Atelier peinture : 6 inscrits
- 10 ateliers cuisine « Délices des séniors »: en moyenne 10 personnes par séance
- 3 concours de coinche: le 6/02 (15 inscrits), le 3/04 (7 inscrits) et le 5/06 (5 inscrits)
- 3 lotos : le 23/01 (15 inscrits), le 13/03 (13 inscrits) et le 15/05 (14 inscrits)
- Un atelier animé par la CARSAT : les 5 sens en éveil (12 inscrits)

✓ **Service de restauration à la maison du fleuve Rhône :**

2 968 (seniors) + 843 (municipaux), soit un total de 3 811 repas servis en 2023 soit une baisse de -6% par rapport à 2022.

✓ **Portage des repas à domicile :**

21 899 repas délivrés en 2023, soit une baisse de -10.55% par rapport à 2022.

✓ **Gestion du Plan canicule :**

Refonte du formulaire d'inscription, 20 inscrits, 3 jours en vigilance rouge, 14 en vigilance orange, 8 jours en vigilance jaune, 293 appels effectués (des bénévoles ont été mobilisés pour les appels le week-end). 2 personnes sont venues en salle climatisée à la MDFR, pas eu besoin de recourir aux services de secours.

✓ **Portage de livre à domicile**

Lancement du dispositif à l'été 2023, en lien avec la médiathèque. Le service est proposé aux bénéficiaires du portage de repas : 5 bénéficiaires

- ✓ **Semaine bleue** associée au mois de la santé :
 - Visite et lecture à la médiathèque: 2 inscrits
 - Atelier cuisine santé : 9 inscrits
 - Reportage "les Vieux du monde entier": 57 inscrits
 - Atelier "le Gout dans l'assiette": 9 inscrits
 - Conférence prévention seniors sur les arnaques et fraudes: 23 inscrits
 - Atelier audition et lien social: 11 inscrits
 - Atelier sons et expression: 4 inscrits
 - Atelier tranche de rire: 9 inscrits
 - Atelier festif: 11 inscrits
 - Programme D'marche: 23 inscrits
 - Atelier estime de soi et bien-être: 12 inscrits

- ✓ **Festivités de fin d'année** :
 - 1 676 colis distribués,
 - Spectacles dans chacun des deux EHPAD présents sur la commune,
 - Repas à thème à la restauration : 33 personnes.

- ✓ **Continuité des activités hebdomadaires en 2023**

2. Service social

En 2023, le service social a poursuivi sa mission de service public de proximité en apportant une aide efficace et solidaire aux personnes en situation de précarité.

Les missions du service social sont multiples : accompagnement social global, aides facultatives, domiciliation, travail de partenariat, instruction des demandes d'aides légales et animations collectives.

Faits marquants pour 2023:

- adoption d'un règlement intérieur sur la domiciliation avec un contrat d'engagement réciproque,
- mise en place de commission domiciliation hebdomadaire,
- travail sur le règlement intérieur des aides facultatives.

Une fréquentation du CCAS en hausse de 65.90% en 2023 :

- 10 974 personnes: 7 487 en physique et 3 485 contacts téléphoniques en 2023
- 6 615 personnes: 4 952 en physique et 1 662 contacts téléphoniques en 2022

2023 a connu une hausse de 18.6% du montant des aides (alimentaires et financières) par rapport à 2022. Les aides financières sont prépondérantes en montant financier, avec une augmentation significative par rapport à 2022, mais le nombre de bénéficiaires reste quant à lui majoritaire pour l'aide alimentaire.

Quelques chiffres clefs pour l'année 2023 :

- 24 commissions permanentes

- 56 foyers bénéficiaires d'aides financières, pour un montant de 12 206.91€ (+40.09% par rapport à 2022)
- 156 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour un montant de 11 469.35€ (+1.95% par rapport à 2022)
- 266 domiciliations acceptées (154 nouvelles demandes et 112 renouvellements)
- 198 domiciliés au 31/12/2023 (+ 24.53% par rapport au 31/12/2022)
- 15 dossiers d'aide légale instruits (15 dossiers personnes âgées, pas de dossier personnes handicapées ni de demande d'aide ménagères)

Les animations sociales :

En 2023, 54 personnes ont participé aux actions menées par le service (rallye santé inclus). 16 hommes et 38 femmes âgés entre 18 ans et 82 ans.

- ✓ **Ateliers alimentation et petit budget :**
 - 1 atelier ludique autour de l'alimentation et de la consommation co-animé avec la banque alimentaire et le médiateur santé dans la salle de l'orangerie.
 - 1 atelier visite des potagers du Garon.
 - 1 atelier cuisine de saison + dégustation à la salle Georges Brassens.
 - 13 participants sur les 3 ateliers dont 8 jeunes de la mission locale. 8 femmes et 5 hommes.
- ✓ **Pique-nique partagé à l'Isle Barlet :** 5 participants dont 2 femmes et 3 hommes.
- ✓ **Parcours motricité :** 6 cours d'1h assurés par les éducateurs sportifs du service des sports. 7 participants dont 6 femmes et 1 homme.
- ✓ **Théâtre de Givors :** 5 participants dont 4 femmes et 1 homme.
- ✓ **Rallye santé :** 32 participants dont 26 femmes et 6 hommes. 16 personnes étaient accompagnées par le CCAS.
- ✓ **Musée de la mine Saint-Etienne:** 11 participants dont 6 femmes et 5 hommes.
- ✓ **Parc de Courzieu :** 11 participants dont 9 femmes et 3 hommes.
- ✓ **Sortie Calicéo :** 8 participants dont 7 femmes et 1 homme.

3. Service Santé

En 2023, le service santé a continué la mise en œuvre des objectifs et actions du Contrat Local de Santé et animé le Conseil Local de Santé Mentale.

AXE STRATEGIQUE 1 : Développer l'offre de 1^{er} recours

- Premiers partenariats avec la CPTS :
 - Forum santé du 7 octobre
 - Lancement du travail sur « un village prévention » en direction des 4^{èmes} des collèges de la CPTS en partenariat avec Addictions France.
- Création Maison de Santé Pluriprofessionnelle : ouverture prévue début 2024
- Création du tiers-lieu de santé (TLS)

- Ouverture prévue au printemps 2024
- Labellisation CNR Santé du TLS
- Lancement de la démarche de coproduction des contenus du tiers-lieu le 27 avril avec plus de 80 partenaires
- 5 ateliers de préfigurations thématiques se sont tenus en 2023 (encore 2 début 2024 et une restitution collective prévue le 12 février) réunissant entre 15 et 35 participants.

AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser l'accès aux droits de santé

- Médiation santé portée par l'IREPS : permanences dans les locaux du CCAS
- Mutuelle Communale
 - Lancement du dispositif en février
 - Plus de 200 adhésions touchant 300 personnes
 - Travail partenarial avec le médiateur santé et le service social du CCAS très pertinent
- Actions pour les publics les plus précaires
 - Rallye Santé organisé par le service social du CCAS (comme en 2022). 32 personnes suivis par le CCAS ont participé à la journée.
 - Création d'un lombricomposteur avec les bénéficiaires des Restos du cœur et du Secours populaire et sensibilisation à l'alimentation et aux biodéchets.
- Actions de prévention
 - Santé sexuelle : Avec le CPEF, le CeGIDD et le CDHS, action de prévention au lycée Casanova, 120 élèves ont participé.
 - Dépistages diabète, HTA, rein... lors du forum santé
 - Perturbateurs endocriniens, qualité de l'air : stand de prévention et de sensibilisation sur les marchés forains.

CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE GIVORS / GRIGNY – AXE 3 DU CLS :

- 5 comités techniques et 5 groupes de travail effectifs se réunissant tous les 2 mois.
- SISM 2023
- ✓ Elles se sont tenues durant le mois de la santé. Plusieurs thématiques ont été proposées par le CLSM mais aussi des partenaires qui ne participent pas au groupe de travail :
- ✓ Santé mentale et médiation animale : 3 ateliers organisés par la Médiathèque en direction des enfants et adolescents, ateliers tous complets avec un souhait de la part du service social de l'hôpital Montgelas de proposer une action identique en direction des seniors.
- ✓ Santé mentale & culture :
 - Stimultania et le Groupe d'Entraide Mutuelle autour de leur travail photographique « capharnaüm ». Travail collaboratif avec le GEM de Strasbourg et de présentation du travail dans différents lieux de la ville.
 - Les Amis et des Arts autour de leurs créations sur la thématique de « la santé mentale » : gros investissement de l'association avec un retour mitigé (négatif pour durant le forum santé car peu de public et positif lors de la demi-journée spécifique avec du passage nombreux et une exposition à la DAC qualitative)
 - Avec la compagnie « Second souffle » et la Mission Locale « Viens danser pour avancer ! » Valorisation d'un travail mené tout au long de l'année avec un groupe de jeunes de la mission locale.
- ✓ Rallye photo à travers la ville : mieux connaître les ressources en santé mentale de Givors organisé par le PAEJ et Addictions France. Projet issu du groupe « ado » du CLSM. Implication des nombreux partenaires et de leurs usagers. Les jeunes ont adhéré tant à la forme qu'au contenu de l'action.

- ✓ Santé mentale et logement : Demande issue du groupe GVSSL du CLSM. Sensibilisation à lutte contre les punaises de lits et présentation de la démarche « Oh punaises » Présence sur le marché le matin, en atelier dans l'appartement pédagogique de LMH et à la sortie des écoles à 16h30. Seul l'atelier de l'après-midi n'a pas trouvé son public.
- ✓ Santé mentale et identités sexuelles :
 - Demande issue du groupe « adolescents » du CLSM. Deuxième session de formation en direction des professionnels sur la transidentité par l'association OuTrans, session pleine avec des professionnels issus de structures et métiers différents
 - Exposition « Genre ! » sur les identités sexuelles par l'association des Bibliothécaires de France durant le mois d'octobre.
- ✓ Santé mentale et écrans numériques : Demande émanant des groupes « ados » et « socialisation des tout petits » du CLSM.
 - Café des parents à l'Ecole Romain Rolland sur la maîtrise de l'usage des écrans avec une vingtaine de mamans
 - Demi-journée d'ateliers ludiques et pédagogiques autour des écrans numériques et leur impact sur notre santé (pour les enfants, adolescents et leurs parents)
 - Rencontre débat : quelles idées concrètes pour apaiser la vie numérique de nos familles ?
 - Conférence spectacle « l'Écran...Méchant-loup ? » par Philippe Cazeneuve en direction des adolescents et leurs parents Le café et les ateliers ont trouvé leur public car actions réalisées avec des publics captifs. Mais échec de la soirée (spectacle + conférence) avec peu de public.
- PSSM
- ✓ Dispositif Mental City Jeune porté par l'ARHM : Formation PSSM Jeunes auprès de 12 professionnels.
- ✓ Formation PSSM en direction des chargés de mission emploi/insertion du territoire : Actions co-construites entre la MMIE et la coordination CLSM de la Métropole, la formation s'est tenue en décembre avec 15 professionnels formés.

AXE STRATEGIQUE 4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique dans toutes leurs dimensions

- ✓ Programme PACAP pour les 0-6 ans
- ✓ Lancement du programme D-MARCHE : Mobilisation sur 3 mois d'un groupe de 15 séniors.
- ✓ Activité de marche rapide et nordique pour les adultes et les séniors : 4 ateliers en octobre.
- ✓ Cafés des parents sur l'alimentation à l'école Romain Rolland : un café durant le mois de la santé mais plusieurs tout au long de l'année à travers le programme PACAP.
- ✓ Sensibilisation au maraîchage, biodéchets et alimentation saine
 - Visites pédagogiques aux Potagers du Garon pour des classes de maternelles et 6ème des GS des Vernes
 - Sensibilisation à l'alimentation saine et aux biodéchets sur les marchés forains et création de recettes de cuisines avec un livret et un format exposition pour l'essaimage.

4. Programme de Réussite Educative -PRE

Un rapport d'activité a été effectué pour l'année 2023, ci-dessous il est présenté sa synthèse :

- 135 parcours en 2023 (125 en 2021 et 173 en 2022) dont 85% issus des QPV

- 54 filles et 75 garçons
- 96 enfants en élémentaire
- 26 enfants en maternelle
- 13 jeunes niveau secondaire
- 122 enfants orientés par l'Education Nationale (90%)
- 75 parcours individuels dont 22 suivis par des vacataires avec un accompagnement autour de la réussite scolaire
- 58 bénéficiaires suivent également un parcours collectif
- 2 réorientations ont été effectuées vers le droit commun
- Répartition des enfants par thématique :
 - 41 en scolarité
 - 2 vers la parentalité
 - 79 vers une ouverture culturelle et loisirs
 - 13 vers le médico-social
- 76 sorties de parcours
- 13 mois de prise en charge en moyenne

5. CCAS

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au sein des CCAS est une démarche obligatoire d'après le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 (Article R123-1 et l'article L. 123-5).

L'article R123-1 précise que « L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire ».

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de l'analyse des besoins sociaux, avec des études particulières sur deux problématiques spécifiques: l'isolement des personnes âgées et la précarité alimentaire. Les partenaires locaux ont été mobilisés sur ce travail ainsi que des habitants.

Le rapport final a été présenté en Conseil d'administration en décembre 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE GIVORS (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	34
A1.01 - Opérations non ventilables	36
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	37
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	40
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	41
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	42
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	45
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	48
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	51
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	52
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	55
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	57
A1.908 - Fonction 8 - Transports	60
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	64
A2.01 - Opérations non ventilables	66
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	67
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	73
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	74
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	75
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	78
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	81
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	101
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	102
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	103
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	106
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	107
B13 - Opérations liées aux cessions	108
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	109
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	110
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	112

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.



Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des gr *les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	20798

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	27710123.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	59.25
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	60.24
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.02
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	57.43
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.36
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.03
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1.65

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 242 724,67	1 342 994,21	207 729,19	A1	307 998,73
Investissement	334,33	90 221,00	52 645,27	A2	142 531,94
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	1 242 390,34	1 252 773,21	155 083,92	A3	165 466,79

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	59 634,92	III + IV	0,00	B1	-59 634,92
Investissement	I	59 634,92	III	0,00	B2	-59 634,92
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	248 363,81
Investissement	A2 + B2	82 897,02
Fonctionnement	A3 + B3	165 466,79

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 59 634,92
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	9 634,92
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 242 390,34	G	1 252 773,21
	Section d'investissement	B	334,33	H	90 221,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	155 083,92
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	52 645,27
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 242 724,67	= G + H + I + J	1 550 723,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	59 634,92	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	59 634,92	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 242 390,34	= G + I + K	1 407 857,13
	Section d'investissement	= B + D + F	59 969,25	= H + J + L	142 866,27
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 302 359,59	= G + H + I + J + K + L	1 550 723,40

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
 (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	334,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		334,33	80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 334,33	II 80 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	10 221,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 10 221,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	334,33	II + IV	90 221,00
-------	---------	--------	---------	-----------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	52 645,27
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	334,33	II + IV + VI + VII	142 866,27
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		142 531,94		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	377 946,19	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	191 890,83
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	707 642,17	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	1 050 200,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	146 580,98	75 Autres produits de gestion courante (1)	5 557,36
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	620,70
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 232 169,34	Total recettes de gestion des services	1 248 268,89
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	4 504,32
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 232 169,34	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 252 773,21

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	10 221,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 10 221,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 242 390,34	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 252 773,21
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 155 083,92

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 242 390,34	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 407 857,13
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	165 466,79
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES
II
C1
MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	334,33	0,00	334,33
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		334,33	0,00	334,33

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté
0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	377 946,19		377 946,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	707 642,17		707 642,17
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	146 580,98	0,00	146 580,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	4 500,00	4 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 721,00	5 721,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 232 169,34	10 221,00	1 242 390,34

Pour information D 002 Résultat négatif reporté
0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES
II
C2
TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	80 000,00	0,00	80 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		4 500,00	4 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 721,00	5 721,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		80 000,00	10 221,00	90 221,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1
0,00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté
52 645,27

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	620,70		620,70
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	191 890,83		191 890,83
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 050 200,00		1 050 200,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	5 557,36	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	4 504,32	0,00	4 504,32
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 252 773,21	0,00	1 252 773,21

Pour information R002 Résultat positif reporté
155 083,92

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_2-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		142 866,27	334,33	59 634,92	82 897,02	0,00	334,33
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 866,27	334,33	9 634,92	82 897,02	0,00	334,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		142 866,27	334,33	59 634,92	82 897,02	0,00	334,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		142 866,27	334,33	59 634,92	82 897,02	0,00	334,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		142 866,27	334,33	59 634,92	82 897,02	0,00	334,33

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

S²LO 

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_2-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA		III		
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A		
Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	90 221,00	90 221,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 000,00	80 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	84 500,00	80 000,00	0,00	4 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	5 721,00	10 221,00	-4 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	5 721,00	10 221,00		-4 500,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	52 645,27			
Total des recettes d'investissement cumulées	142 866,27	142 866,27	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA		III				
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1				
Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	142 866,27	334,33	59 634,92	82 897,02	0,00	334,33
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 866,27	334,33	9 634,92	82 897,02	334,33
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00	8 041,82	11 958,18	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 221,00	128,52	1 593,10	20 499,38	128,52
2188	Autres immobilisations corporelles	50 645,27	205,81	0,00	50 439,46	205,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	142 866,27	334,33	59 634,92	82 897,02	0,00	334,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	142 866,27	334,33	59 634,92	82 897,02	0,00	334,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.


(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R1041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_2-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		90 221,00	90 221,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00		0,00	
Total des recettes financières		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		84 500,00	80 000,00	0,00	4 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	5 721,00	10 221,00		-4 500,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	4 500,00		-4 500,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00	4 068,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 512,00	1 512,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	141,00	141,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		5 721,00	10 221,00		-4 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 419 993,92	1 163 220,93	79 169,41	0,00	177 603,58	0,00	1 242 390,34
011	Charges à caractère général (3)	541 842,00	306 881,67	71 064,52	0,00	163 895,81	0,00	377 946,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	717 654,92	699 687,28	7 954,89	0,00	10 012,75		707 642,17
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	154 248,00	146 430,98	150,00	0,00	7 667,02	0,00	146 580,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 413 744,92	1 152 999,93	79 169,41	0,00	181 575,58	0,00	1 232 169,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	228,00	0,00			228,00		0,00
Total des dépenses financières		528,00	0,00	0,00	0,00	528,00		0,00
Total des dépenses réelles		1 414 272,92	1 152 999,93	79 169,41	0,00	182 103,58	0,00	1 232 169,34
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 721,00	10 221,00			-4 500,00		10 221,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		5 721,00	10 221,00			-4 500,00		10 221,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 419 993,92	1 163 220,93	79 169,41	0,00	177 603,58	0,00	1 242 390,34
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 264 910,00	1 252 773,21	0,00	0,00	12 136,79
013	Atténuations de charges (3)	0,00	620,70	0,00	0,00	-620,70
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 592,00	191 890,83	0,00	0,00	20 701,17
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 050 200,00	1 050 200,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 118,00	5 557,36	0,00	0,00	-3 439,36
Total des recettes de gestion des services		1 264 910,00	1 248 268,89	0,00	0,00	16 641,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	4 504,32	0,00	0,00	-4 504,32
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	4 504,32	0,00	0,00	-4 504,32
Total des recettes réelles		1 264 910,00	1 252 773,21	0,00	0,00	12 136,79
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	155 083,92					
---	-------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 419 993,92	1 407 857,13	0,00	0,00	12 136,79
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_2-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA							III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							B1	
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 419 993,92	1 163 220,93	79 169,41	0,00	177 603,58	0,00	1 242 390,34
011	Charges à caractère général (4)	541 842,00	306 881,67	71 064,52	0,00	163 895,81	0,00	377 946,19
6042	Achats de prestations de services	267 903,00	208 952,09	15 165,42	0,00	43 785,49	0,00	224 117,51
60623	Alimentation	31 751,00	30 440,46	73,73	0,00	1 236,81	0,00	30 514,19
60628	Autres fournitures non stockées	3 649,00	0,00	282,18	0,00	3 366,82	0,00	282,18
60631	Fournitures d'entretien	400,00	0,04	0,00	0,00	399,96	0,00	0,04
60632	Fournitures de petit équipement	1 750,00	777,96	399,74	0,00	572,30	0,00	1 177,70
60636	Habillement et vêtements de travail	800,00	584,40	123,00	0,00	92,60	0,00	707,40
6068	Autres matières et fournitures	1 230,00	314,84	412,81	0,00	502,35	0,00	727,65
611	Contrats de prestations de services	129 079,00	48 462,39	4 335,65	0,00	76 280,96	0,00	52 798,04
61351	Matériel roulant	3 868,00	432,01	0,00	0,00	3 435,99	0,00	432,01
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	300,00	0,00	700,00	0,00	300,00
6161	Multirisques	1 995,00	1 993,12	0,00	0,00	1,88	0,00	1 993,12
6182	Documentation générale et technique	150,00	152,00	0,00	0,00	-2,00	0,00	152,00
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	168,30	0,00	0,00	31,70	0,00	168,30
6188	Autres frais divers	648,00	1 724,10	0,00	0,00	-1 076,10	0,00	1 724,10
6234	Réceptions	1 466,00	1 111,00	224,97	0,00	130,03	0,00	1 335,97
6238	Divers	3 800,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	650,00	6 391,87	0,00	0,00	-5 741,87	0,00	6 391,87
6247	Transports collectifs	7 500,00	506,04	679,88	0,00	6 314,08	0,00	1 185,92
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	1 184,36	0,00	0,00	-1 184,36	0,00	1 184,36
6262	Frais de télécommunications	600,00	497,89	24,71	0,00	77,40	0,00	522,60
627	Services bancaires et assimilés	0,00	121,68	0,00	0,00	-121,68	0,00	121,68
6281	Concours divers (cotisations)	3 083,00	3 067,12	0,00	0,00	15,88	0,00	3 067,12
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	80 320,00	0,00	49 042,43	0,00	31 277,57	0,00	49 042,43
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	717 654,92	699 687,28	7 954,89	0,00	10 012,75		707 642,17
6331	Versement mobilité	8 095,91	8 029,00	0,00	0,00	66,91		8 029,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	419,26	401,00	0,00	0,00	18,26		401,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 889,38	8 753,80	0,00	0,00	135,58		8 753,80
64111	Rémunération principale titulaires	289 867,36	314 940,49	0,00	0,00	-25 073,13		314 940,49
64112	SFT, indemnité de résidence	10 963,08	3 716,36	0,00	0,00	7 246,72		3 716,36
64113	NBI	0,00	7 669,37	0,00	0,00	-7 669,37		7 669,37
64118	Autres indemnités	73 183,90	83 871,16	0,00	0,00	-10 687,26		83 871,16
64131	Rémunérations	110 117,17	58 616,81	0,00	0,00	51 500,36		58 616,81
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	1 972,92	0,00	0,00	-1 972,92		1 972,92

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64138	Primes et autres indemnités	19 914,73	10 542,34	0,00	0,00	9 372,39		10 542,34
6417	Rémunérations des apprentis	2 556,00	9 499,86	0,00	0,00	-6 943,86		9 499,86
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	83 940,08	73 029,00	0,00	0,00	10 911,08		73 029,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	98 244,06	109 676,02	0,00	0,00	-11 431,96		109 676,02
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 052,46	2 849,00	0,00	0,00	2 203,46		2 849,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 774,32	4 017,13	7 954,89	0,00	-7 197,70		11 972,02
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 152,69	1 254,93	0,00	0,00	-102,24		1 254,93
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	640,00	0,00	0,00	-640,00		640,00
6478	Autres charges sociales diverses	484,52	208,09	0,00	0,00	276,43		208,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	154 248,00	146 430,98	150,00	0,00	7 667,02	0,00	146 580,98
65133	Secours d'urgence	7 000,00	3 525,88	0,00	0,00	3 474,12	0,00	3 525,88
65134	Aides	12 638,76	8 531,03	150,00	0,00	3 957,73	0,00	8 681,03
65138	Autres secours	16 000,00	15 793,35	0,00	0,00	206,65	0,00	15 793,35
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	116 709,24	116 709,24	0,00	0,00	0,00	0,00	116 709,24
65818	Autres	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
65888	Autres	100,00	71,48	0,00	0,00	28,52	0,00	71,48
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 413 744,92	1 152 999,93	79 169,41	0,00	181 575,58	0,00	1 232 169,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	228,00	0,00			228,00		0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	228,00	0,00			228,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		528,00	0,00	0,00	0,00	528,00		0,00
Total des dépenses réelles		1 414 272,92	1 152 999,93	79 169,41	0,00	182 103,58	0,00	1 232 169,34
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	5 721,00	10 221,00			-4 500,00		10 221,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	4 500,00			-4 500,00		4 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	5 721,00	5 721,00			0,00		5 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
Total des dépenses d'ordre		5 721,00	10 221,00			-4 500,00		10 221,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 264 910,00	1 252 773,21	0,00	0,00	12 136,79
013	Atténuations de charges (4)	0,00	620,70	0,00	0,00	-620,70
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	620,70	0,00	0,00	-620,70
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 592,00	191 890,83	0,00	0,00	20 701,17
70311	Concessions cimetières (produit net)	8 164,00	8 164,23	0,00	0,00	-0,23
7066	Redevances services à caractère social	204 428,00	183 726,60	0,00	0,00	20 701,40
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 050 200,00	1 050 200,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	184 000,00	180 000,00	0,00	0,00	4 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
74748	Participation autres communes	863 000,00	863 000,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 118,00	5 557,36	0,00	0,00	-3 439,36
75888	Autres	2 118,00	5 557,36	0,00	0,00	-3 439,36
Total des recettes de gestion des services		1 264 910,00	1 248 268,89	0,00	0,00	16 641,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	4 504,32	0,00	0,00	-4 504,32
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	4,32	0,00	0,00	-4,32
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	4 500,00	0,00	0,00	-4 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 264 910,00	1 252 773,21	0,00	0,00	12 136,79
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	128,52	0,00	0,00	0,00	0,00	205,81	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	128,52	0,00	0,00	0,00	0,00	205,81	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		334,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		334,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,52
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,52
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég. eur. intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,52
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,52
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	205,81	0,00	0,00	0,00	205,81
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	205,81	0,00	0,00	0,00	205,81
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs		51 Aménagement et services urbains					
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		648,00	420 936,53	0,00	0,00	0,00	0,00	810 418,81	0,00
011	Charges à caractère général	648,00	57 349,02	0,00	0,00	0,00	0,00	319 783,17	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	245 006,79	0,00	0,00	0,00	0,00	462 635,38	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	118 580,72	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,26	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 937,52	818 591,09	0,00	0,00	0,00	0,00	426 244,60	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	620,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	8 164,23	0,00	0,00	0,00	0,00	183 726,60	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	809 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 400,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 437,52	1,84	0,00	0,00	0,00	0,00	2 118,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	4 500,00	4,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		166,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 232 169,34
011	Charges à caractère général	166,00	0,00	0,00	0,00	0,00		377 946,19
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		707 642,17
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		146 580,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 252 773,21
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		620,70
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		191 890,83
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 050 200,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 557,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 504,32
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			10 869,00
6188	Autres frais divers		648,00
6761	Différences sur réalisations (positives)		4 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles		5 721,00
RECETTES			7 937,52
75888	Autres		3 437,52
775	Produits des cessions d'immobilisations		4 500,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 993,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 943,41
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 525,74
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,00
6161	Multirisques	1 993,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,73
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271,20
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,68
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 067,12
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 042,43
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 469,17
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 692,56
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 577,78
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194,83
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 590,99
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 054,27
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 499,86
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 250,21
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 252,89
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 972,02
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208,09
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 709,24
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,48
RECETTES		4,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	818 586,77
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620,70
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 164,23
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809 800,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,84
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_2-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 936,53
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 525,74
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 993,12
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,73
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271,20
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,68
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 067,12
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 042,43
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 469,17
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 692,56
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 577,78
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194,83
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 590,99
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 054,27
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 499,86
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 250,21
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 252,89
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 972,02
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208,09
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 709,24
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,48
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	818 591,09
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620,70
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 164,23
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809 800,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,84
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,32

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_2-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	41 559,07	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	40 482,97	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	1 076,10	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	71 200,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	3 371,38	148 937,09	804,93	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	2 399,00	7 931,50	268,93	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	34,70	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	243,39	265,56	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	168,30	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	496,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	344,67	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	1 828,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	91,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	1 991,27	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	21 880,58	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	812,62	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	4 503,72	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	58 160,77	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	1 972,92	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	10 542,34	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	24 864,99	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	9 536,47	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	2 833,71	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	84,85	0,00	0,00	0,00	0,00	
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65134	Aides	0,00	0,00	1 088,87	536,00	0,00	0,00	0,00	
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	133 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	53 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	0,00	333 812,45	281 933,89	0,00	0,00	810 418,81
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	173 892,05	37 100,29	0,00	0,00	221 591,77
60623	Alimentation	0,00	0,00	30 479,49	0,00	0,00	0,00	30 514,19
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	282,18	0,00	0,00	0,00	282,18
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00	0,04
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 177,70	0,00	0,00	0,00	1 177,70
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	707,40	0,00	0,00	0,00	707,40
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	218,70	0,00	0,00	0,00	727,65
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	8 442,26	3 740,81	0,00	0,00	52 666,04
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	432,01	0,00	0,00	0,00	432,01
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168,30
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 076,10
6234	Réceptions	0,00	0,00	1 169,97	0,00	0,00	0,00	1 169,97
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	5 894,88	0,00	0,00	0,00	6 391,87
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	1 185,92	0,00	0,00	0,00	1 185,92
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	795,96	0,00	0,00	1 140,63
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	251,40	0,00	0,00	251,40
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 286,51	2 445,27	0,00	0,00	5 559,83
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	64,30	121,72	0,00	0,00	277,22
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 402,21	2 667,76	0,00	0,00	6 061,24
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	63 307,05	109 175,08	0,00	0,00	194 362,71
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	619,25	1 089,66	0,00	0,00	2 521,53
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	4 078,38	0,00	0,00	4 078,38
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	12 423,21	36 889,96	0,00	0,00	53 816,89
64131	Rémunérations	0,00	0,00	377,41	78,63	0,00	0,00	58 616,81
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 972,92
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 542,34
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	9 986,34	18 927,46	0,00	0,00	53 778,79
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	19 892,49	37 994,17	0,00	0,00	67 423,13
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	15,29	0,00	0,00	0,00	2 849,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	255,79	433,95	0,00	0,00	774,59
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	3 525,88	0,00	0,00	3 525,88
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	6 824,16	0,00	0,00	8 681,03
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	15 793,35	0,00	0,00	15 793,35
	RECETTES	0,00	0,00	185 586,60	36 258,00	0,00	0,00	426 244,60
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	183 586,60	140,00	0,00	0,00	183 726,60
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	180 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 200,00
747888	Autres	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	2 118,00	0,00	0,00	2 118,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166,00
6234	Réceptions	0,00	166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs		51 Aménagement et services urbains					
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €	1996-12-11
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Logiciels	5
L	Voitures-Camions et véhicules industriels	10
L	Mobilier	10
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5
L	Matériel informatique	5
L	Matériels classiques	10
L	Coffre-fort	30
L	Installations électriques et téléphoniques	15
L	Appareils de laboratoire	10
L	Equipements de cuisine	12
L	Subvention d'investissement amorties à hauteur des durées des biens financés	0
L		11/12/1996

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	116 709,24	
Personnes de droit privé	116 709,24	
Associations	116 709,24	
AMICALE DON DU SANG	300,00	
ASS VIE LIBRE GIVORS MAISON DES ASSOCIATIONS	200,00	
ASSO NAT PREVENTION ALCOOL ADDIC ANPAA 69 - ADDICTIONS FRANCE	35 280,00	
ASSOCIATION BELLE SIRUS	1 500,00	
CASC DE GIVORS	4 829,24	
CIDFF CENTRE D'INFORMATION DROITS DES FEMMES ET FAMILLES	29 000,00	
COMITE JUMELAGE GIVORS GAVINANE	3 000,00	
HESTIA AIDE ET SOINS SSIAD DE GIVORS - GRIGNY	25 000,00	
LA MAIN SUR LE COEUR GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE	2 000,00	
LE MAS ASSOC LE MAS - INFO DROITS VICTI	8 000,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR RHONE RELAIS DU COEUR RHONE	3 000,00	
NEPALLY DREAM	3 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE SUD	1 000,00	
SECTION LOCALE ACCIDENTES TRAVAIL HANDICAPES	600,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-éducatif	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		15,00	0,00	15,00	13,00	1,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			334,33	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			334,33	0,00	
05/12/2023	COFFRE-FORT SERVICE SÉNIORS - CCAS	2023-00001	205,81	0,00	0
05/12/2023	ACCESSOIRES ORDINATEUR - CCAS	2023-00002	128,52	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							4 500,00	4 500,00	
Cessions à titre onéreux							4 500,00	4 500,00	
09/11/2023	VEHICULE RENAULT KANGOO IMMATRICULE BD-201-ZJ	29/12/2010	24 461,67	10	24 461,67	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
 (2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.
 (3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.
 (4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	59 634,92	0,00	59 634,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 221,00	III 5 721,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		10 221,00	5 721,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281828	Autres matériels de transport	4 068,00	4 068,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 512,00	1 512,00
28188	Autres immo. corporelles	141,00	141,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 721,00	0,00	52 645,27	0,00	58 366,27

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 59 634,92
Ressources propres disponibles	IV 58 366,27
Solde	V = IV - II (5) -1 268,65

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_2-DE



CA_DEL240402_3

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

AFFECTATION DES RÉSULTATS

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Pour l'année 2023, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 165 466,79 euros.

Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 142 531,94 euros.

Il y a 59 634,92 euros de restes à réaliser en dépenses investissement.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 165 466,79 euros au compte de recette 002 « excédent de fonctionnement ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 142 531,94 euros doit quant à lui être reporté au compte de recette 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** les résultats de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :

	Résultat clôture Exercice 2023	Affectation au budget primitif 2024	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	165 466,79 €	165 466,79 €	002- Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
Section d'investissement	142 531,94 €	142 531,94 €	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette d'investissement)

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL240402_4

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le Budget Primitif est l'acte juridique qui prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Son vote doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum suivant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, qui a eu lieu lors de la séance du conseil d'administration du 13 février 2024.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de manière sincère et doivent être équilibrées toutes sections confondues. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont également respectivement votées en équilibre.



L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le projet de budget primitif proposé pour l'année 2024 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 650 055,79 €	1 650 055,79 €
Section d'Investissement	148 531,94 €	148 531,94 €

Au regard de ces éléments et du rapport de présentation du budget primitif 2024 joint à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du CCAS.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2024

CCAS GIVORS



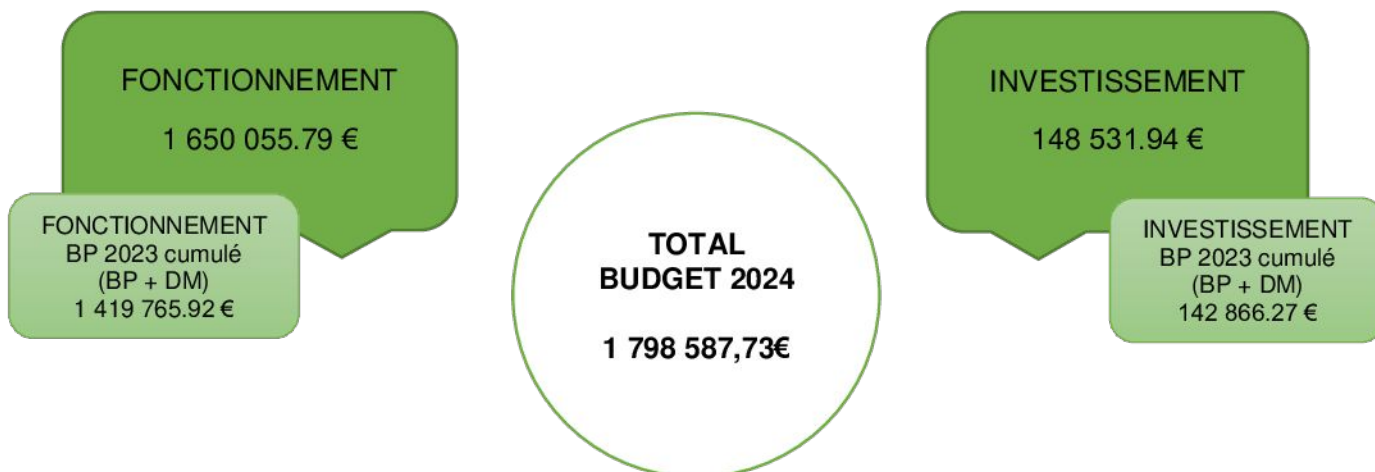
Conseil d'Administration-02 avril 2024

SOMMAIRE

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024	3
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1. Les recettes de fonctionnement	4
a. Atténuation de charges	4
b. Produits des services, du domaine et ventes diverses	4
c. Subventions et Participations	4
d. Autres produits de gestion courante	5
2. Les dépenses de fonctionnement	5
a. Les charges de personnel	5
b. Les charges à caractère général	6
d. Les charges exceptionnelles	6
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
1. Les recettes d'investissement	6
2. Les dépenses d'investissement	7
IV. Projets 2024	7
1. CCAS	7
2. Service Social	7
3. Service Senior	8
4. Service Santé	8
5. Programme de Réussite Educative (PRE)	8

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 s'élève à 1 798 587.73 €, dont 148 531.94 € en section d'investissement et 1 650 055.79 € en fonctionnement.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT		DEPENSES PREVISIONNELLES 2024	FONCTIONNEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES 2024	
	Dépenses réelles	1 644 055,79 €		Recettes réelles	1 484 589,00 €	
	Dépenses ordres	6 000,00 €		Recettes ordres	- €	
				Résultat reporté	165 466,79 €	
	TOTAL	1 650 055,79 €		TOTAL	1 650 055,79 €	

INVESTISSEMENT		DEPENSES PREVISIONNELLES 2024	INVESTISSEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES 2024	
	Dépenses réelles	88 897,02 €		Recettes réelles	- €	
	Dépenses ordres	- €		Recettes ordres	6 000,00 €	
	Restes à réaliser	59 634,92 €		Solde d'exécution reporté	142 531,94 €	
	TOTAL	148 531,94 €		TOTAL	148 531,94 €	

TOTAL	1 798 587,73 €	TOTAL	1 798 587,73 €
--------------	-----------------------	--------------	-----------------------

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES							
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP 2023 / BP 2024	
Atténuations de charges (chap 013)	4 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	170 694,00 €	192 116,00 €	194 800,00 €	212 592,00 €	207 235 €	-2,52%	-5 357,00 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	450 000,00 €	490 000,00 €	721 000,00 €	1 050 200,00 €	1 273 584,00 €	21,27%	223 384,00 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	5,00 €	5,76 €	0,00 €	2 118,00 €	2 770,00 €	30,78%	652,00 €
Total des recettes de gestion courante	624 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 264 910,00 €	1 484 589,00 €	17,37%	219 679,00 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total des recettes réelles de fonctionnement	625 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 264 910,00 €	1 484 589,00 €	17,37%	219 679,00 €
Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Résultat reporté fonctionnement (002)	209 459,72 €	179 688,24 €	255 126,67 €	155 083,92 €	165 466,79 €	6,70%	10 382,87 €
Total des recettes de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 419 993,92 €	1 650 055,79 €	16,20%	230 061,87 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2024 sont en progression de 16.20% (soit 230 061,87 €) par rapport au budget 2023. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel. Il est prévu une recette de 1 000€ en 2024.

b. Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées... sont estimées à hauteur de 207 235 € pour 2024.

c. Subventions et Participations

Subventions inscrites au budget primitif	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €	1 118 000 €
Etat -PRE	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €	103 000 €
ARS-- poste de coordonnateur CLS-CLSM			25 000 €	5 000 €	
CAF - poste de coopérateur CTG			6 000 €		
ANCT- Santé					14 000 €
Etat - ISC					24 500,25 €
Ville Grigny - ISC					4 083,75 €
Ville Grigny - CLSM				4 000 €	4 000 €
ARHM - CLSM				4 000 €	4 000 €
CARSAT- voyage séniors					2 000 €
Total Subventions	450 000 €	490 000 €	721 000 €	956 000 €	1 273 584 €

Les subventions et participations des partenaires liées à des projets ou des postes sont en nette augmentation en 2024.

La subvention de la ville qui vient équilibrer le budget est en hausse du fait :

- Du remboursement des services mutualisés, de mise à disposition de locaux et de fourniture de matériel pour le CCAS.

- Du transfert de poste d'agents de la ville vers le CCAS
- De la refacturation par la ville du loyer et du ménage du Tiers Lieu Santé

d. Autres produits de gestion courante

2 770€ sont inscrits et correspondent à 2 000€ de secours remboursables et 770€ de remboursement des chèques alimentaires du millésime 2023 non utilisés.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES							
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP 2023 / BP 2024	
Charges à caractère général (chap 011)	296 980,00 €	355 418,00 €	408 071,10 €	541 842,00 €	564 684,00 €	4,22%	22 842,00 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	298 130,00 €	362 067,00 €	595 655,00 €	717 654,92 €	865 261 €	20,57%	147 606,08 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	128 864,00 €	111 205,00 €	144 000,00 €	154 248,00 €	212 474,43 €	37,75%	58 226,43 €
Total des charges de gestion courante	723 974,00 €	828 690,00 €	1 147 726,10 €	1 413 744,92 €	1 642 419,43 €	16,18%	228 674,51 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	27 800,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	1 636,36 €	445,45%	1 336,36 €
Dépenses imprévues	50 023,10 €	3 703,00 €	11 400,57 €				
Total des dépenses réelles de fonctionnement	801 797,10 €	847 393,00 €	1 165 126,67 €	1 414 044,92 €	1 644 055,79 €	16,27%	
Virement à la section d'investissement (chap 023)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	4,88%	279,00 €
Total des dépenses d'ordre	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	4,88%	279,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 419 765,92 €	1 650 055,79 €	16,22%	230 289,87 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2024 sont en progression de 16,22% (soit + 230 289,87 €) par rapport au budget 2023. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 865 261€, elles représentent 52,63 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparaît en hausse par rapport au BP 2023. Cette progression est principalement due :

- Paiement en année pleine des 3 agents qui ont basculés de la ville au CCAS
- Augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et 5 points d'indices majorés au 1^{er} janvier 2024
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...)
- Augmentation de la cotisation d'assurance
- Hausse de la cotisation CNRACL
- Accueil de 2 stagiaires sur l'année
- Mise en place des tickets restaurant au 1^{er} juillet 2024
- Création du poste d'ISC (1^{er} avril 2024)
- Prestataire extérieur pour les œuvres sociales (auparavant subvention à l'association CASC- chapitre 65)

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2024, 34.35% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 564 684 €. L'augmentation correspond à la refacturation par la ville en 2024: du loyer et du ménage du Tiers Lieu Santé, des services mutualisés et mise à disposition de locaux en année pleine et du développement des actions santé.

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire représente 212 474.43€ en 2024, soit une augmentation de 37.75% par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des subventions versées aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité, soit 172 880 euros pour 2024.

Il comprend essentiellement :

- Les aides facultatives (secours d'urgence, aides au maintien au logement, secours remboursables, aides individuelles du PRE ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (aide alimentaire)
- Le maintien de subventions versées aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité (secours catholique, les Restos du Cœur, le Mas, la main sur le cœur, la FNATH, Vie libre, Hestia, le don du sang, le PAEJ et l'association Belle Sirius).
- En 2024, il est prévu de verser des subventions à Danaecare et Azalée afin de soutenir le Tiers-Lieu Santé.

d. Les charges exceptionnelles

1 636.36€ sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercice antérieur).

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES								
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2023/BP 2024		
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Subventions d'investissement reçues (chap 13)				80 000,00 €				
Produits des cessions (chap 024)				4 500,00 €				
TOTAL DES RECETTES REELLES d'INVESTISSEMENT	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	84 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €					
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €		279,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	4,88%	279,00 €	
Résultat reporté Investissement (001)	22 816,38 €	31 007,48 €	46 497,90 €	52 645,27 €	142 531,94 €	170,74%	89 886,67 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 678,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	3,97%	5 665,67 €	

Sont prévues en recettes d'investissement 2024 : l'amortissement et le report du résultat 2023. Le résultat reporté d'investissement est en hausse significative du fait d'une subvention de 80 000€ perçue en fin d'année 2023, pour l'aménagement du Tiers Lieu Santé.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES							
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2023/BP 2024	
Immobilisations incorporelles (chap 20)					6 000,00 €		6 000,00 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)				50 000,00 €			-50 000,00 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700,00 €	53 000,00 €	20 000,00 €	92 866,27 €	82 897,02 €	-10,74%	-9 969,25 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000,00 €	2 000,00 €	32 297,90 €				0,00 €
Restes à réaliser					59 634,92 €		59 634,92 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	61 700,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	3,97%	5 665,67 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 700,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	3,97%	5 665,67 €

Dans les prévisions de dépenses 2024, sont intégrés :

- 59 634,92€ de reports de 2023,
- Du matériel et mobilier pour le Tiers-Lieu Santé (17 000€)
- Du matériel informatique et du mobilier pour le CCAS (dont le renouvellement du parc)
- Une enveloppe pour l'achat d'un véhicule, si besoin d'un remplacement,
- Une enveloppe pour le remplacement de matériel défaillant (lave-vaisselle,...)
- Une enveloppe pour répondre aux normes de la loi EGALIM pour les services de restauration et de portage de repas.
- Etc...

Il est prévu 6 000 € au chapitre 20 pour le financement du site web du Tiers Lieu santé.

IV. Projets 2024

1. CCAS

Le budget primitif présenté pour l'année 2024 affirme la volonté du CCAS de Givors de poursuivre les efforts de solidarité en direction des habitants de Givors les plus vulnérables et les plus fragiles. La politique sociale menée sera nourrie des résultats de l'ABS et permettra d'ajuster les réponses aux besoins des habitants.

2024 verra l'ouverture du Pôle de Santé (MSP en février et Tiers-Lieu santé au printemps) dans l'objectif de favoriser l'accès au soin et les actions de prévention santé.

Cette année sera aussi marquée par la mise en application du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS voté en décembre 2023, pour apporter une réponse plus adaptée aux difficultés des administrés (secours remboursables, augmentation du budget des aides, mise en place de ramassage d'encombrants pour les personnes âgées/handicapées).

Le service senior, réorganisé en 2023, développera ses actions de prévention et de lutte contre l'isolement social des séniors.

2. Service Social

En 2024, la répartition des publics entre la métropole et le CCAS est maintenue : prise en charge individualisée et personnalisée des personnes en situation de précarité (hors RSA), souvent isolées, sans enfant mineur à charge.

En 2024, les actions collectives, qui visent à agir sur l'environnement des personnes d'une manière préventive plutôt que curative seront orientées vers l'appropriation ou la réappropriation des services et activités présentes sur la commune (culture, sport, santé,...). De plus, sera maintenu un traitement collectif des problématiques récurrentes (logement, numérique, isolement...) repérées lors de l'accompagnement individuel : cela permet de s'appuyer sur la dynamique du groupe pour aider chaque personne à faire face à ses propres besoins et problèmes de façon autonome.

3. Service Senior

Après une réorganisation du service en 2023, le projet se déploiera autour du développement du partenariat et des coopérations internes et externes pour la coordination autour de l'enjeu du bien vieillir (lutte contre l'isolement, activités de prévention, bien-être, santé mentale en lien avec le CLSM).

Le portage des repas à domicile pour les personnes les plus dépendantes et isolées et la restauration pour les séniors à la Maison du Fleuve Rhône seront maintenus.

Le travail auprès des seniors pour favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement se poursuivra et se renforcera en 2024.

4. Service Santé

En 2024, le plan d'actions du CLS, avec les partenaires concernant l'offre de premiers recours est maintenu et vise à favoriser l'accès aux droits de santé, les actions autour de la santé mentale et promouvoir la bonne alimentation et l'activité physique.

En 2024 ouvrira une Maison Pluridisciplinaire de Santé. A cette maison de santé sera adossé un tiers-lieu santé qui permettra de développer des actions de promotion et de prévention.

Le mois de la santé en octobre, associé à la quinzaine de la parentalité, permettra de sensibiliser les habitants aux thématiques des addictions.

2024 verra le déploiement de l'aller-vers avec des permanences médiation santé renforcées et en proximité

Dans la continuité de 2023, continueront les permanences de la mutuelle de santé communale.

5. Programme de Réussite Educative (PRE)

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2023 avec un développement du dispositif PRE sur la partie ressources humaines. Elles visent à assurer les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs du Programme de Réussite Educative de Givors.

Les actions engagées ou pérennisées se poursuivent autour de 4 volets principaux. Des actions sont programmées pour contribuer à une meilleure prise en compte des situations individuelles et familiales :

Volet 1. Le soutien à la parentalité : Médiation et accompagnement vers les institutions.

Volet 2. Education et ouverture culturelle et d'expression : participation des bénéficiaires aux ateliers collectifs en complémentarité des accompagnements individualisés.

Volet 3. Santé : Accompagnement des parents et enfants pour faciliter l'accès aux soins (CMPP, orthophonistes...), médiation et accompagnement vers les structures liées au handicap.

Volet 4. Scolarité : En complémentarité des actions menées par le droit commun de l'Education Nationale, le dispositif PRE met à disposition des familles des vacataires pour un soutien à l'accompagnement à la scolarité à domicile ou dans des locaux de la ville.

Il est convenu pour l'année 2024 de poursuivre et renforcer la prise en charge des bénéficiaires autour:

- D'un chantier structurel et opérationnel du dispositif
- D'un accompagnement individualisé et personnalisé en direction des bénéficiaires et de leurs familles
- D'un partenariat renforcé autour de la prévention

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE GIVORS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	103
B9 - Etat du personnel	104
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	107
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	108
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	109
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	110

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	20798

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	27710123.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	79.05
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	71.38
3 Dépenses d'équipement brut / population	4.27
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	61.24
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	52.63
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	110.74
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5.99
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-10.74

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 242 724,67	1 342 994,21	207 729,19	A1 307 998,73
Investissement	334,33	90 221,00	(3) 52 645,27	A2 142 531,94
Fonctionnement	1 242 390,34	1 252 773,21	(4) 155 083,92	A3 165 466,79

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 59 634,92	III + IV 0,00	B1	-59 634,92
Investissement	I 59 634,92	III 0,00	B2	-59 634,92
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	248 363,81
Investissement	A2 + B2	82 897,02
Fonctionnement	A3 + B3	165 466,79

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 59 634,92
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	9 634,92
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	88 897,02	6 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	59 634,92	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 142 531,94
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		148 531,94	148 531,94
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 650 055,79	1 484 589,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 165 466,79
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 650 055,79	1 650 055,79
TOTAL DU BUDGET (4)		1 798 587,73	1 798 587,73

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	92 866,27	9 634,92	82 897,02	82 897,02	92 531,94
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		142 866,27	59 634,92	88 897,02	88 897,02	148 531,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		142 866,27	59 634,92	88 897,02	88 897,02	148 531,94

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	142 866,27	59 634,92	88 897,02	88 897,02	148 531,94
--------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	148 531,94
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		84 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 721,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 721,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

TOTAL	90 221,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
--------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	142 531,94
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	148 531,94
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

6 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	541 842,00	0,00	564 684,00	564 684,00	564 684,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	717 654,92	0,00	865 261,00	865 261,00	865 261,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	154 248,00	0,00	212 474,43	212 474,43	212 474,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 413 744,92	0,00	1 642 419,43	1 642 419,43	1 642 419,43
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00	1 636,36	1 636,36	1 636,36
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	228,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 414 272,92	0,00	1 644 055,79	1 644 055,79	1 644 055,79

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 721,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 721,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

TOTAL	1 419 993,92	0,00	1 650 055,79	1 650 055,79	1 650 055,79
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 650 055,79
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 592,00	0,00	207 235,00	207 235,00	207 235,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 050 200,00	0,00	1 273 584,00	1 273 584,00	1 273 584,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 118,00	0,00	2 770,00	2 770,00	2 770,00
Total des recettes de gestion courante		1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	165 466,79
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 650 055,79
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 000,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	6 000,00	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	92 531,94	0,00	92 531,94
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	148 531,94	0,00	148 531,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	148 531,94
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	564 684,00		564 684,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	865 261,00		865 261,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	212 474,43	0,00	212 474,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 636,36	0,00	1 636,36
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	6 000,00	6 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 644 055,79	6 000,00	1 650 055,79

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 650 055,79
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 000,00	6 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	6 000,00	6 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	142 531,94
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	148 531,94
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 000,00		1 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	207 235,00		207 235,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 273 584,00		1 273 584,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 770,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 484 589,00	0,00	1 484 589,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	165 466,79
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 650 055,79
--	---------------------

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		142 866,27	59 634,92	0,00	88 897,02	88 897,02	0,00	88 897,02	148 531,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	92 866,27	9 634,92	0,00	82 897,02	82 897,02	0,00	82 897,02	92 531,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		142 866,27	59 634,92	0,00	88 897,02	88 897,02	0,00	88 897,02	148 531,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		142 866,27	59 634,92	0,00	88 897,02	88 897,02	0,00	88 897,02	148 531,94
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	148 531,94
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		90 221,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		84 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 721,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 721,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	142 531,94
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	148 531,94
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		142 866,27	59 634,92	0,00	88 897,02	88 897,02	0,00	88 897,02	148 531,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	50 000,00	50 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	92 866,27	9 634,92	0,00	82 897,02	82 897,02	0,00	82 897,02	92 531,94
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	8 041,82		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	19 041,82
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 221,00	1 593,10		21 897,02	21 897,02	0,00	21 897,02	23 490,12
2188	Autres immobilisations corporelles	50 645,27	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		142 866,27	59 634,92	0,00	88 897,02	88 897,02	0,00	88 897,02	148 531,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		142 866,27	59 634,92	0,00	88 897,02	88 897,02	0,00	88 897,02	148 531,94
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R1 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		90 221,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		84 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 721,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00		4 068,00	4 068,00	4 068,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 512,00		1 791,00	1 791,00	1 791,00
28188	Autres immo. corporelles	141,00		141,00	141,00	141,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 721,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 419 993,92	0,00	0,00	1 650 055,79	1 650 055,79	0,00	1 650 055,79	1 650 055,79
011	Charges à caractère général (3)	541 842,00	0,00	0,00	564 684,00	564 684,00	0,00	564 684,00	564 684,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	717 654,92	0,00		865 261,00	865 261,00		865 261,00	865 261,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	154 248,00	0,00	0,00	212 474,43	212 474,43	0,00	212 474,43	212 474,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 413 744,92	0,00	0,00	1 642 419,43	1 642 419,43	0,00	1 642 419,43	1 642 419,43
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00		1 636,36	1 636,36		1 636,36	1 636,36
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	228,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		528,00	0,00	0,00	1 636,36	1 636,36		1 636,36	1 636,36
Total des dépenses réelles		1 414 272,92	0,00	0,00	1 644 055,79	1 644 055,79	0,00	1 644 055,79	1 644 055,79
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 721,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 721,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 650 055,79

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 592,00	0,00	207 235,00	207 235,00	207 235,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 050 200,00	0,00	1 273 584,00	1 273 584,00	1 273 584,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 118,00	0,00	2 770,00	2 770,00	2 770,00
Total des recettes de gestion des services		1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**165 466.79****Total des recettes de fonctionnement cumulées****1 650 055.79**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET									III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1	
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL			1 419 993,92	0,00	0,00	1 650 055,79	1 650 055,79	0,00	1 650 055,79	1 650 055,79
011	Charges à caractère général (4)	541 842,00	0,00	0,00	564 684,00	564 684,00	0,00	564 684,00	564 684,00	
6042	Achats de prestations de services	267 903,00	0,00		200 800,00	200 800,00	0,00	200 800,00	200 800,00	
60623	Alimentation	31 751,00	0,00		28 700,00	28 700,00	0,00	28 700,00	28 700,00	
60628	Autres fournitures non stockées	3 649,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	400,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00	
60632	Fournitures de petit équipement	1 750,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
60636	Habillement et vêtements de travail	800,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00	
6068	Autres matières et fournitures	1 230,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
611	Contrats de prestations de services	129 079,00	0,00		167 900,00	167 900,00	0,00	167 900,00	167 900,00	
61351	Matériel roulant	3 868,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
6161	Multirisques	1 995,00	0,00		3 325,00	3 325,00	0,00	3 325,00	3 325,00	
6182	Documentation générale et technique	150,00	0,00		155,00	155,00	0,00	155,00	155,00	
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	0,00		640,00	640,00	0,00	640,00	640,00	
6188	Autres frais divers	648,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	1 466,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00	
6238	Divers	3 800,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00	
6245	Transports de personnes extérieures	650,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	
6247	Transports collectifs	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
6262	Frais de télécommunications	600,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00	
6281	Concours divers (cotisations)	3 083,00	0,00		3 514,00	3 514,00	0,00	3 514,00	3 514,00	
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	80 320,00	0,00		139 000,00	139 000,00	0,00	139 000,00	139 000,00	
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	717 654,92	0,00		865 261,00	865 261,00		865 261,00	865 261,00	
6331	Versement mobilité	8 095,91	0,00		9 707,45	9 707,45		9 707,45	9 707,45	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	419,26	0,00		484,84	484,84		484,84	484,84	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 889,38	0,00		10 583,78	10 583,78		10 583,78	10 583,78	
64111	Rémunération principale titulaires	289 867,36	0,00		388 561,43	388 561,43		388 561,43	388 561,43	
64112	SFT, indemnité de résidence	10 963,08	0,00		4 493,26	4 493,26		4 493,26	4 493,26	
64113	NBI	0,00	0,00		9 272,66	9 272,66		9 272,66	9 272,66	

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64118	Autres indemnités	73 183,90	0,00		101 404,43	101 404,43		101 404,43	101 404,43
64131	Rémunérations	110 117,17	0,00		70 870,66	70 870,66		70 870,66	70 870,66
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		2 385,36	2 385,36		2 385,36	2 385,36
64138	Primes et autres indemnités	19 914,73	0,00		12 746,22	12 746,22		12 746,22	12 746,22
6417	Rémunérations des apprentis	2 556,00	0,00		3 700,00	3 700,00		3 700,00	3 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	83 940,08	0,00		88 295,72	88 295,72		88 295,72	88 295,72
6453	Cotisations aux caisses de retraites	98 244,06	0,00		132 603,80	132 603,80		132 603,80	132 603,80
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 052,46	0,00		3 444,59	3 444,59		3 444,59	3 444,59
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 774,32	0,00		14 474,77	14 474,77		14 474,77	14 474,77
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 152,69	0,00		1 517,28	1 517,28		1 517,28	1 517,28
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		3 689,00	3 689,00		3 689,00	3 689,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		773,75	773,75		773,75	773,75
6478	Autres charges sociales diverses	484,52	0,00		6 252,00	6 252,00		6 252,00	6 252,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	154 248,00	0,00	0,00	212 474,43	212 474,43	0,00	212 474,43	212 474,43
65133	Secours d'urgence	7 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
65134	Aides	12 638,76	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65138	Autres secours	16 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		94,43	94,43	0,00	94,43	94,43
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	116 709,24	0,00		172 880,00	172 880,00	0,00	172 880,00	172 880,00
65818	Autres	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 413 744,92	0,00	0,00	1 642 419,43	1 642 419,43	0,00	1 642 419,43	1 642 419,43
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	300,00	0,00		1 636,36	1 636,36		1 636,36	1 636,36
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	300,00	0,00		1 636,36	1 636,36		1 636,36	1 636,36
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	228,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	228,00			0,00	0,00		0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		528,00	0,00	0,00	1 636,36	1 636,36		1 636,36	1 636,36
Total des dépenses réelles		1 414 272,92	0,00	0,00	1 644 055,79	1 644 055,79	0,00	1 644 055,79	1 644 055,79
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 721,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	5 721,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 721,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 592,00	0,00	207 235,00	207 235,00	207 235,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	8 164,00	0,00	11 820,00	11 820,00	11 820,00
7066	Redevances services à caractère social	204 428,00	0,00	195 415,00	195 415,00	195 415,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 050 200,00	0,00	1 273 584,00	1 273 584,00	1 273 584,00
74718	Autres participations Etat	184 000,00	0,00	145 500,25	145 500,25	145 500,25
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	8 083,75	8 083,75	8 083,75
74748	Participation autres communes	863 000,00	0,00	1 118 000,00	1 118 000,00	1 118 000,00
747888	Autres	3 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 118,00	0,00	2 770,00	2 770,00	2 770,00
75888	Autres	2 118,00	0,00	2 770,00	2 770,00	2 770,00
Total des recettes de gestion des services		1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 264 910,00	0,00	1 484 589,00	1 484 589,00	1 484 589,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
	DEPENSES	0,00	45 897,02	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	45 897,02	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		88 897,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		82 897,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 897,02
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 897,02
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco. soc. environ. culture.éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 897,02
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 897,02
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs		51 Aménagement et services urbains					
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		244,43	632 785,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008 025,69	0,00
011	Charges à caractère général	150,00	153 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 540,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	305 911,67	0,00	0,00	0,00	0,00	559 349,33	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	94,43	172 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 636,36	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 000,00	1 090 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 935,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	14 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 415,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 074 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 750,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 644 055,79
011	Charges à caractère général	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		564 684,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		865 261,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		212 474,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 636,36
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 484 589,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		207 235,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 273 584,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 770,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		244,43
627	Services bancaires et assimilés		150,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables		94,43
	RECETTES		2 000,00
758	Produits divers de gestion courante		2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	629 460,67
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
616	Primes d'assurances	3 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 314,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 390,45
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 390,61
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 415,86
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 714,75
657	Charges intervent [®] cpt prop. - Subvent [®]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 880,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090 654,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 820,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 834,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.soc.environ.culture.educ.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég. eur. intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	632 785,67
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 325,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 314,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 390,45
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 390,61
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 415,86
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 714,75
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 880,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090 654,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 820,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 834,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331	332	338	341	348		
		Centres de loisirs	Colonies de vacances	Autres activités pour les jeunes	Egalité entre les femmes et les hommes	Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	141 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	141 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	12 300,00	171 423,09	1 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	4 728,01	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	118 333,30	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	45 121,78	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	500,00	2 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	174 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	174 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	383 484,32	298 818,28	0,00	0,00	1 008 025,69
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	195 200,00	0,00	0,00	0,00	195 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	30 600,00	600,00	0,00	0,00	31 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	11 700,00	3 600,00	0,00	0,00	167 600,00
613	Locations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 328,53	6 329,08	0,00	0,00	14 385,62
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	92 766,68	182 943,43	0,00	0,00	394 043,41
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	36 452,75	69 345,77	0,00	0,00	150 920,30
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	39 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 636,36	0,00	0,00	0,00	1 636,36
RECETTES		0,00	0,00	194 415,00	8 770,00	0,00	0,00	391 935,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	192 415,00	0,00	0,00	0,00	192 415,00
747	Participations	0,00	0,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	198 750,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	770,00	0,00	0,00	770,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €	1996-12-11
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Logiciels	5
L	Voitures-Camions et véhicules industriels	10
L	Mobilier	10
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5
L	Matériel informatique	5
L	Matériels classiques	10
L	Coffre-fort	30
L	Installations électriques et téléphoniques	15
L	Appareils de laboratoire	10
L	Equipements de cuisine	12
L	Subvention d'investissement amorties à hauteur des durées des biens financés	0
		11/12/1996

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES****SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					21 600,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	ASSOCIATION BELLE SIRUS	Association	1 500,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	SECOURS CATHOLIQUE SUD	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	LE MAS INFO VICTIMES	Association	8 000,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	ASS VIE LIBRE GIVORS	Association	200,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	MAISON DES ASSOCIATIONS LES RESTAURANTS DU COEUR RHONE RELAIS DU COEUR RHONE	Association	3 000,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	ASALEE	Association	5 000,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	LA MAIN SUR LE COEUR GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE	Association	2 000,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	AMICALE DON DU SANG	Association	300,00
65748		SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	SECTION LOCALE ACCIDENTES TRAVAIL HANDICAPES	Association	600,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-éducatif	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		15,00	0,00	15,00	13,00	1,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	142 531,94	142 531,94
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-59 634,92	-59 634,92
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 000,00	6 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 000,00	6 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 000,00	III 6 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		6 000,00	6 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281828	Autres matériels de transport	4 068,00	4 068,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 791,00	1 791,00
28188	Autres immo. corporelles	141,00	141,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_4-DE

CA_DEL240402_5

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

**SUBVENTION 2024 AU POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ADDICTIONS
FRANCE**

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Dans le cadre du Contrat Local de Santé - axe 3, favoriser les actions autour de la santé mentale et objectif général 2, soutenir et renforcer les actions et dispositifs permettant un mieux-être des enfants et des jeunes -, le C.C.A.S de Givors soutient financièrement le développement du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

Ce dispositif s'appuie sur un diagnostic partagé qui a fait ressortir :

- Un manque de lisibilité pour les habitants sur les actions et les structures du territoire,

- Un besoin de coordination au niveau de territoire pour d'accompagnement,
- Un besoin de lieu d'écoute pour répondre au mal être des jeunes,
- Un besoin de prévention auprès des parents et des enfants.

Prévu par la politique de cohésion et de solidarité nationale, et la circulaire n°145 du 12 mars 2002, le point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) est un dispositif d'intervention sur le lien social.

Le PAEJ constitue une forme d'intervention légère qui joue un rôle de proximité défini autour d'une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes de 12 à 25 ans exposés à des situations de risque, et de leur entourage adulte.

Son action met en pratique 4 fonctions :

- L'accueil : offrir une réelle accessibilité en s'adaptant aux publics et aux contextes,
- L'écoute : soutenir l'expression quelle que soit la forme qu'elle prend, la matérialité qui la médiatise,
- L'accompagnement : fournir les appuis nécessaires à la temporalité de la démarche qui construit et oriente le parcours,
- Le réseau : construire l'inscription à une place d'acteur parmi les autres.

Cette mission préventive s'adresse également à l'entourage proche des jeunes notamment familles, adultes et professionnels qui ont une charge éducative auprès des jeunes.

Principales missions du PAEJ :

- Actions dans les locaux du PAEJ, situé 1 place du Coteau :
 - Accueil sans condition, anonyme et confidentiel des jeunes de 12 à 25 ans,
 - Écoute et accompagnement psychologique et socio-éducatif pouvant donner lieu à une orientation pour une prise en charge spécifique et adaptée,
 - Médiation et soutien à la parentalité par des entretiens parents-enfants et parents seuls.
- Actions collectives externes :
 - Travail en réseau avec les partenaires de terrain pour améliorer l'accès aux services, l'orientation, la prise en charge du jeune et de son entourage,
 - Soutien aux professionnels qui prennent en charge des jeunes avec la possibilité d'étayer en équipe ou en individuel autour de situations et d'échanges de pratiques,
 - Actions de sensibilisation et de prévention et permanences dans des établissements scolaires.

C'est l'association ADDICTIONS France (dénommée ANPAA) – qui possède un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Givors – qui porte le

PAEJ. C'est une association loi 1901, fondée en 1872, reconnue d'utilité publique et agréée
d'éducation populaire.

Elle est implantée sur l'ensemble du territoire national et animée par plus de 1 700 salariés et de nombreux bénévoles. Elle gère plus de 80 établissements médico-sociaux (CSAPA, Centres d'aide et d'accompagnement à la réduction des risques – CAARUD...) et mène des actions de prévention dans toute la France.

Le PAEJ de Givors est cofinancé avec la CAF et la Métropole de Lyon. La participation financière du C.C.A.S de Givors pour l'année 2024 s'élève ainsi à 35 280 euros sur un budget prévisionnel de fonctionnement du PAEJ de 97 008€.

Ce budget prévisionnel prend en compte la présence des professionnels avec :

- Des plages d'accueil inconditionnelles par semaine, avec la présence de psychologues et d'un éducateur spécialisé
- Un temps de coordination spécifique pour développer le réseau et promouvoir le lieu,
- Une ouverture du PAEJ pendant 48 semaines (fermeture 3 semaines en août et une semaine en fin d'année),
- Des ateliers collectifs proposés au public,
- La prise en compte de frais de structures pour la gestion et le management des équipes,
- Des permanences de proximité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la subvention à l'association Addictions France d'un montant de 35 280 euros pour l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 069-266910058-20240402-CAV_DEL240402_5-DE



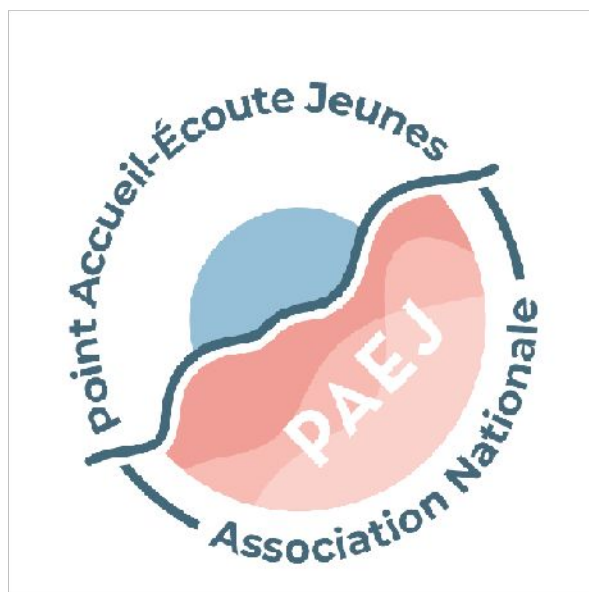
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le préfet du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Rapport d'activité du 01/01/2023 au 18/12/2023

PAEJ Sud Rhône "Le Salon"

Le Salon





Sommaire

Permanences d'écoute	3
Composition de l'équipe et financement	5
Les financements du PAEJ	5
1 L'accueil individuel des jeunes	6
1.1 Vue d'ensemble	6
1.2 Les jeunes	7
1.3 La situation d'insertion	11
1.4 Les parents	12
1.5 Les problématiques	13
1.6 Le logement	16
1.7 L'origine géographique des jeunes	17
1.8 Les orientations	18
2 Les actions collectives	19
2.1 Vue d'ensemble	19
2.2 Dans le détail	20
3 Les actions partenariales	22





Le PAEJ de **PAEJ Sud Rhône "Le Salon"** est porté par : **Association Addictions France ANPAA**



Description de la structure porteuse : **L'association intervient sur toutes les conduites addictives : alcool, tabac; cannabis, médicament psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance.**

Adresse : **3 Montée du Cras**

**69700
Givors**

Téléphone : **+33472432377**

Courriel : **aura69@addictions-france.org**

Site Internet de la structure porteuse: <https://addictions-france.org/>

Le PAEJ de **PAEJ Sud Rhône "Le Salon"**



Date de création : **01 avril 2022**

Localisation sur un Quartier Politique de la Ville (QPV) : **Oui**

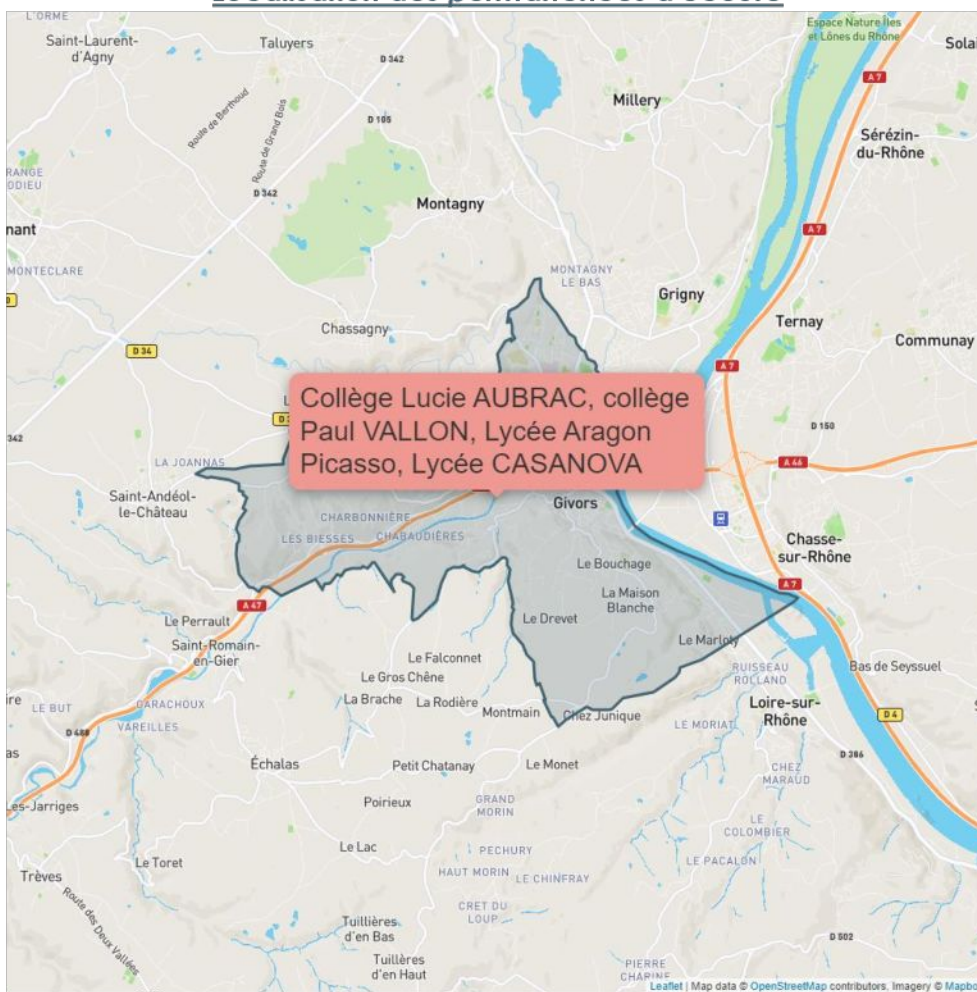
Téléphone : **+33789215318**

Courriel : **paej.aura69@addictions-france.org**

Site Internet : <https://addictions-france.org/>

Permanences d'écoute

Localisation des permanences d'écoute



Légende

Localisation de la permanence d'écoute	Nom de la permanence d'écoute
Givors	Collège Lucie AUBRAC, collège Paul VALLON, Lycée Aragon Picasso, Lycée CASANOVA

Composition de l'équipe et financement

Composition de l'équipe

Qualification	ETP
Psychologue	0.55
Psychologue	0.1
Éducateur/éducatrice	0.55
Total ETP	1.2

Les financements du PAEJ

Missions socle

Missions socles du PAEJ	Montant
Financement subvention CAF demandé	40320 €
Ville de Givors	35280 €
Métropole de Lyon	5000 €
Total	80 600 €

Actions complémentaires

Actions complémentaires adossées au PAEJ	Montant
0.3 ETP Psychologue du PAEJ en mission locale, budget demandé	17 700 €



Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Répartition du nombre de professionnels le s par type de métier

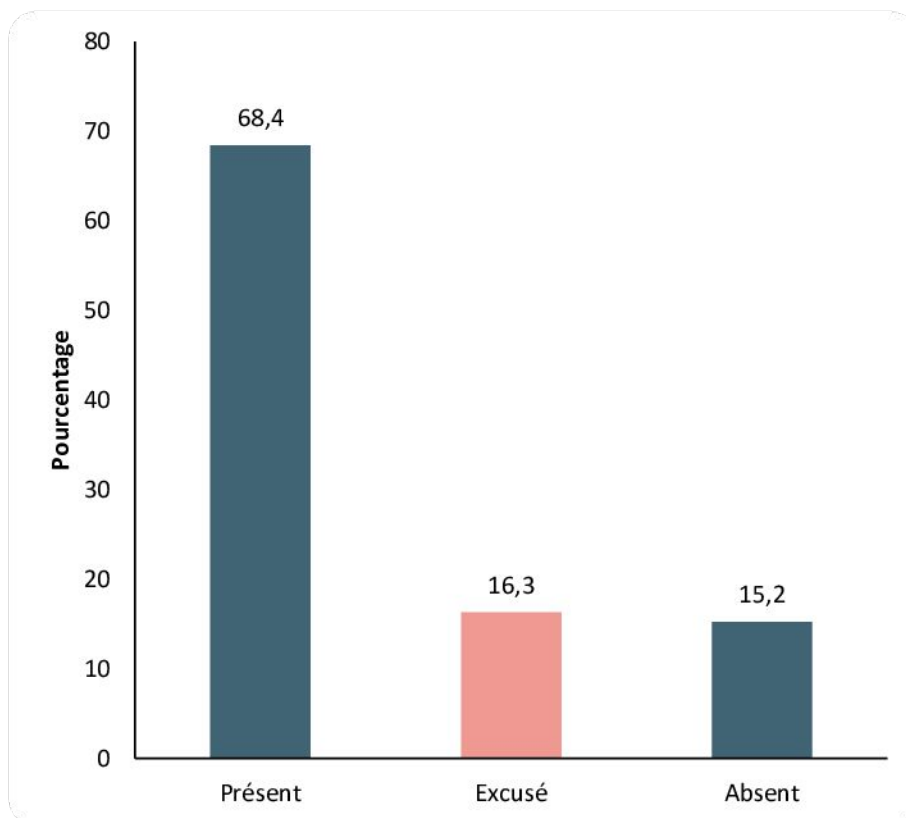
Métier	Nombre de professionnels
Psychologue	2
Éducateur/éducatrice	1
Assistant·e sociale	0
Autre	0

1 L'accueil individuel des jeunes

1.1 Vue d'ensemble

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Le PAEJ a suivi **71** jeunes. Les professionnels ont réalisé **269** entretiens.

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023**Proportion de rendez-vous honorés****Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023****Taux de présence et d'absence aux rendez-vous par localisation**

Nom du lieu d'accueil	Rendez-vous excusés	Rendez-vous non honorés
Permanence principale	17%	17%
collège Paul VALLON (Permanence d'écoute)	9%	3%

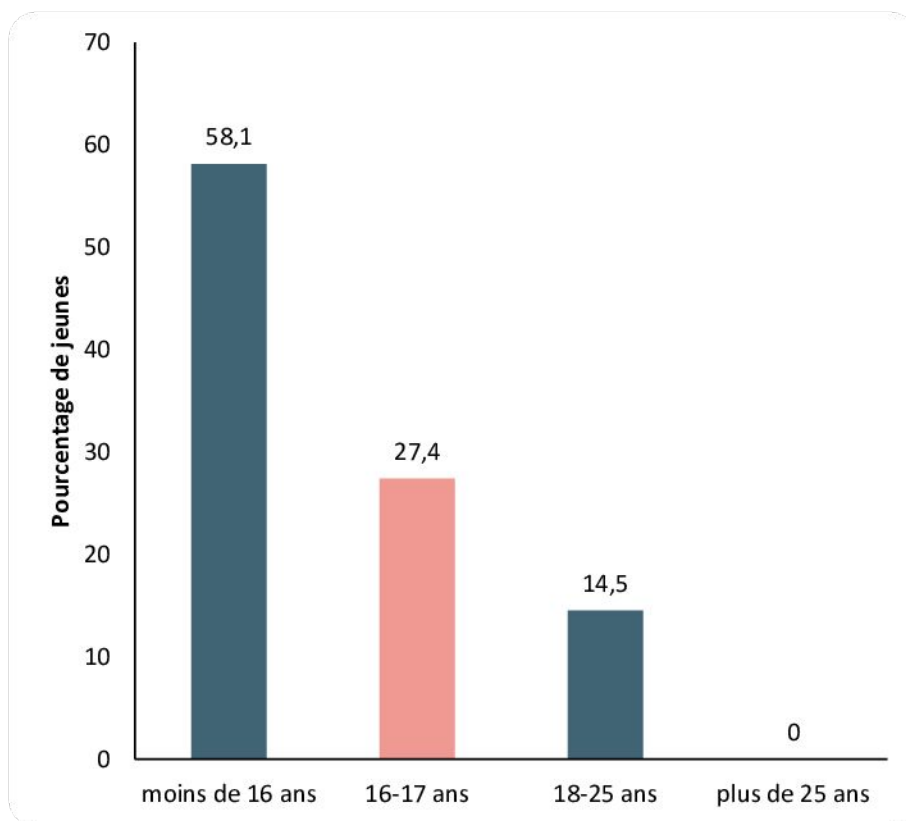
1.2 Les jeunes**Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023**

Les jeunes suivis par le PAEJ ont en moyenne **14.6 ans** lors de la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023.



Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Le pourcentage des jeunes accueillis par tranches d'âge



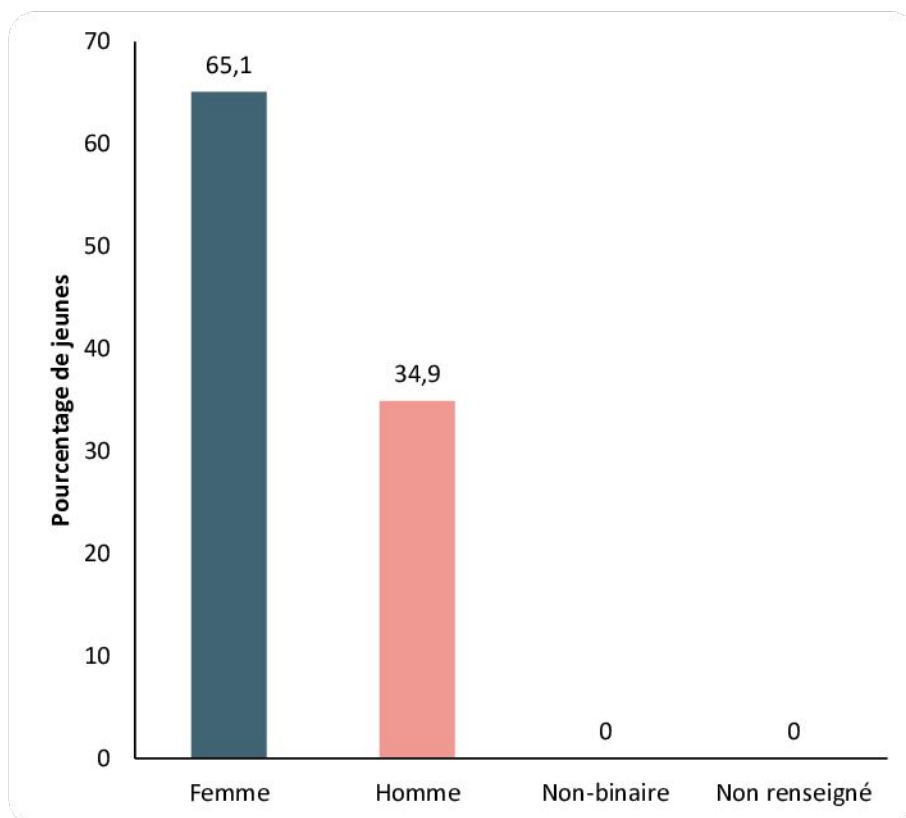
Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Le PAEJ accueille des personnes de différents genres répartis comme suit :



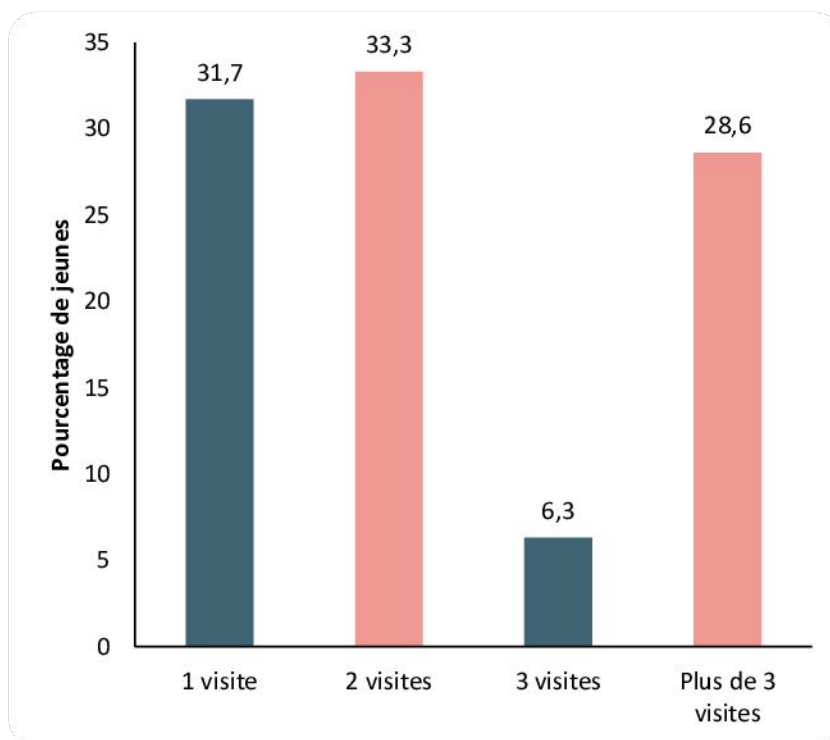


Représentation du genre parmi les jeunes accueillis.



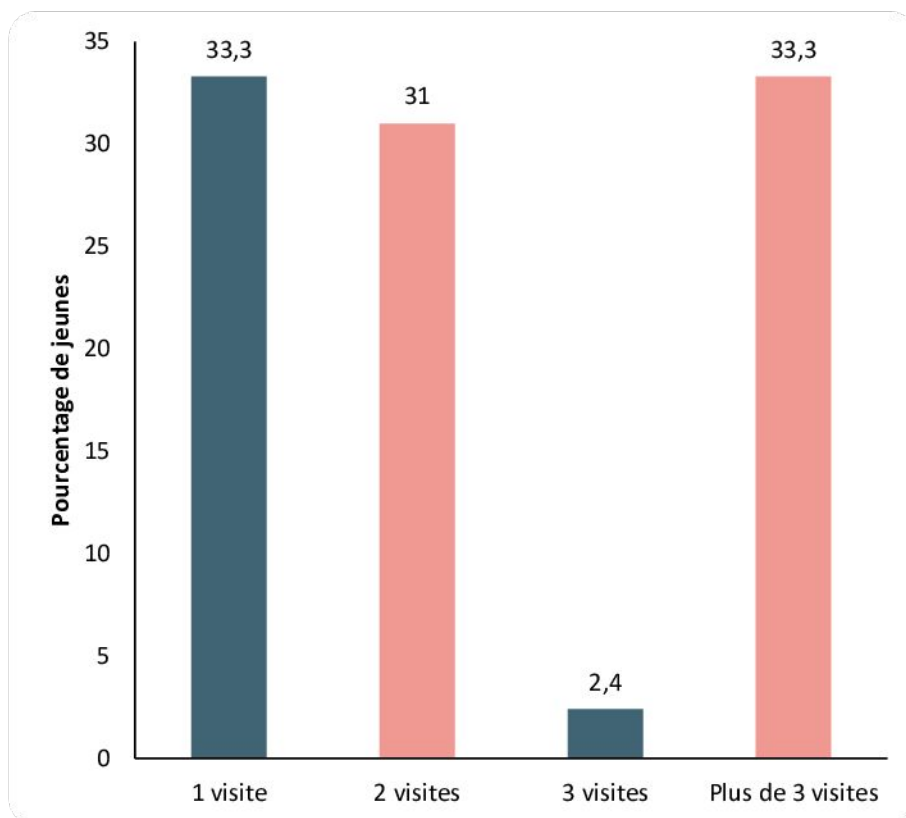
En général, les jeunes reviennent au PAEJ :

Nombre moyen de visites des jeunes global

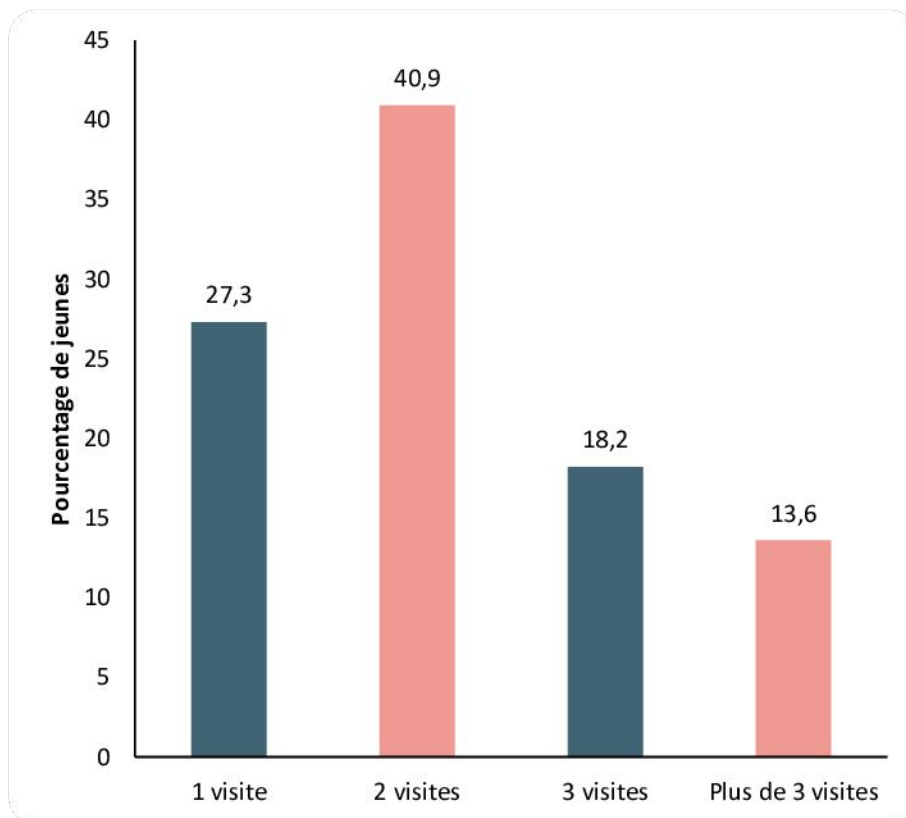




Nombre moyen de visites des jeunes de genre féminin



Nombre moyen de visites des jeunes de genre masculin



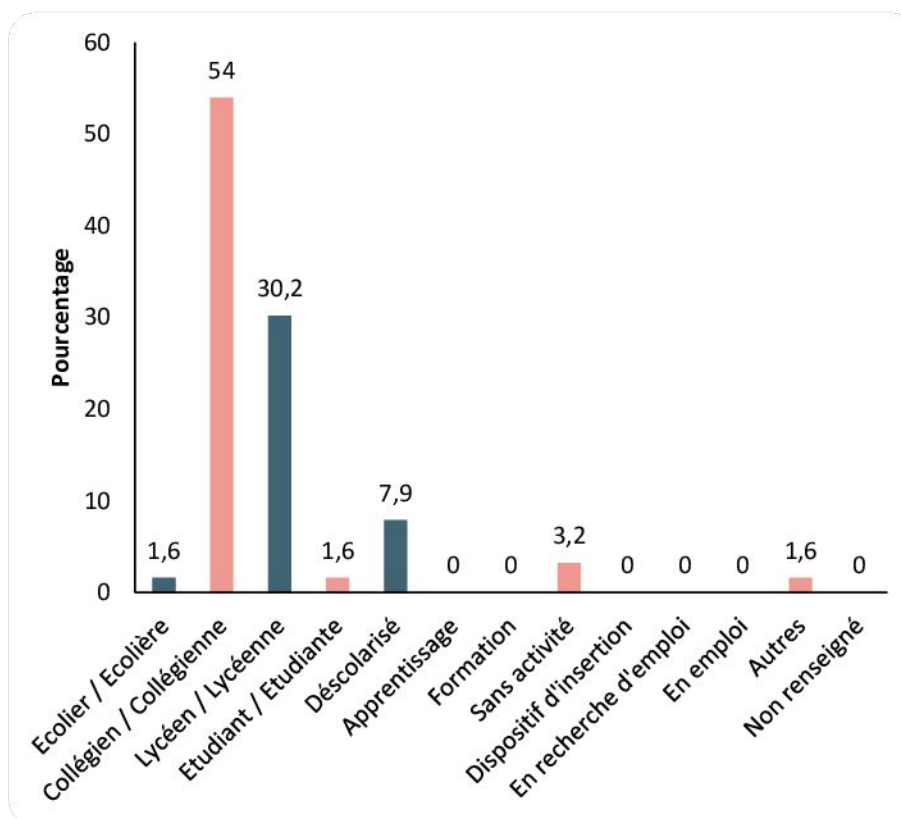
Pas de données pour les jeunes de genre non binaire

1.3 La situation d'insertion

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

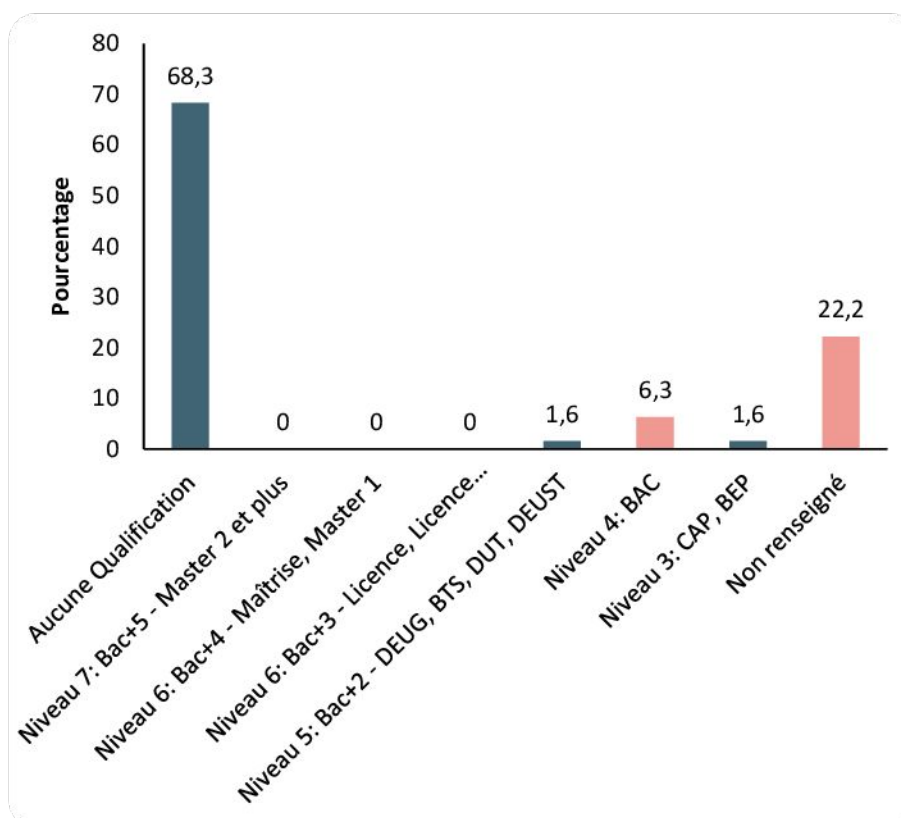
Les jeunes qui fréquentent le PAEJ ont des situations d'insertion variées :

La situation d'insertion des jeunes accueillis



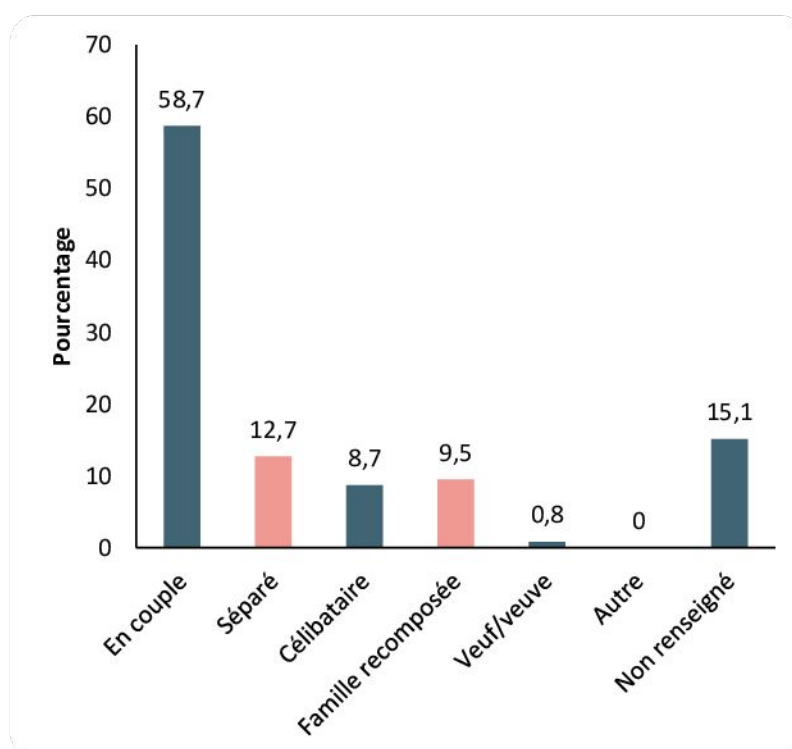
Le niveau de qualification des jeunes est réparti comme suit :

Le niveau de qualification des jeunes

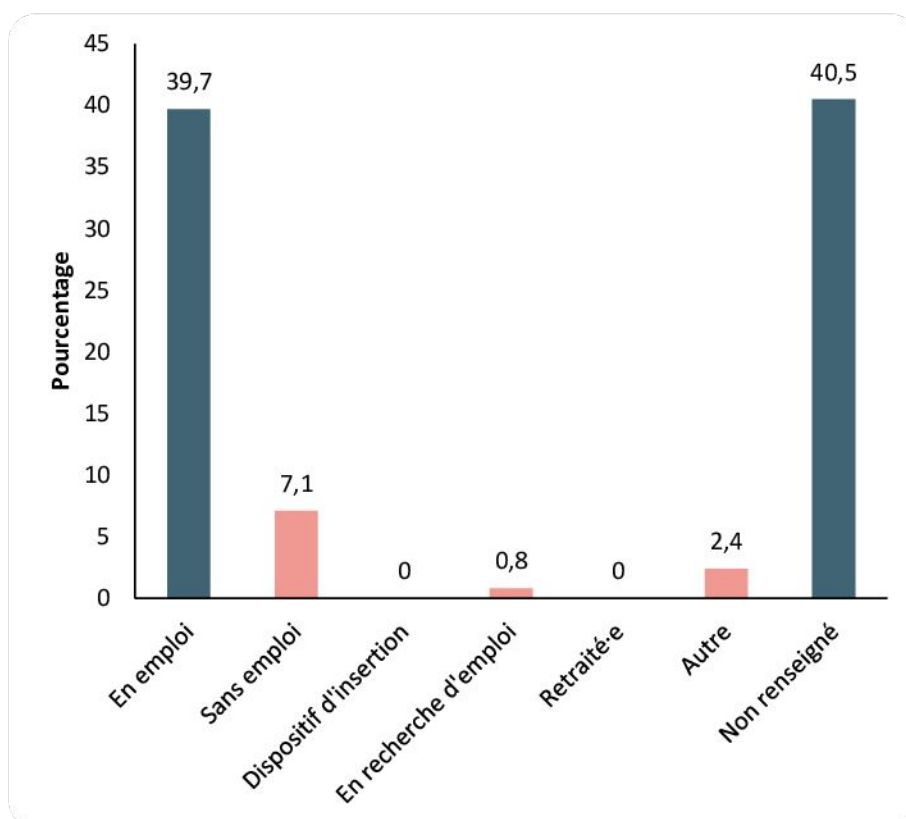


1.4 Les parents

Voici la situation des parents des jeunes qui fréquentent le PAEJ et des parents qui fréquentent eux-mêmes le PAEJ :



Situation professionnelle des parents



Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

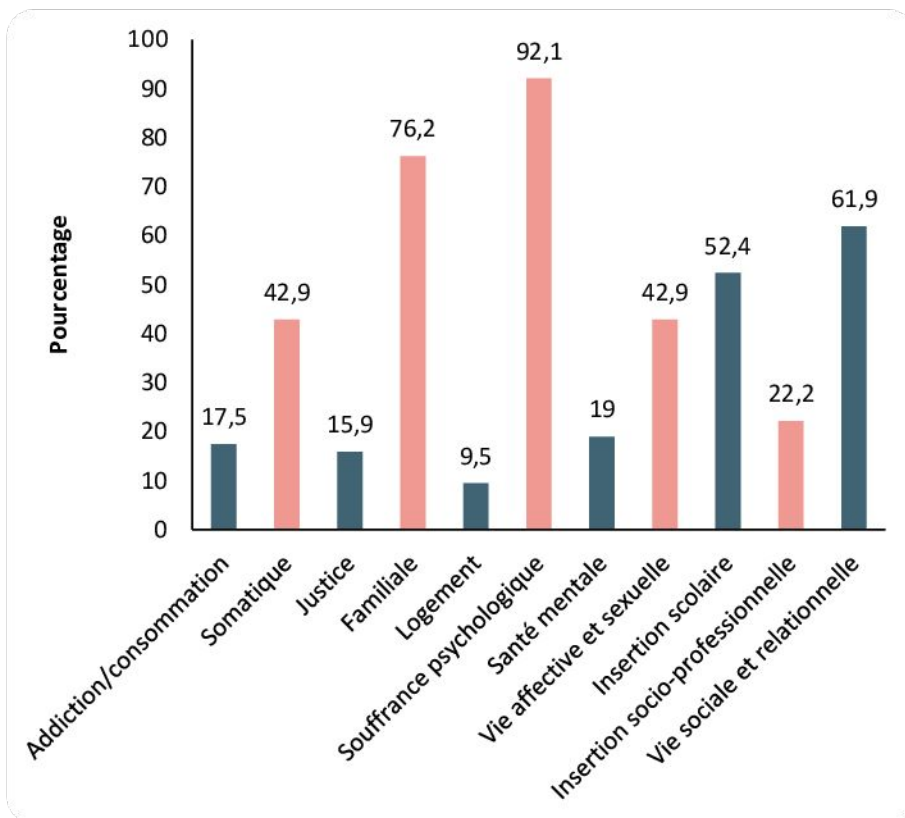
Pourcentage de familles monoparentales : **30.16%**

1.5 Les problématiques

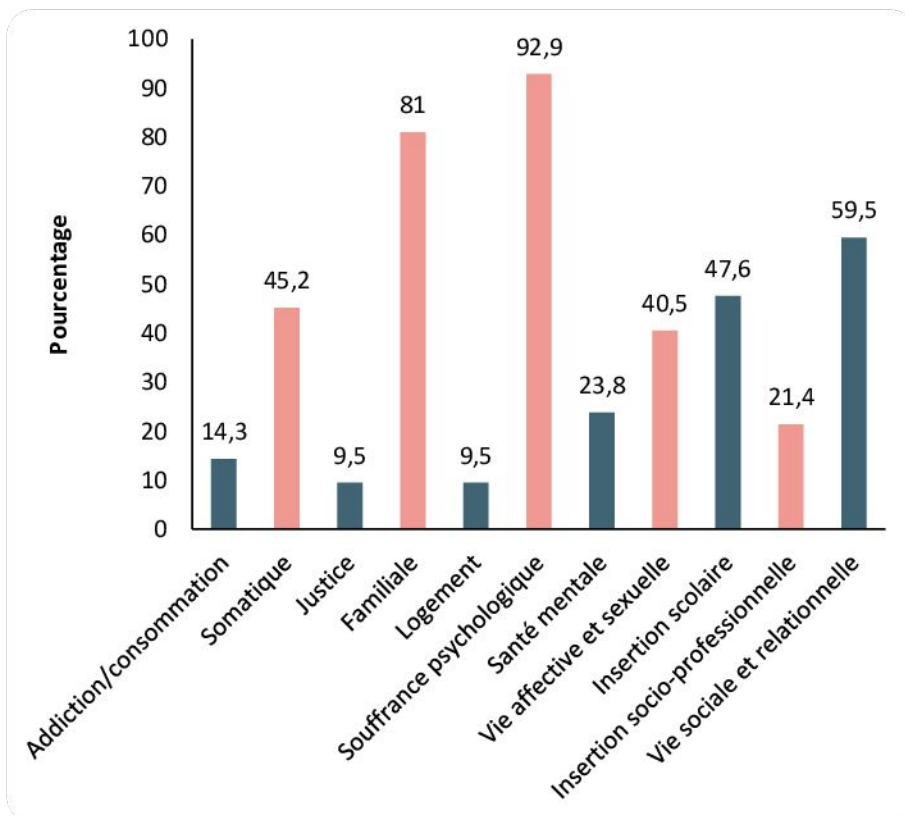
Les jeunes concernés par les suivis du PAEJ ont des problématiques variées, qui peuvent se cumuler et évoluer au fur et à mesure du suivi. Les pourcentages exprimés plus bas renseignent sur le taux de mention d'une problématique pour les jeunes rencontrés.



Le pourcentage par problématique globale

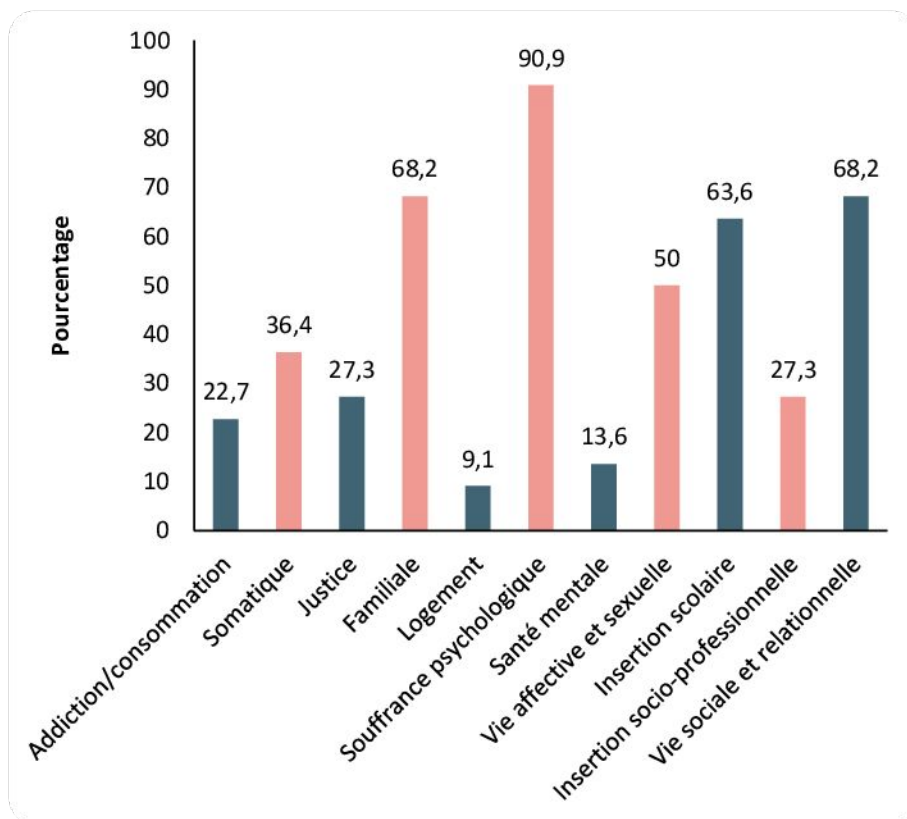


Le pourcentage par problématique pour les jeunes de genre féminin

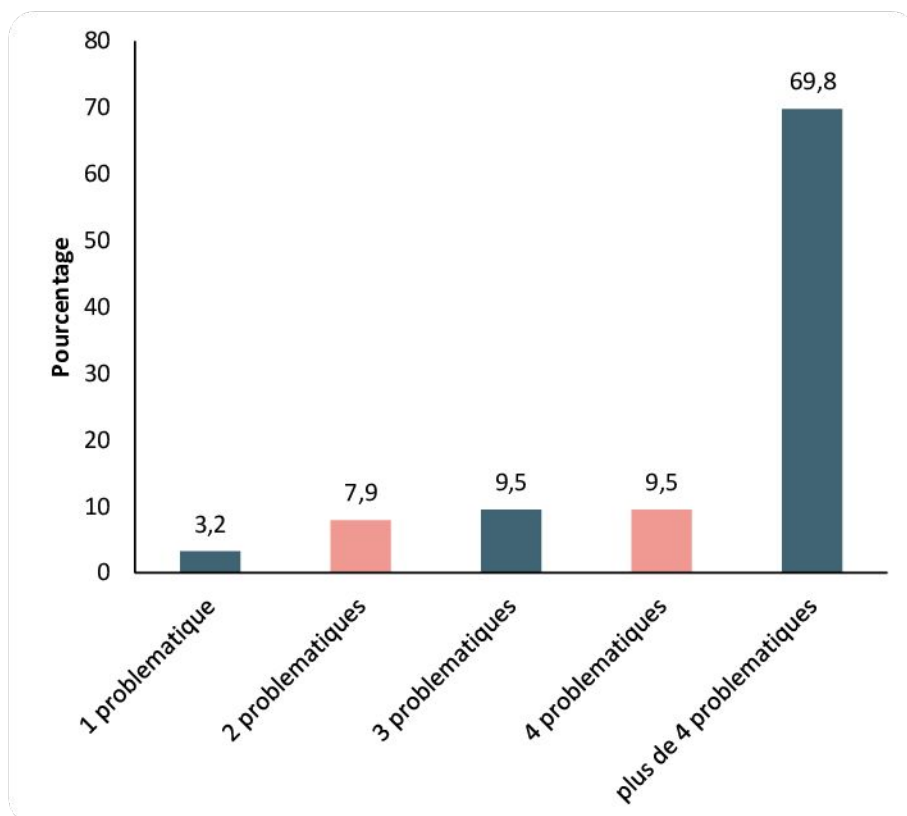




Le pourcentage par problématique pour les jeunes de genre masculin



Le cumul des problématiques chez les jeunes

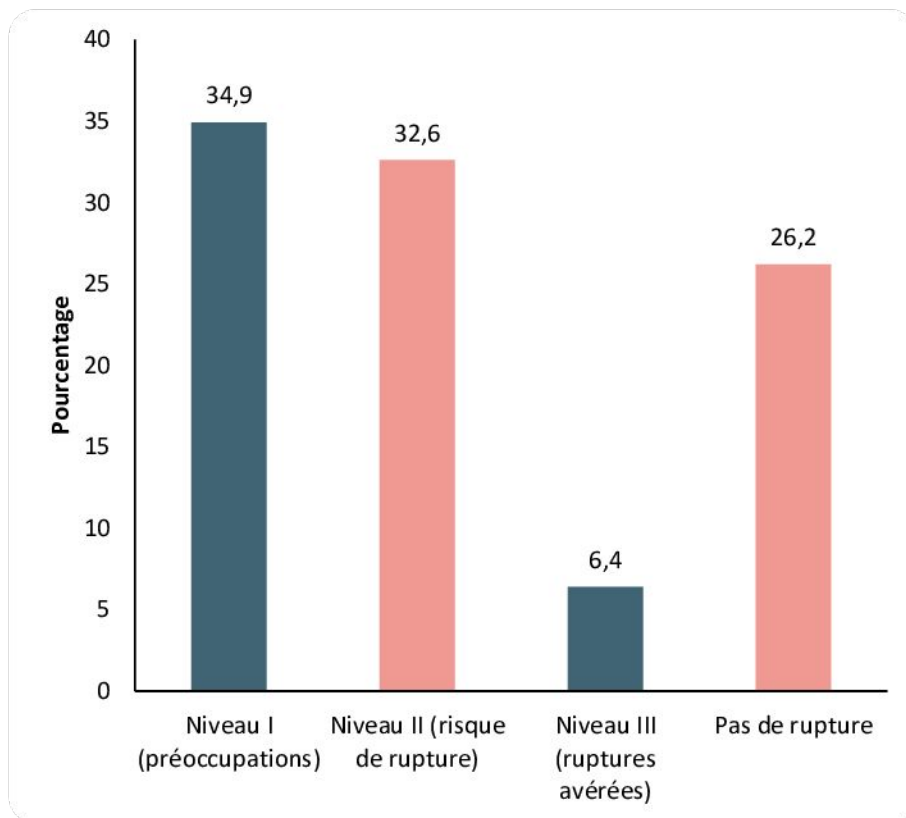




Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Le graphique ci-dessous représente la répartition des niveaux de ruptures des jeunes reçus au PAEJ

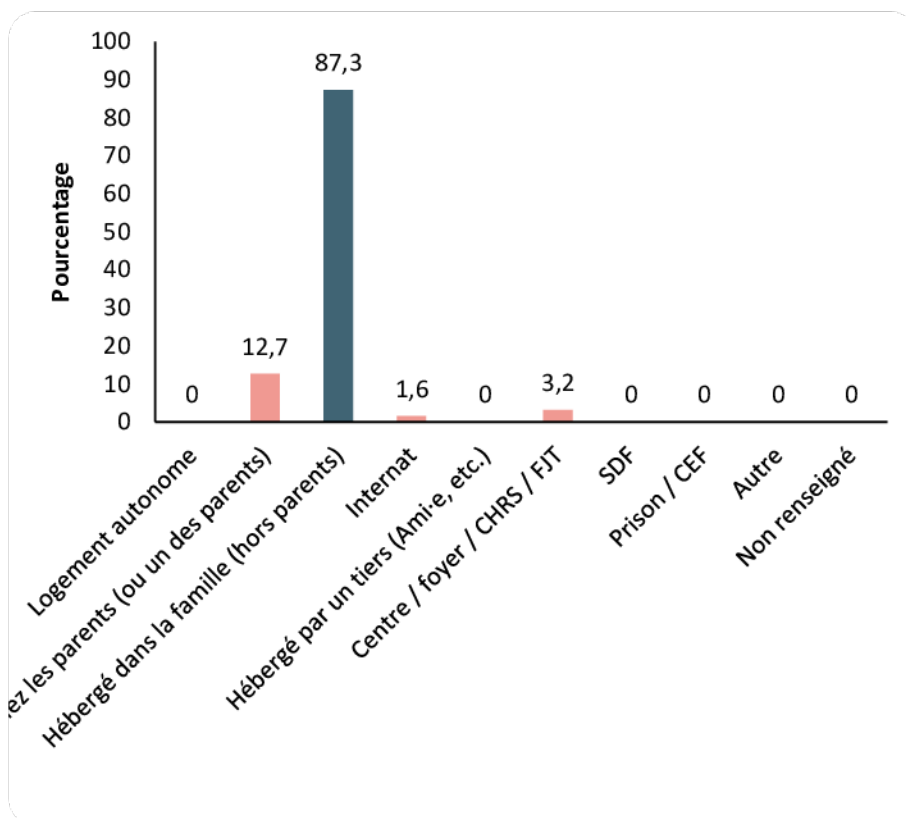
Répartition des niveaux de rupture pour les jeunes.



1.6 Le logement

Aperçu de la situation de logement des jeunes suivis par le PAEJ :

La situation logement en pourcentage global



1.7 L'origine géographique des jeunes

Cartographie de la répartition des jeunes sur le PAEJ

Légende

Localisation d'habitation des jeunes	Nombre de jeunes habitant à cette localisation
Échalas	2
Givors	41
Grigny	5
Loire-sur-Rhône	2
Montagny	2
Mornant	3
Chabanière	1
Vourles	1
Communay	1
Saint-Symphorien-d'Ozon	1



Ternay	2
Non connu	10

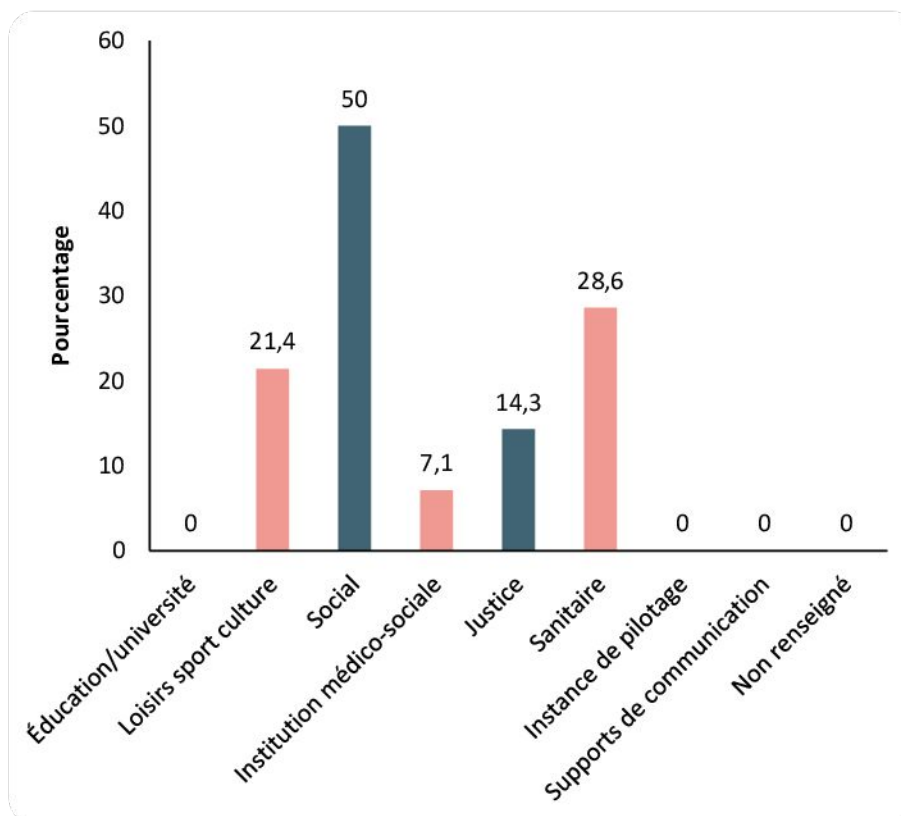
Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

33.33% des personnes venues au PAEJ vivent dans un quartier politique de la ville.

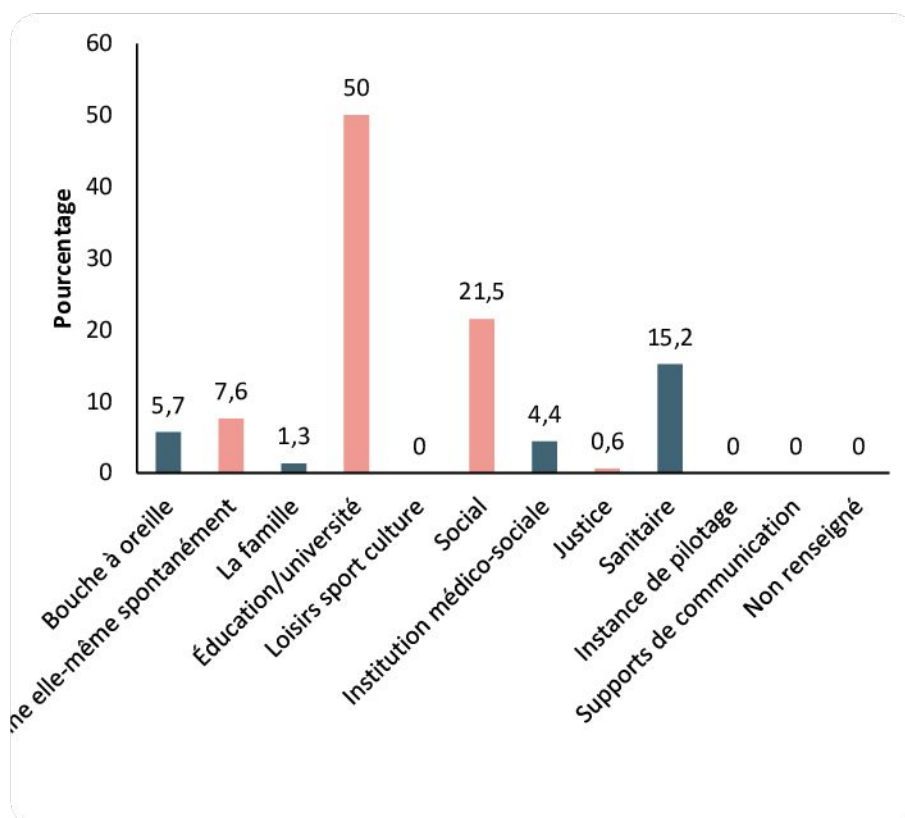
1.8 Les orientations

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Les structures vers lesquelles les PAEJ orientent



Par qui les jeunes qui viennent au PAEJ sont le plus orientés



2 Les actions collectives

2.1 Vue d'ensemble

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Durant la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023, le PAEJ a mené **35** actions collectives qui ont touché **227** personnes réparties en trois types de public :

- Les jeunes : **175**
- Les parents : **3**
- Les professionnels : **49**

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Localisation des actions collectives par lieux du PAEJ

Localisation	Nombre d'actions collectives
Permanence principale	22
Lycée Aragon Picasso (Permanence d'écoute)	3

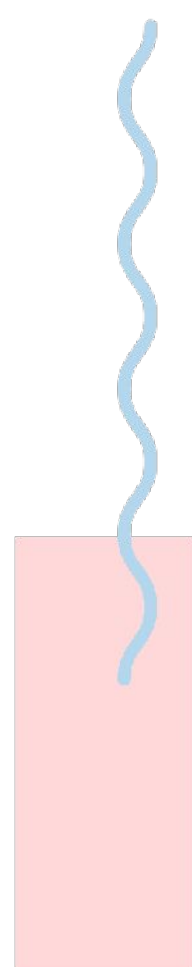
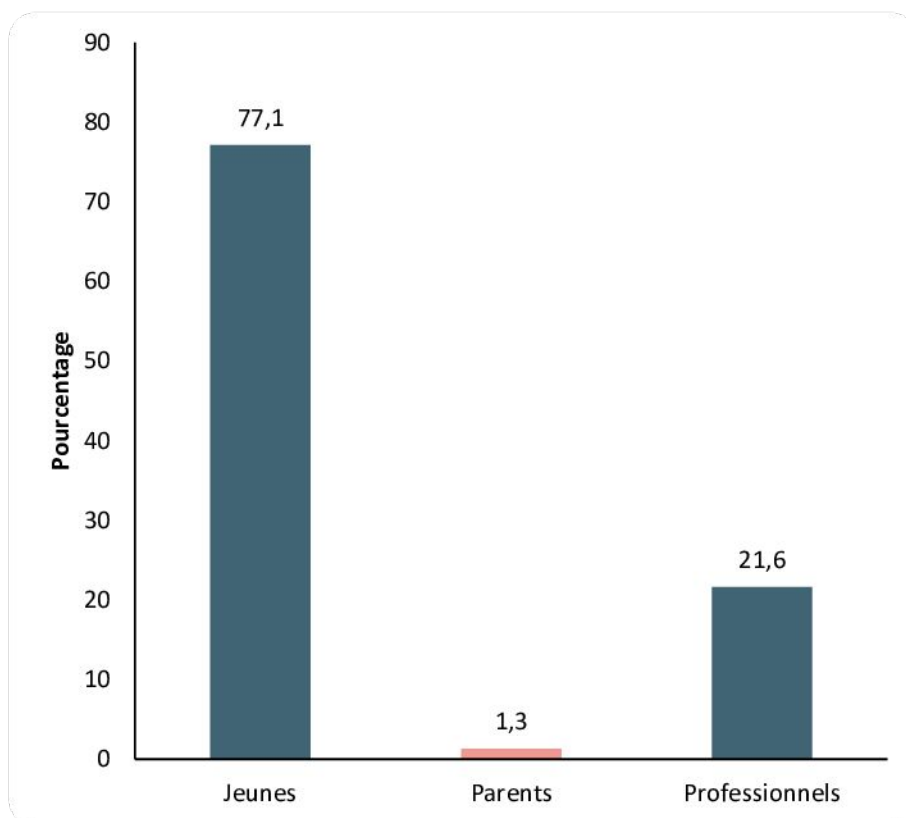


Lycée CASANOVA (Permanence d'écoute)	1
Givors (hors les murs)	9

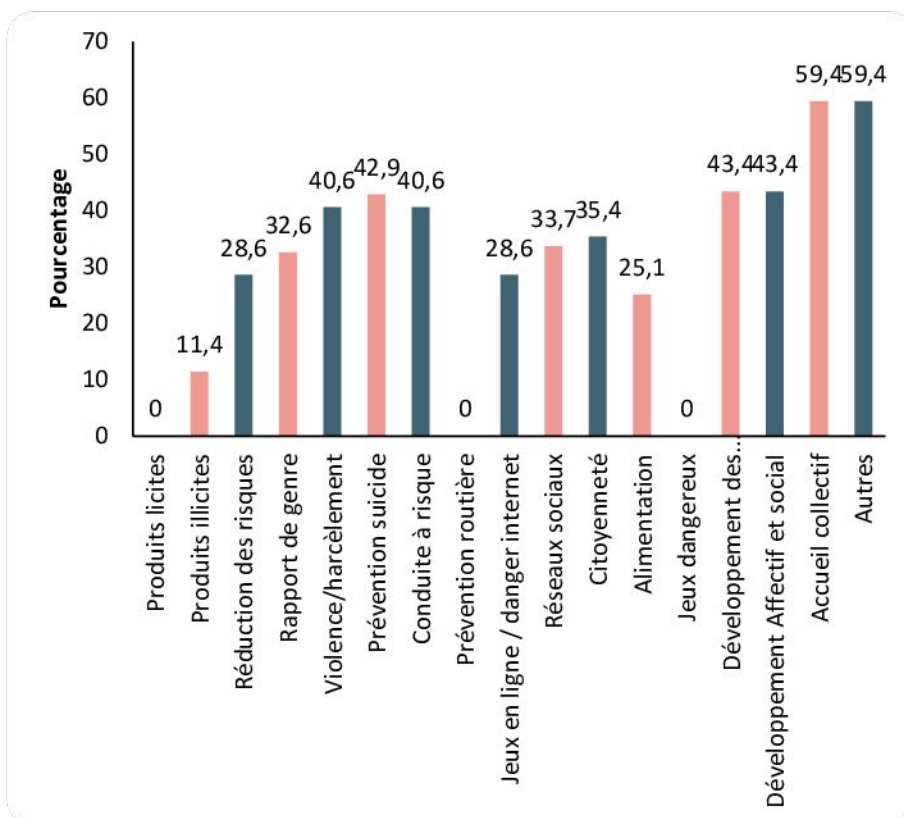
2.2 Dans le détail

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Les actions menées concernent :



Les thématiques abordées avec les jeunes :



Partenaires des actions collectives du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Localisation des partenaires d'actions collectives	Nom des partenaires
Vénissieux	AFPA
Grigny	Prévention spécialisée
Givors	Centre de Soins pour Adolescents (CSA), CIO Sud Rhône, Collège Lucie AUBRAC -Vernes-, Collège Paul VALLON, CPEF, CSAPA / Prévention (Addictions France), Espace Jeunesse, GEM, Lycée ARAGON PICASSO, Lycée CASANOVA, Mairie de Givors, Médiathèque, Mission locale, MLDS Dispositif PRE, Prévention Spécialisée (Sauvegarde 69), UNAFAM
Lyon - LYON-2E-ARRONDISSEMENT	La Boussole des Jeunes

3 Les actions partenariales

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Le PAEJ a effectué **79** actions partenariales variées. Ces actions représentent **133h30** heures de travail au total du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023 et sont fondamentales pour l'ancrage du PAEJ sur son territoire.

Nombre d'actions partenariales par lieux

Lieux d'accueils	Nombre d'actions partenariales
Permanence principale	29
Lycée Aragon Picasso (Permanence d'écoute)	1
Givors (hors les murs)	37
Grigny (hors les murs)	5
Lyon - LYON-2E-ARRONDISSEMENT (hors les murs)	3
Lyon - LYON-3E-ARRONDISSEMENT (hors les murs)	2
Lyon - LYON-1ER-ARRONDISSEMENT (hors les murs)	1
Saint-Priest (hors les murs)	1

Pour la période du 01 janvier 2023 au 18 décembre 2023

Le PAEJ est au cœur d'un réseau de **60** partenaires qui lui permet une bonne visibilité et une compréhension des enjeux locaux.

Liste des partenaires avec leur nature

Partenaire	Champ(s) de compétences
Mairie de Givors	Instance de pilotage

CAF du Rhône	Instance de pilotage
ARS	Instance de pilotage
UPL	Sanitaire
SSIAD Hestia	Sanitaire
CMP/CATTP Adultes	Sanitaire
EHPAD Eolienne	Sanitaire
Hôpital de Montgelas	Sanitaire
AFPA	Éducation/université
SPS GRIGNY AJD (Prévention spécialisée Grigny)	Social
Pôle Liserons Fondation Chantelise	Institution médico-sociale
Mairie de Grigny	Instance de pilotage
DITEP Les Eaux Vives	Institution médico-sociale
Centre social	Loisirs sport culture
CSAPA / Prévention Addictions France	Sanitaire
Espace Santé Jeune	Social
PAEJ Lieu Ecoute (Vaulx-en-Velin)	Social
PAEJ "Oxyjeunes" (Vienne)	Social

PAEJ ARHM	Social
PAEJ Sauvegarde 01	Social
Tiers lieu santé Danaecare	Instance de pilotage
UNAFAM	Social
COTECH CLSM Givors Grigny	Instance de pilotage
IREPS pôle ressources	Social
Médiathèque	Loisirs sport culture
Acoléa CEJ-Jeunes en rupture	Social
MDM Grigny	Social
MDM Saint-Genis-Laval	Social
Prévention Spécialisé (Sauvegarde 69)	Social
Prévention spécialisée Sauvegarde	Social
CSAPA / Prévention Addictions France	Institution médico-sociale
CMP/CATTP Ado	Sanitaire
PRE	Social
La Boussole des Jeunes	Social
Les potagers du garon	Social

Rapport d'activité du 01/01/2023 au 18/12/2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

18/12/2023

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_5-DE

Maison de la Métropole (MDM) d'Oullins	Social
Maison de la Métropole (MDM) Saint-Genis-Laval	Social
MLDS Dispositif Lycée A/P	Éducation/université
Mission locale	Social
CIDFF	Social
Prévention spécialisée (Sauvegarde 69)	Social
AS du commissariat de Givors (Association Le Mas)	Social, Justice
Maison de la Métropole (MDM) Givors-Grigny	Social
Maison des Adolescents du Rhône 69 (MDA)	Sanitaire
Médiateur santé (IREPS)	Social
Alynéa / Dispositif Jeunes	Social
Centre de Soins pour Adolescents (CSA)	Sanitaire
Lycée CASANOVA	Éducation/université
Lycée ARAGON PICASSO	Éducation/université
PEA (Point Ecoute Adultes) Givors	Social
CLSM Groupe Santé, Social et Justice	Social, Justice, Sanitaire
CIO Sud Rhône	Éducation/université

Rapport d'activité du 01/01/2023 au 18/12/2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

18/12/2023



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_5-DE

Dispositif Atelier Relais (Collège L. Aubrac)	Éducation/université
CSAPA / Prévention (Addictions France)	Institution médico-sociale
Collège Lucie AUBRAC -Vernes-	Éducation/université
CPEF	Social
Programme de Réussite Educative (PRE)	Social
Espace Jeunesse	Loisirs sport culture, Social
Mairie de Givors	Instance de pilotage, Social, Supports de communication
Collège Paul VALLON	Éducation/université
CLSM Groupe Ados/jeunes adultes	Éducation/université, Loisirs sport culture, Social, Institution médico-sociale, Sanitaire



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE ADDICTIONS FRANCE ET LE CCAS DE GIVORS ANNEE 2024

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors (CCAS), ayant son siège place Jean Jaurès 69700 Givors, représentée par son Président en exercice, Monsieur Mohamed Boudjellaba,

Ci-après désignée sous le terme « **le CCAS** », d'une part,

Et

L'association Addictions France dénommée ANPAA, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 20, rue Saint Fiacre, 75 002 Paris, représentée par Monsieur Bernard Basset en qualité de président,

Ci-après désignés sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Fondée en 1872 par Claude Bernard et Louis Pasteur, Association Addictions France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Son action va de la **prévention aux soins**, du **travail social** à la **réduction des risques**.

Les professionnels de l'association interviennent sur toutes les conduites addictives : **alcool, tabac, cannabis, médicaments psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives** et autres **addictions sans substance**.

L'association est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et contribuer à la mise en place d'une politique cohérente sur les addictions. **Les activités de l'association se déclinent ainsi :**

Accompagner les personnes en difficulté avec des addictions et leur entourage

Association Addictions France gère différents types de structures et centres d'addictologie :

- Les **CSAPA** accompagnent les personnes ayant une consommation excessive, un usage nocif ou présentant une addiction ainsi que leur entourage à travers une approche pluridisciplinaire (médecin, psychologue, infirmier, éducateur, travailleur social). La plupart comprennent des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) dédiées aux jeunes et à leur famille et plus de la moitié interviennent en milieu carcéral.
- Les **CAARUD** accompagnent les usagers de drogues, notamment en leur délivrant du matériel de réduction des risques (seringues, kit d'hygiène...) et en les orientant dans leurs démarches d'accès aux droits.
- Les établissements de **soin résidentiel** (appartements de coordination thérapeutique, LHSS, LAM...) proposent un hébergement aux personnes accompagnées, sur une courte ou longue durée selon les

problématiques rencontrées. • Des **lieux d'écoute pour les jeunes** (Maison des Adolescents, Point d'accueil écoute jeunes) ou encore de médiation familiale.

C'est ainsi le point accueil écoute jeunes de Givors qui est l'objet de cette convention.

Le point accueil écoute jeunes (PAEJ) de Givors s'appuie sur les besoins repérés du territoire réalisés dans le cadre du contrat local de santé (CLS) élaboré en 2019 et particulièrement l'axe renforçant les actions de prévention et de sensibilisation autour de la santé mentale avec l'un des objectifs spécifiques de développer un lieu ressource pour le mieux-être des jeunes de 12 à 25 ans.

La création du PAEJ en 2022 permet de faciliter l'accès aux droits et aux services de prévention existants avec un accueil libre (sans rdv), non stigmatisant, confidentiel, gratuit et sans conditions.

Les objectifs du PAEJ de Givors sont les suivants :

- Prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et ruptures chez les adolescents et jeunes adultes.
- Rétablir le dialogue et restaurer les liens de confiance entre ces adolescents et jeunes adultes et leur environnement social & familial.
- Participer au « bien-être » et à la santé des adolescents et des jeunes adultes.
- Concourir à leur insertion sociale et professionnelle.
- Favoriser leur autonomie et leur capacité d'initiative.
- Offrir une écoute et un accompagnement personnalisés de qualité et adaptés aux besoins particuliers de chaque adolescent ou jeune adulte.
- Leur permettre, ainsi qu'à leur entourage, d'exprimer leurs questions, leur-mal-être, d'en comprendre le sens et de formuler des demandes.
- Faciliter pour chacun d'entre eux l'accès aux droits communs en les accompagnant auprès d'organismes dédiés.
- Construire et animer un réseau partenarial efficace et de proximité.
- Proposer et participer aux actions et projets liés à la santé mentale portés par les partenaires et le CCAS, particulièrement dans le cadre des SISM.

Au regard de ces éléments, le CCAS entend soutenir l'action de l'association.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le CCAS, d'une subvention destinée à assurer le fonctionnement annuel de l'association.

Dans ce cadre, le CCAS soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an. Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du CCAS sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo du CCAS.

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du CCAS

4.1 : Subvention de fonctionnement

Le CCAS de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de 35 280 euros en un versement unique au titre de l'année 2024 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions. Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Le versement sera effectué au compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville.

Le CCAS se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées. Un titre de recette sera alors émis par le CCAS (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire de cette subvention pourra être soumis au contrôle du CCAS dans les conditions de la présente convention. Il s'oblige à accepter le contrôle technique et financier du CCAS portant sur l'utilisation de la subvention allouée sur pièces et sur place.

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à fournir, dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Un bilan
- Un compte de résultat
- Le rapport d'activités
- Le rapport moral approuvé par l'AG
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subvention en numéraire,

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du CCAS tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle. Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information du CCAS

L'association devra tenir informée le CCAS, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le CCAS de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le CCAS de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le CCAS se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du CCAS, celle-ci peut respectivement :

- Exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention,
- Diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

Le CCAS en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CCAS peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention que :

- Celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le CCAS notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du CCAS de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le 2024 en 3 exemplaires originaux,

Pour le CCAS

Pour l'association « Addictions France »

Monsieur le Président
Mohamed Boudjellaba

Monsieur le Président
Bernard Basset
Claire Desbats
Directrice des établissements du Rhône

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_5-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

SUBVENTION 2024 - ANIMATION DU TIERS-LIEU DE SANTÉ DE GIVORS CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DANAECARE

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Afin de répondre aux enjeux d'accès aux droits de santé comme le stipule le Contrat Local de Santé, la Ville de Givors et son C.C.A.S ont piloté la création d'un tiers-lieu de santé.

Le tiers-lieu de santé se veut un lieu ouvert, vivant et accessible à tous mais aussi un lieu d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et un lieu de prévention et promotion de la santé publique destiné aux aidants, usagers, habitants et citoyens.

Le tiers-lieu est au cœur d'un nouveau pôle santé composé d'une riche diversité d'acteurs et de structures afin de développer une approche globale de la santé des Givordin(e)s

Ainsi, le tiers-lieu santé a vocation à être le pivot dans le parcours du patient, la coordination des acteurs et le développement de projets santé.



Le tiers-lieu, mis à disposition par la ville de Givors, sera animé par l'association DANAECARE qui a l'ambition de développer et accompagner les initiatives de santé humaine dans le soin et son organisation tant au niveau de la formation et de la pratique médicales que de l'organisation de la santé et de la prévention.

L'association DANAECARE pilote déjà un tiers-lieu de santé à Saint-Étienne et participe à l'élaboration de celui de Givors depuis ses prémices dans le cadre de la création du pôle de santé porté par la SAGIM.

Le tiers-lieu de santé proposera ainsi :

- Un espace ateliers/conférences/réunions pour travailler l'accès à la prévention santé et l'éducation thérapeutique via des formats d'éducation populaire et de promotion de la santé.
- Un espace de co-construction de projets santé pour le territoire et d'accueil pour projets de santé en groupe.
- Un espace « Comptoir des aidants et interculturalité » pour :
 - Renforcer les liens avec les acteurs du territoire,
 - Accueillir et orienter les aidants,
 - Travailler l'accessibilité aux soins, à la prévention santé pour les allophones,
 - Lutter contre l'épuisement et l'isolement des aidants,
 - Accompagner à la perte d'autonomie et le parcours de soin...
- Un espace « cuisine créative et pédagogique » pour travailler la santé à travers l'alimentation et la nutrition sur des sujets liés à la chimiothérapie, orthophonie, diabète, obésité ; parentalité et cours de cuisine pour les aidants...
- Un espace de confidentialité (bureaux / coworking) pour les formations interprofessionnelles, l'accueil individuel des aidants et les rencontres aidants-associations, les entretiens individuels.

Le Tiers-Lieu de Givors a un budget prévisionnel de fonctionnement de 113 000€ pour l'année 2024. Ce budget permettra :

- Le fonctionnement de base des activités de prévention et de promotion de la santé,
- De répondre à des appels à projets pour trouver des cofinancements pour son renforcement,
- De développer des partenariats hors-les-murs avec les partenaires universitaire et sanitaire.

La participation financière du C.C.A.S de Givors pour l'année 2024 s'élève à ainsi 90 000 euros sur un budget prévisionnel d'animation du tiers-lieu de 113 000€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la subvention à l'association DANAECARE d'un montant de 90 000 euros pour l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association DANAECARE ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
L'ASSOCIATION DANAECARE ET LE CCAS DE GIVORS
ANNEE 2024**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors (CCAS), ayant son siège place Jean Jaurès 69700 Givors, représentée par son Président en exercice, Monsieur Mohamed Boudjellaba,

Ci-après désignée sous le terme « **le CCAS** », d'une part,

Et

L'association DANAECARE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 6, allée de l'Orangerie, 42 580 L'ETRAT, représentée par Monsieur Thibault CECCATO en qualité de président,

Ci-après désignés sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'association DANAECARE est une association à rayonnement international qui aide les usagers, les acteurs et les institutions de la santé à promouvoir l'humain au cœur du soin.

Aujourd'hui, les mutations des relations humaines dans la santé impactent l'organisation et le parcours de soin à différents niveaux et degrés.

L'objectif de DANAECARE est de replacer les relations humaines au cœur du soin en les concevant comme le nouvel indicateur de la médecine de demain.

A travers la création de tiers-lieu de santé à Saint-Etienne et à Givors, l'association favorise et accompagne les initiatives de valorisation de la relation humaine dans le soin et son organisation tant au niveau de la formation et de la pratique médicales que de l'organisation de la santé.

Ces innovations en santé se déclinent en 3 relations que l'on retrouve dans le fonctionnement et les objectifs du tiers-lieu de santé de Givors :

- Relation aux soignants : Protéger contre l'épuisement professionnel, la perte de sens du métier et leurs conséquences.
- Relation aux patients, familles, aidants : Retrouver confiance dans l'équipe médicale et le système de soin.
- Relation à la santé publique : Améliorer la qualité et la pertinence des soins, favoriser l'accueil et la qualité des politiques de prévention.

Le tiers-lieu de santé de Givors est situé dans les anciens locaux de la CPAM. Il prend donc place dans un espace empreint de la thématique santé.

La complémentarité Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) et tiers-lieu de santé est un atout pour apporter autant du soin que de la prévention santé aux Givordin(e)s.

De cette façon, elle vise à créer un lien de confiance entre la santé et la population en leur offrant un accès privilégié aux espaces de soin et de prévention santé.

Le tiers-lieu s'inscrit aussi dans des dynamiques « d'aller-vers » avec les partenaires du territoire afin de toucher les publics les plus éloignés des parcours de soins.

De plus, le tiers-lieu de santé vise à apporter aux soignants de la MSP des espaces pour favoriser la créativité dans leur art du soin et leur permettre de développer des activités favorisant l'alliance thérapeutique.

De cette façon, le tiers-lieu de santé vise à agir sur l'attractivité du territoire givordin pour les professionnels de santé.

Les impacts attendus du tiers-lieu de santé :

□ Pour les usagers et habitants :

- Accès aux droits de santé, à la prévention et aux soins de premier recours par un lieu qui change les regards sur le système de santé et amène vers le soin des publics très éloignés voire en refus de soin ;
- Meilleure lisibilité et accessibilité des structures de santé en proximité pour assurer une continuité du soin, éviter les ruptures et réduire les délais de prise en charge ;
- Espace d'éducation thérapeutique, de soutien aux aidants et de démocratie en santé pour une meilleure adhésion au soin, pertinence des dispositifs et autonomisation dans les démarches

l Pour les professionnels de santé :

- Levier d'attractivité pour pérenniser et activer l'installation sur le territoire grâce à un espace de travail convivial, original, favorable au partage et à la mutualisation des savoirs et du matériel ; et grâce à l'interaction du tiers-lieu avec la MSP, le laboratoire d'analyses médicales et les partenaires médicaux et sociaux du territoire ;
- Meilleure coordination des parties prenantes pour des politiques de santé plus adaptées ;
- Recherche et émergence de projets en santé pour construire des réponses innovantes et adaptées aux besoins du territoire.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le CCAS, d'une subvention destinée à assurer le fonctionnement annuel de l'association.

Dans ce cadre, le CCAS soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an.



Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions. Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du CCAS sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo du CCAS.

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du CCAS

4.1 : Subvention de fonctionnement

Le CCAS de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de 90 000 euros en un versement unique au titre de l'année 2024 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions.

Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville.

Le CCAS se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être demandé à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées.

Un titre de recette sera alors émis par le CCAS (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

4.2 : Matériel

Le CCAS de Givors met également à disposition du matériel dont il reste propriétaire et listé en annexe 1 de la présente convention.

La mise à disposition à l'association court sur la durée de la présente convention.

L'association DANAECARE est responsable et redevable au CCAS de toute dégradation de ce matériel.

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire de cette subvention pourra être soumis au contrôle du CCAS dans les conditions de la présente convention. Il s'oblige à accepter le contrôle technique et financier du CCAS portant sur l'utilisation de la subvention allouée sur pièces et sur place.

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à fournir, dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Un bilan
- Un compte de résultat
- Le rapport d'activités
- Le rapport moral approuvé par l'AG
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subvention en numéraire,

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du CCAS tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle.

Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information du CCAS

L'association devra tenir informée le CCAS, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le CCAS de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le CCAS de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le CCAS se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du CCAS, celle-ci peut respectivement :

- Exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention,
- Diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

Le CCAS en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CCAS peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention que :

- Celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le CCAS notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du CCAS de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le

2024

en 3 exemplaires originaux,

Pour le CCAS
Monsieur le Président
Mohamed Boudjellaba

Pour l'association « DANAECARE »
Monsieur le Président
Thibault CECCATO

ANNEXE : Mise à disposition de matériel et mobilier de bureau par le C.C.A.S de Givors à l'association DANAECARE

Dans le bureau coordination/animation, investissement total = 6 568,54€ HT

Matériel informatique : cordon display male/hdmi male (x3), textorm TX5EUTP5B cable RJ45 (x3), cherry KW 9200 Mini, 3D connexion cadmouse compact wireless, Lenovo P16SGEN2 I7-1360P/16/512/A500, LACIE RUGGED MINI SSD 1TO, CASE LOGIC LAPS-116 (NOIR). Pour un total de **2 010,53€**

Pack Imprimante laser : IYAMA XUB2792QSU-B6 27" IPS 2560X1440 100HZ HAS : **2 921,20€**

4 bureaux Lagkapten/Alex bureau : **555,96€**

4 chaises de bureau, Flintan chaise de bureau av accoudoirs : **359,96€**

4 chaises de réunion, PÅBODA chai noir/REMMARN gris foncé : **139,96€**

1 meuble de rangement, BILLY NNN bibl 80x28x106 blanc : **39,99€**

6 étagères, LACK etag mur 110x26 effet chêne blanchi : **101,94€**

1 table de réunion, Table de réunion ronde piètement colonne métal : **439€**

Dans la Cuisine Créative , investissement total = 1498,42€ HTMini lave-vaisselle encastrable

ELECTROLUX ESL2500RO : **313,34€**

Four à micro-onde ESSENTIELS EG203s Carbone : **83,33€**

Frigo-congélateur COMBI LISTO RVDL180 - 60hiv2 : **290,83€**

Four catalyseur encastrable INDESIT IFWS6540CIX : **249,16€**

Hôte aspirante FABER BEAT 430 BLANC : **379,17€**

Table à induction BEKO HII63400MT : **182,50€**

Dans l'entrée, investissement total = 846,99€ HT

2 banquettes, EKENÅSET banq 112 KILANDA beige clair : **398€**

Présentoir mobile universel, Présentoir mobile universel large noir 15 documents jusqu'au format A3 Paperflow : **289€**

Un meuble de séparation, Kallax étagère avec 4 accessoires : **159,99€**

Dans le Comptoir des Aidants, investissement total = 186€ HT

12 présentoirs distributeurs de table A3 cases A5, prix = **186€**

Dans la Rotative, investissement total = 2 817,98€ HT

5 tables de réunions, Table rabattable à roulettes Bruneau Practika Plus - plateau profondeur 70cm, prix : **1775€**

24 chaises de conférence, Chaise CONFÉRENCE ÉCO - pieds noir : **948€**

Meubles de rangement, KALLAX etag : **94,98€**

Dans le Bureau de confidentialité, investissement total = 606,95€ HT

1 bureau Lagkapten/Alex bureau : **138,99€**

1 chaise de bureau, Flintan chaise de bureau av accoudoirs : **89,99€**

2 chaises de réunion, PÅBODA chai noir/REMMARN gris foncé : **69,98€**

1 table basse, HOL tab app 50x50 acacia : **49,99€**

2 fauteuils, HERRÅKRA fau DISERÖD jaune foncé : **258€**

Dans l'espace de co-working, investissement total = 1 986,99€ HT

6 bureaux, Bureau Yale L 114 x P 50 cm avec étagère chêne : **894€**

6 chaises de bureaux, Chaise de bureau SPRING assise simili cuir - avec accoudoirs - Mécanisme basculant centré - Pieds noir : **750€**

2 canapés, GLOSTAD can 2pl KNISA bleu moyen : **238€**

Meuble de rangement, Kallax étagère avec support : **104,99€**

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_6-DE



CA_DEL240402_7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIÈRE ENTRE L'IREPS ET LE C.C.A.S DISPOSITIF DE MÉDIATION SANTÉ – ANNÉE 2024

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Dans le cadre de l'axe 2 de son Contrat Local de Santé, réaffirmant l'accès aux droits de santé pour tous, la ville de Givors, à travers son C.C.A.S, soutient financièrement et matériellement depuis 2022 les permanences de médiation santé portées par L'INSTANCE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (IREPS).

La médiation santé est un dispositif d'accompagnement vers l'accès aux droits communs en santé, à la prévention et aux soins. Elle est un des outils disponibles pour tenter d'apporter des solutions aux inégalités de santé dans notre société.

En effet, le nonaccès à la prévention, aux soins et aux droits en santé - c'est-à-dire le fait que des personnes ne bénéficient pas des droits ou des offres publiques auxquels elles peuvent

prétendre – s'aggrave depuis quelques années, particulièrement parmi les populations les plus précaires.

A travers une convention qui nous lie, l'IREPS porte le poste le médiateur santé de Givors. Le médiateur assure des permanences (individuelles et collectives) d'information et d'aide aux démarches d'accès aux droits et aux soins 1 journée et demie par semaine.

Cette permanence, dans les locaux du C.C.A.S pour les entretiens individuels et chez les partenaires pour les collectifs, a comme objectif de :

- Aider à la constitution de dossiers administratifs relatifs à la santé : PUMA, Complémentaire Santé Solidaire, Aide Médicale d'État (AME), aide financière CPAM...,
- Aider à la recherche d'une complémentaire santé en étroite collaboration avec notre mutuelle santé communale,
- Orienter vers des médecins généralistes et spécialistes de secteur 1, centres de santé pratiquant le tiers-payant.

Un bilan de l'année 2023 est joint à cette présente délibération et il est proposé de reconduire, mais aussi de renforcer la médiation santé sur notre territoire en 2024.

En effet, la médiation santé s'appuie sur les principes :

- De l'« aller-vers » et ainsi aller à la rencontre des habitants dans leurs lieux de vie, pour rencontrer et toucher les publics les plus fragiles et éloignés des parcours de soins,
- De « faire avec » pour assurer l'autonomisation de la personne et éviter les ruptures de parcours.

La mise en œuvre concrètes passent par le développement d'actions collectives de promotion de la santé en proximité et dans les lieux de vie des habitants afin de toucher les publics les plus fragiles.

Ainsi, en 2024, avec le soutien financier de l'ANCT, dans le cadre de la programmation 2024 du contrat de ville, le médiateur santé verra sa présence sur le territoire de Givors doubler afin de proposer, dans les QPV, sur les marchés, en pied d'immeubles, dans les espaces publics ou encore dans les équipements sociaux, culturels, sportifs ou éducatifs des actions de promotion de la santé en fonction des besoins répertoriés.

Ces actions de proximité se feront en partenariat avec l'ensemble des partenaires du territoire et en collaboration avec le tiers-lieu de santé et la CPTS car si le médiateur en santé ne se substitue pas aux professionnels de santé et de l'action sociale, il intervient en complémentarité pour garantir la fluidité des parcours de santé et faciliter la coordination des intervenants.

L'ARS AURA finance à 70% le dispositif de médiation santé. En 2024, avec une journée supplémentaire de présence, le coût restant à la charge du C.C.A.S de Givors est estimé à

14 000€ avec un cofinancement de l'ANCT pour les actions de promotion de la santé dans les QPV.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR



DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention 2024 relative au dispositif de médiation santé porté par l'IREPS ;
- **DE DIRE** que le cofinancement de l'IREPS pour le pilotage de la médiation santé de 14 000 € est affectée au budget 2024.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIERE ENTRE
L'IREPS ET LE CCAS DE GIVORS
DISPOSITIF DE MÉDIATION SANTÉ – ANNEE 2024**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE CCAS DE GIVORS

Représentée par Mohamed BOUDJELLABA, Président
Centre communal d'action sociale, Place Jean Jaurès – 69700 Givors

DE PREMIERE PART,

ET

L'INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE (IREPS) (DÉLÉGATION RHÔNE)

Association loi 1901 dont le siège est situé 62 Cr Albert Thomas, 69008 Lyon,
Immatriculée sous le SIRET n°323 390 161 00160
Représentée par sa présidente en exercice, Claude DUCOS-MIERAL

DE DEUXIEME PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : PREAMBULE

A partir des diagnostics opérés dans le cadre du CLS pour identifier les besoins et déterminants de l'état de santé des habitants de la commune, le CCAS de GIVORS a établi un inventaire des difficultés rencontrées dans l'accès aux droits, aux soins et à la prévention. Elle entend dès lors engager des actions de prévention, une information et un accompagnement de ces habitants en difficultés dans leurs démarches de santé.

Cette initiative rejoint les préoccupations relevées par plusieurs Ateliers Santé Ville de l'agglomération lyonnaise et répond aux priorités du PRS (Programme Régionale de Santé) et du PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) promulguées par l'Agence Régionale de Santé.

Elle s'intègre également dans le volet santé des politiques de la ville développées sur l'agglomération. L'ARS Auvergne-Rhône Alpes contribue au financement de ce dispositif « en multisites agglomération ».

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), pour l'année 2024, cofinance les actions de médiation santé dans les quartiers politique de la ville de Givors.

ARTICLE 2 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles L'IREPS - Délégation Rhône du Rhône collaborera aux actions de prévention et d'accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins qui sont engagées par le CCAS de GIVORS.

Elle porte sur la mise en œuvre de l'activité de médiation de santé.

ARTICLE 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les parties s'engagent réciproquement, l'une envers l'autre, s'agissant du respect de l'ensemble des dispositions régissant leurs rapports.

Le choix des jours et heures de mise en œuvre de la médiation santé dans la structure d'accueil fait l'objet de discussion tripartite, entre le CCAS de GIVORS, la structure d'accueil et L'IREPS - Délégation Rhône.

3.1. Engagements de L'IREPS - Délégation Rhône du Rhône :

3.1.1. L'IREPS - DÉLÉGATION RHÔNE s'engage à assumer deux jours de présence hebdomadaire dont :

- Une journée d'accueil du public en permanence (information, aide à l'orientation et accompagnement dans l'accès aux droits et aux soins intégrant une approche de médiation de santé),
- Une journée de médiation santé dans une logique d'aller-vers les publics les plus éloignés des parcours de soins et d'accès aux droits. Ces actions d'éducation à la santé et d'accès aux droits en santé se feront particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3.1.2. L'IREPS - DÉLÉGATION RHÔNE informera le CCAS de Givors de toute modification organisationnelle dans les meilleurs délais.

En cas d'absence imprévue du médiateur santé (maladie), l'IREPS - Délégation Rhône s'engage à informer au plus tôt la structure d'accueil qui communiquera alors auprès du public les reports de rendez-vous.

En cas d'absence planifiée (congrés, formation), l'IREPS - Délégation Rhône s'engage à informer le CCAS de Givors au minimum huit jours au préalable afin que le public soit prévenu.

En cas d'absence prolongée et non planifiée (au-delà de quinze jours), l'IREPS - Délégation Rhône envisagera avec le CCAS de Givors les modalités de poursuite de l'action.

3.1.3. L'IREPS - DÉLÉGATION RHÔNE prend en charge les fournitures administratives nécessaires à l'intervention du médiateur santé.

3.1.4. L'IREPS - DÉLÉGATION RHÔNE s'engage également à participer aux réunions organisées par le CCAS de Givors et ses partenaires concernant cette activité et pourra en outre participer à la mise en œuvre des actions collectives d'éducation pour la santé développées par la ville de Givors et son CCAS à destination des publics cibles.

Le temps consacré à ces actions collectives sera suivi sur un planning semestriel.

3.2. Engagement de la CCAS DE GIVORS

3.2.1. Le CCAS de GIVORS, en tant que promoteur du dispositif sur son territoire, s'engage à en relayer l'information auprès de sa population et des partenaires institutionnels locaux.

En outre, le CCAS de GIVORS assure la prise des rendez-vous et la transmission du planning au médiateur ou à la médiatrice santé.

3.2.2. Le CCAS de GIVORS paiera à L'IREPS - Délégation Rhône, le prix des prestations réalisées aux conditions définies par l'article 3.2.

Le montant pour l'année 2024 de la prestation s'élève à **14 000 euros**.

Le règlement correspondant s'effectuera par virement, dans les trente jours suivant la réception de la facture par le CCAS de Givors, et dans tous les cas avant le 31 décembre de l'année.

3.2.3 Le CCAS de GIVORS s'engage à accompagner le médiateur pour assurer la promotion de la médiation santé sur la commune en programmant avec lui régulièrement des temps de rencontres partenariales avec les acteurs locaux, notamment pour programmer les actions collectives et de proximité sur les lieux de vie des habitants et les équipements accueillant des publics.

En outre, un bureau sera mis à la disposition du médiateur ou de la médiatrice dans les locaux du CCAS de Givors. Il pourra aussi tenir des permanences au tiers-lieu de santé et à la maison des projets aux Vernes.

3.3. Engagements du CCAS de Givors

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, le CCAS de Givors s'engage un jour par semaine, pour la permanence du médiateur santé :

- A mettre à disposition un bureau accessible à tous les publics et adapté à des entretiens individuels (confidentialité),
- A mettre à disposition dans la mesure du possible un ordinateur portable sur réservation et selon disponibilité,
- A permettre un accès à Internet,
- A autoriser l'accès à un photocopieur.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

Chaque partie est responsable du respect des obligations contractuelles qui lui incombent aux termes des présentes. Elle accepte, dès lors, d'assumer l'ensemble des conséquences juridiques et financières liées à d'éventuelles erreurs ou omissions constatées dans la mise en œuvre des engagements qui en découlent.

L'IREPS - DÉLÉGATION RHÔNE du Rhône réalise les prestations prévues à l'article 3.2 dans le cadre d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra par conséquent être recherchée qu'en cas de faute prouvée, provenant exclusivement de son fait.

ARTICLE 5 : FORCE MAJEURE

Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure. L'IREPS - DÉLÉGATION RHÔNE du Rhône et le CCAS de GIVORS conviennent que la force majeure est constituée par tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible, empêchant l'une des deux parties d'exécuter ses obligations contractuelles ou rendant leur exécution déraisonnablement onéreuse.

La force majeure ne libère de ses obligations contractuelles la partie qui l'invoque que dans la mesure et pendant le temps où elle est empêchée de les exécuter.

La partie qui allègue d'un cas de force majeure en avise immédiatement l'autre partie par courrier électronique confirmé par lettre recommandée avec avis d'accusé de réception, en produisant toutes justifications utiles.

L'autre partie se réserve le droit de vérifier et de contrôler la réalité des faits allégués. La partie qui invoque un cas de force majeure n'est en aucun cas dispensée de mettre tout en œuvre pour réduire autant que possible les effets dommageables résultant de cette situation.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la convention est suspendue pendant la durée du dit cas de force majeure.

Toutefois si ce cas se poursuit pendant plus de soixante jours, chaque partie pourra dénoncer l'accord (par lettre recommandée avec avis de réception) sans qu'aucune indemnité ne soit due à l'autre partie, pour quelque motif que ce soit.

Mais la prestation réalisée par L'IREPS - Délégation Rhône du Rhône pour le compte du CCAS de GIVORS devrait néanmoins être acquittée selon la base de facturation retenue à l'article 3.2.2, au prorata du nombre de permanences assurées par L'IREPS - Délégation Rhône du Rhône jusqu'à la date d'effet de dénonciation.

ARTICLE 6 : CONTROLE

Le CCAS de GIVORS se réserve le droit (en cas de besoin) d'un audit sur site et sur pièces, des missions qui seront réalisées par L'IREPS - Délégation Rhône du Rhône en application du présent accord.

L'IREPS - DÉLÉGATION RHÔNE du Rhône s'engage à fournir au CCAS les informations nécessaires à la mise en œuvre de ce contrôle et à engager toutes les actions correctrices qui s'imposeraient au regard des conclusions écrites formulées par la ville.

ARTICLE 7 : CONCILIATION

Les difficultés éventuelles liées à l'application de la convention, ainsi que toutes modifications ultérieures rendues nécessaires, seront soumises aux représentants respectifs des parties, préalablement à toute action contentieuse devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 8 : DUREE

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 9 : RESILIATION

Sauf cas de force majeure dûment constaté, chaque partie pourra se prévaloir d'une résiliation de plein droit du présent accord avant le terme visé à l'article 8, en cas de méconnaissance de ses engagements par l'autre partie, à l'exception d'un délai de trente jours faisant suite à une mise en demeure (adressée sous pli recommandé avec avis de réception et portant déclaration par la partie qui entend s'en prévaloir de son intention d'user du bénéfice de la présente clause) restée infructueuse.



Dans l'hypothèse où la convention viendrait à être dénoncée en application de l'alinéa précédent, il est spécifiquement convenu que le prix des prestations réalisées par l'IREPS - Délégation Rhône pour le compte du CCAS de GIVORS devrait néanmoins être acquitté selon la base de facturation retenue à l'article 3.2.2 au prorata du nombre de permanences assurées par L'IREPS - Délégation Rhône jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DES TERMES DE LA CONVENTION

Toute modification du contenu des termes de cette convention devra faire l'objet d'un avenant signé conjointement par ses parties prenantes.

ARTICLE 11 : INTEGRALITE

La convention formalise toutes les conditions et obligations que les parties ont adoptées et ne peut, dès lors, être contredite ni complétée par des déclarations ou documents antérieurs.

Cette convention se substitue, ainsi, à tout autre document qui aurait pu être signé antérieurement ou échangé entre les parties à une date précédant la conclusion de l'accord.

Fait en deux exemplaires originaux, à GIVORS, le

Pour le CCAS de Givors

Pour L'IREPS

Mohamed BOUDJELLABA
Président

Claude DUCOS-MIERAL
Présidente



Bilan médiation santé à Givors

Année 2023

(01/01 au 31/12/2023)

Sommaire

I. Permanences	2
I.1. Lieux des permanences	2
II.2. Nombre de permanences par mois	2
II.3. Orientations	3
III.4. Demandes initiales et demandes traitées	4
III.5. Freins à l'accès aux droits et aux soins	5
III.6. Types d'entretiens : 1er contact / suivi	6
III.7. Caractéristiques des usagers reçus	6
II. Actions collectives et partenariales	9

I. Permanences

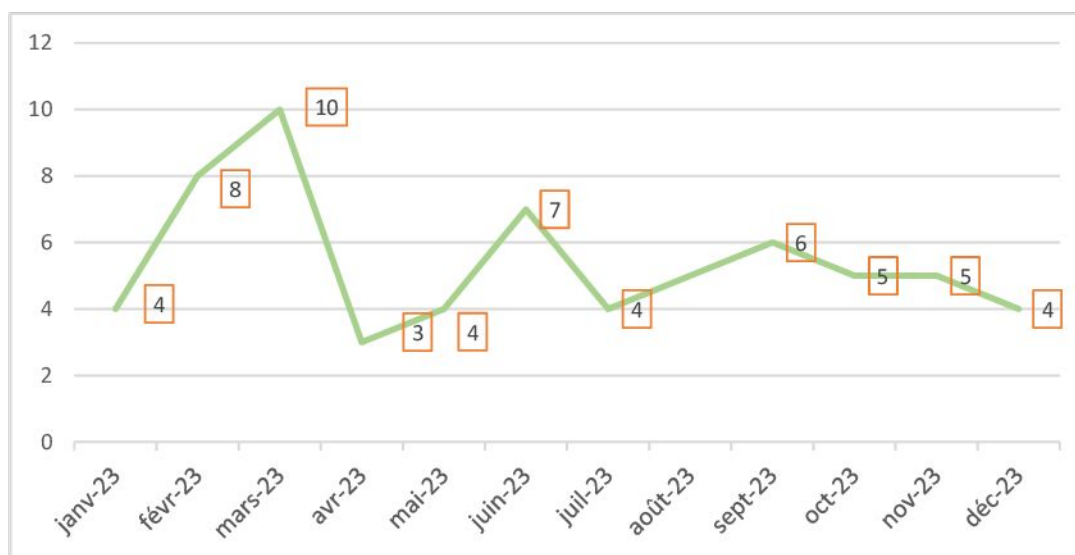
Ilies HAMOU médiateur en santé sur le territoire a tenu **60 permanences** sur l'année 2023. Au cours de **ces 60 permanences**, il a réalisé **292 entretiens** et a reçu **187 personnes différentes**. Cela correspond à un nombre moyen de **4,9 entretiens par permanence**. En moyenne, chaque personne a été reçue 1 à 2 fois en moyenne (nombre moyen d'entretiens par personne).

	Année 2023	Année 2022
Nombre de permanences tenues	60	43
Nombre d'entretiens réalisés	292	194
Nombre de personnes différentes reçues	187	152
Nombre moyen d'entretiens par permanence	4,9	4,5
Nombre moyen d'entretiens par personne	1,5	1,2

I.1. Lieux des permanences

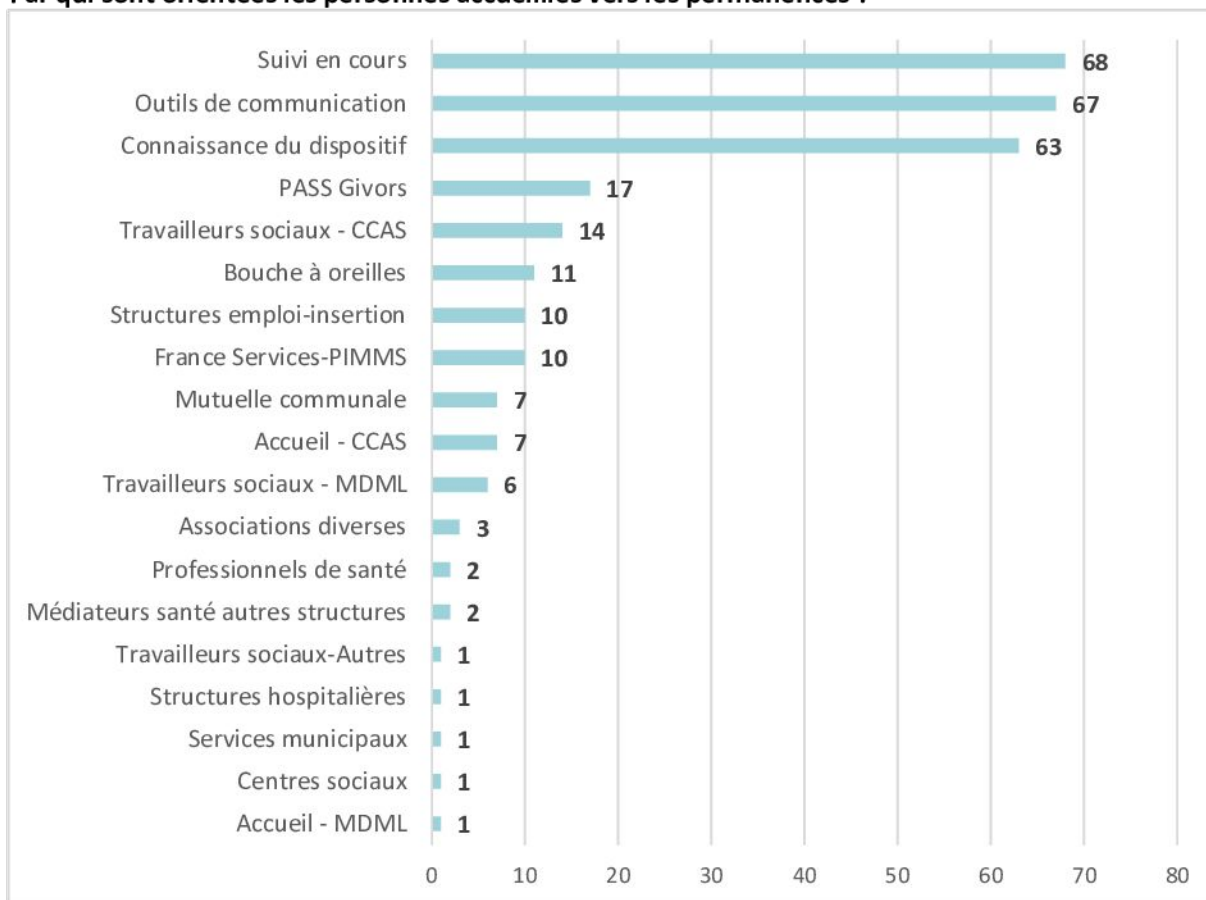
Les **60 permanences** réalisées se sont déroulées au CCAS.

II.2. Nombre de permanences par mois

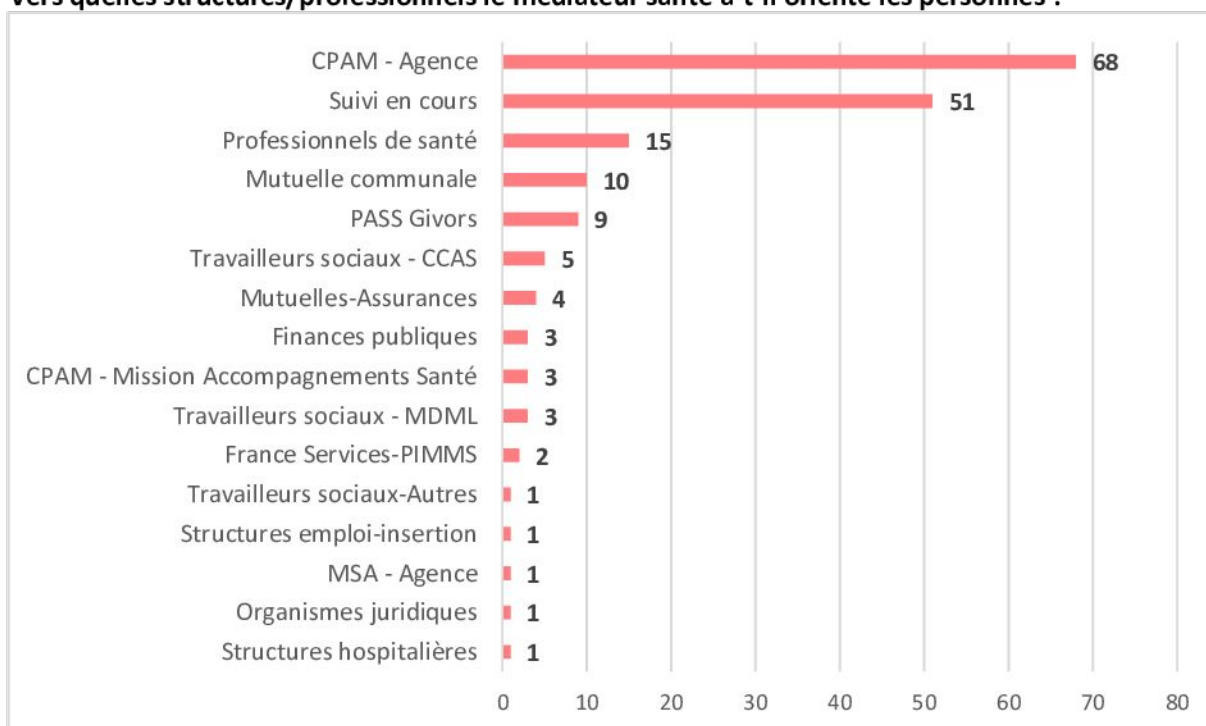


II.3. Orientations

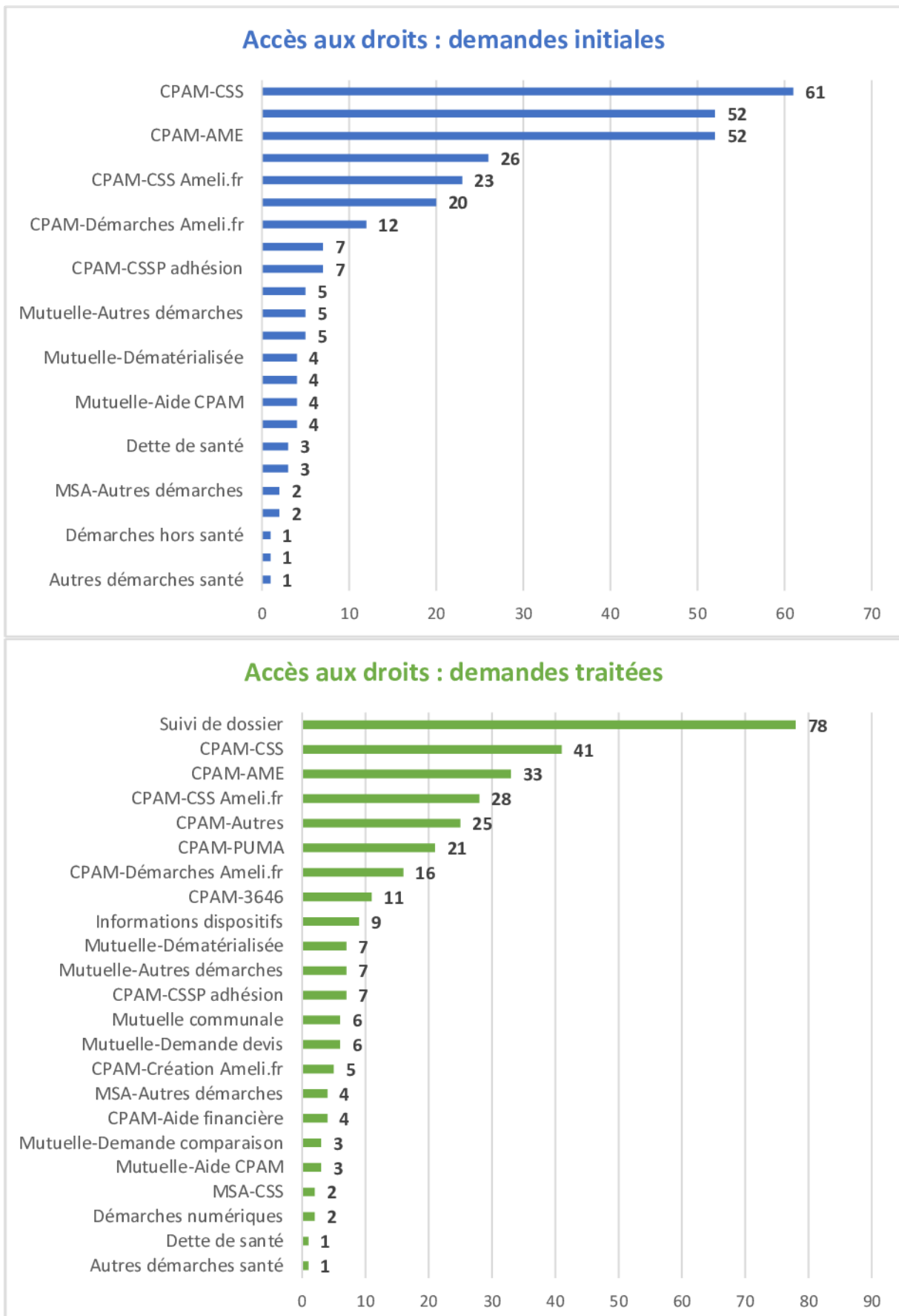
Par qui sont orientées les personnes accueillies vers les permanences ?



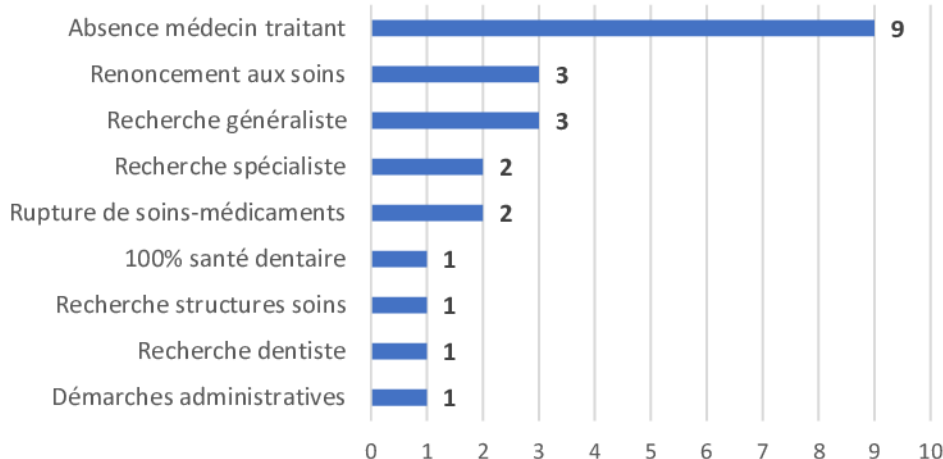
Vers quelles structures/professionnels le médiateur santé a-t-il orienté les personnes ?



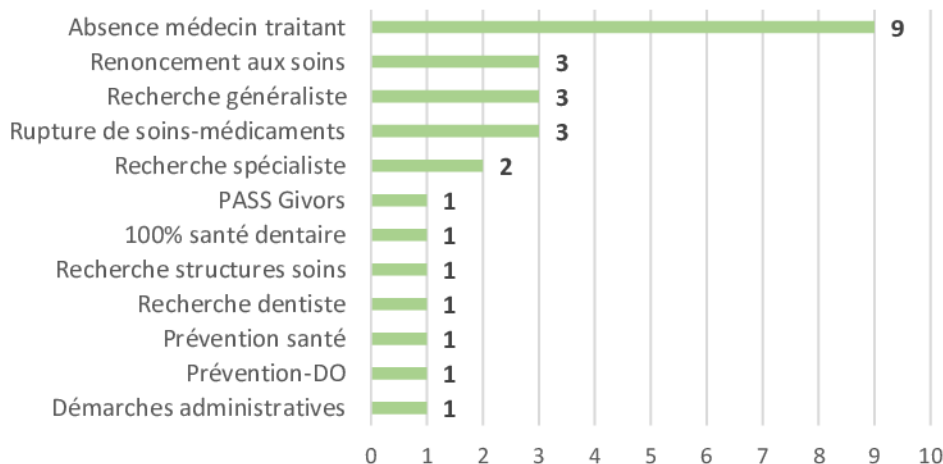
III.4. Demandes initiales et demandes traitées



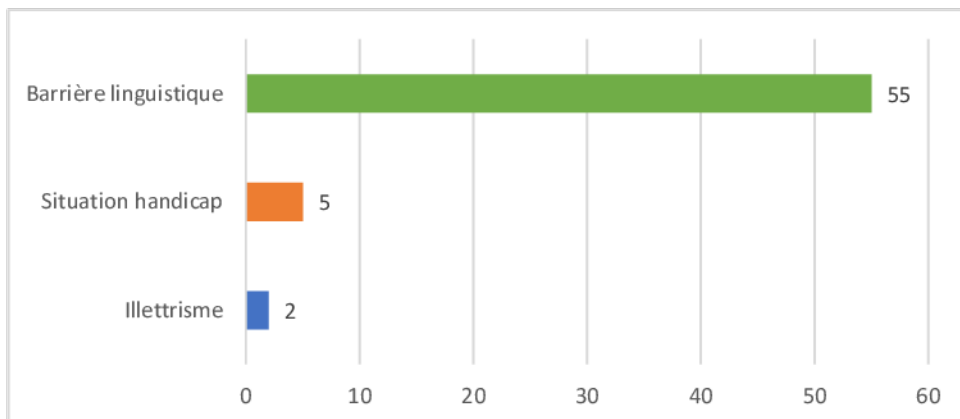
Accès aux soins : demandes initiales



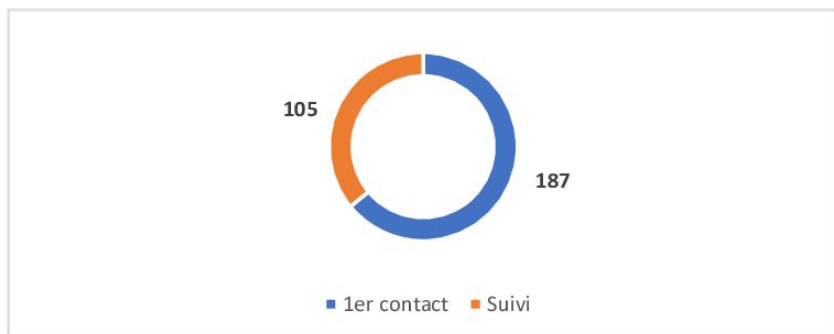
Accès aux soins : demandes traitées



III.5. Freins à l'accès aux droits et aux soins

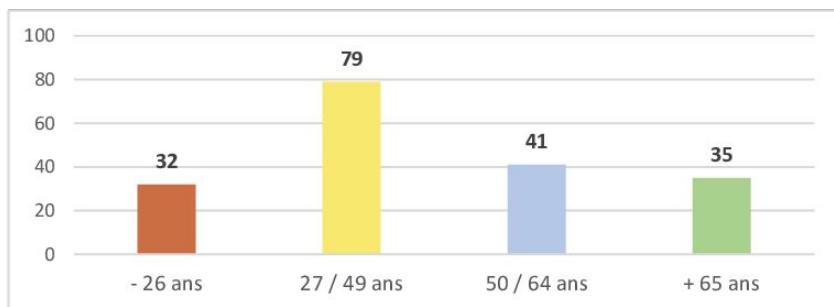


III.6. Types d'entretiens : 1er contact / suivi

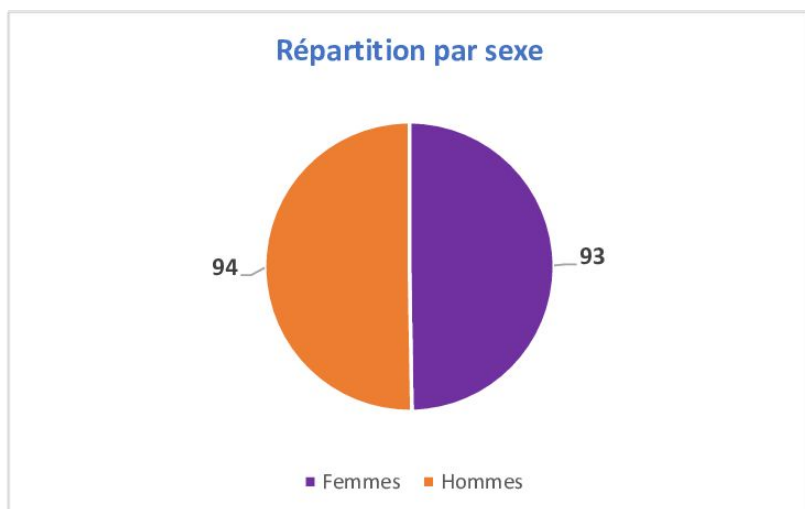


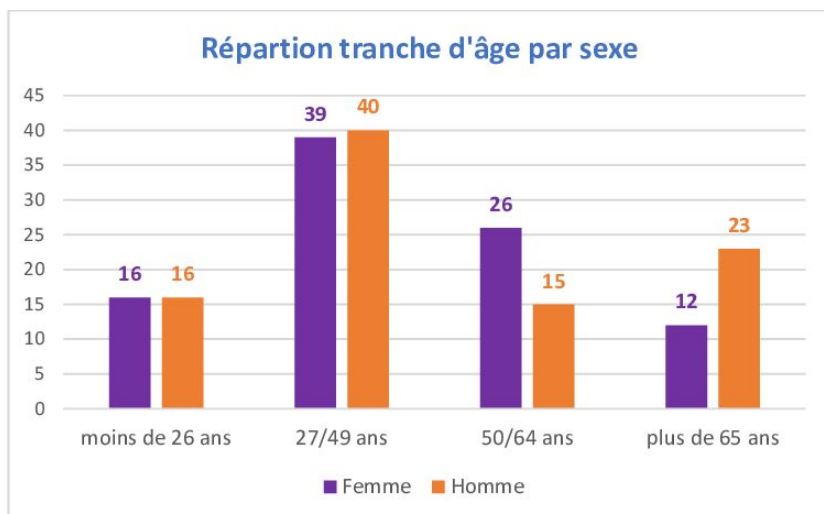
III.7. Caractéristiques des usagers reçus

▪ Tranche d'âge

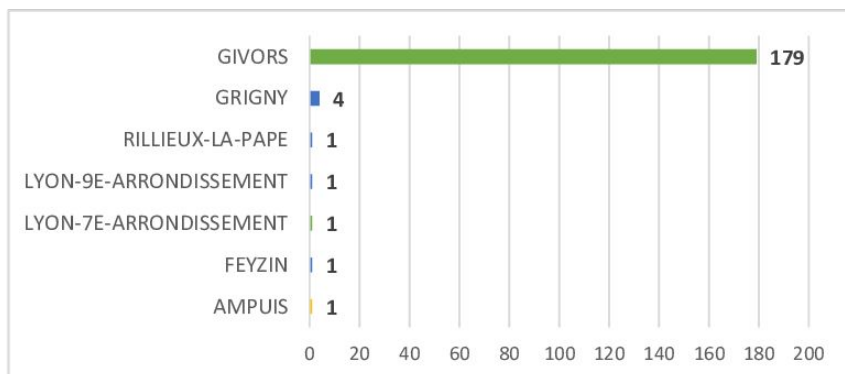


▪ Sexe





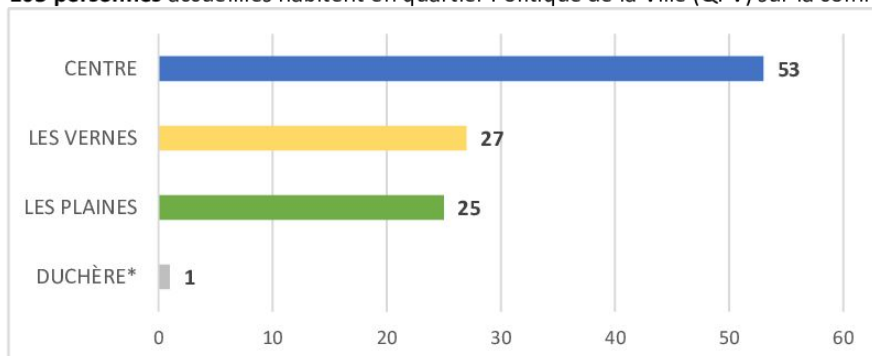
▪ **Lieux de résidence**



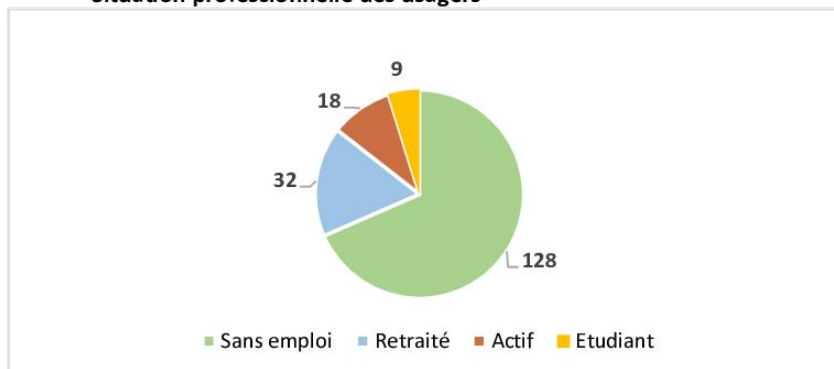
24 personnes ont une domiciliation administrative au CCAS.

▪ **Résidents en Quartier Politique de la Ville**

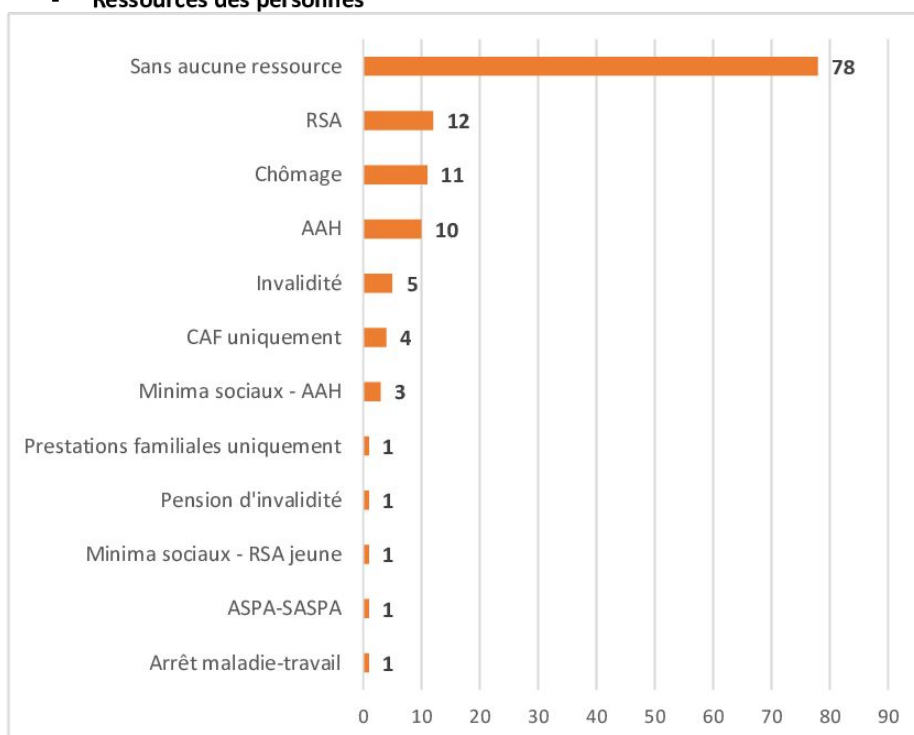
105 personnes accueillies habitent en quartier Politique de la Ville (QPV) sur la commune :



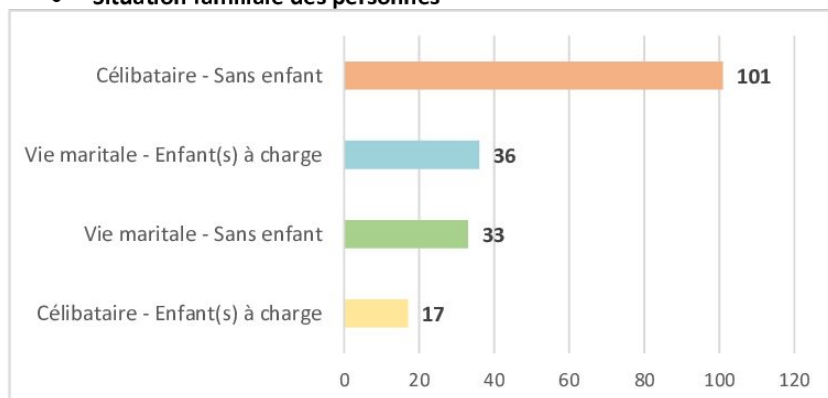
▪ **Situation professionnelle des usagers**



▪ **Ressources des personnes**



• **Situation familiale des personnes**



II. Actions collectives et partenariales

1. Actions collectives

Date	Titre de l'action	Nombre de participants	Nb partenaires présents
22/06/2023	ALIMENTATION & PETIT BUDGET - CCAS ET MISSION LOCALE	11	5
19/10/2023	RALLYE SANTÉ CCAS - STAND ACCES AUX DROITS ET PRÉVENTION	19	

2. Réunions partenariales

Date	Modalité	Thématique	Nb partenaires présents
26/01/2023	Téléphone	Chargée de mission santé - MDML	1
26/01/2023	Présentiel	Réunion CPAM du Rhône	5
27/01/2023	Présentiel	Réunion publique mutuelle communale	60
02/03/2023	Présentiel	Rencontre équipe prévention	1
02/03/2023	Présentiel	Rencontre cheffe de service santé - MDML Givors	1
16/03/2023	Présentiel	Rencontre PAEJ	1
16/03/2023	Présentiel	Interconnaissance Médiation santé-PASS-CCAS	5
16/03/2023	Présentiel	Préparation actions collectives CCAS	2
21/03/2023	Présentiel	Préparation mission interministérielle médiation santé	4
16/11/2023	Présentiel	Rencontre service séniors du CCAS	1
15/12/2023	Présentiel	Rencontre équipe France Travail (infirmier et psychologue)	2

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_7-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIÈRE ENTRE L'IREPS ET LE C.C.A.S ACCOMPAGNEMENT A L'ÉDUCATION A LA SANTÉ - ANNÉE 2024

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

A travers les diagnostics de l'Observatoire Régional de Santé et les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé de Givors (CLS), le C.C.A.S, la ville de Givors et leurs différents partenaires qui œuvrent dans le champ de la santé, ont clairement fait le constat de difficultés persistantes de certains habitants dans l'accès aux soins et aux droits en santé. Ces inégalités territoriales en santé rappellent la nécessité de développer des actions de prévention et de promotion de la santé et de renforcer une politique publique de santé avec l'ensemble de ses partenaires.

Afin d'atteindre ces objectifs, la ville de Givors et son C.C.A.S souhaitent renforcer leur partenariat avec L'INSTANCE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (IREPS), et particulièrement sa délégation du Rhône, à travers une convention précisant leur collaboration pour l'année 2024.

L'IREPS se donne pour mission de rassembler, de coordonner et d'éducation, de prévention et de promotion de la santé principale de la population.

Ces missions sont menées en lien étroit avec l'ensemble des partenaires publics et privés concernés par l'éducation, la prévention et la promotion de la santé.

Ainsi, en concordance avec les objectifs du Contrat Local de Santé de Givors, la ville de Givors et le C.C.A.S de Givors, à travers une convention de participation financière de 13 000 € pour 2024, sollicitent l'IREPS pour remplir des missions d'accompagnement dans le montage de projets et d'éducation à la santé déclinées comme suit :

L'accompagnement du Tiers Lieu de Santé pour en faire un pôle ressources :

Pour permettre au CLS de poursuivre sa dynamique de mise en œuvre sur le territoire, l'IREPS viendra en appui du coordonnateur local et de l'équipe de *Danaecare* en lien avec les acteurs santé du territoire pour :

- Apporter son expertise sur l'éducation à la santé, la recherche du pouvoir d'agir des habitants,
- Faire du tiers-lieu un pôle ressources en éducation et promotion de la santé avec comme objectif de renforcer les compétences des différents acteurs des secteurs du social, de la santé ou de l'éducation, souhaitant mettre en place des actions en éducation et promotion de la santé.

Avec l'objectif que le tiers-lieu puisse proposer différents services :

- Documentation de diffusion et d'analyses,
- Prêt d'outils pédagogiques,
- Conseil et accompagnement méthodologique,
- Découverte d'outils,
- Formations.

Les actions de proximité d'éducation à la santé :

En lien avec les partenaires du territoire, l'effort portera sur la participation à l'organisation d'actions à destination du grand public, notamment en soutenant et outillant les professionnels du territoire mais également en co-animant des temps auprès des habitants.

Des orientations sont déjà fléchées et l'IREPS mobilisera particulièrement ses compétences sur ces temps, dans le cadre de cette convention :

- Mars 2024 : Actions autour de la thématique de la santé sexuelle, et particulièrement des menstruations, dans le cadre d'un partenariat avec le théâtre de Givors et le lycée Casanova,
- Juin 2024 : Actions autour de la santé et du sport dans le cadre du village Olympique piloté par la ville de Givors,
- Juillet 2024 : Éducation à la santé dans les QPV dans le cadre de la caravane des animations pilotée par l'équipe politique de la ville et la ville de Givors,
- Octobre 2024 : Mois de santé avec particulièrement trois thématiques :
 - Octobre rose en partenariat avec la CPAM,
 - Addictions et parentalité,

- Les semaines d'informations sur la santé mentale en partenariat avec le CLSM
Givors/Grigny.

L'IREPS est aussi cofinancée par l'Agence Régionale de la Santé pour mettre en œuvre ces actions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention 2024 avec l'IREPS ;
- **D'APPROUVER** une participation financière du C.C.A.S de 13 000 € pour l'année 2024 ;
- **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget 2024 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIERE ENTRE L'IREPS et LE CCAS ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION A LA SANTE - ANNEE 2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

➤ **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS**

Représentée par Mohamed BOUDJELLABA, Président

Centre communal d'action sociale, Place Jean Jaurès – 69700 Givors

DE PREMIERE PART,

ET

➤ **L'INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE (IREPS)
(DÉLÉGATION RHÔNE)**

Association loi 1901 dont le siège est situé 62 Cr Albert Thomas, 69008 Lyon,

Immatriculée sous le SIRET n°323 390 161 00160

Représentée par sa présidente en exercice, Madame Claude DUCOS-MIERAL

DE DEUXIEME PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention d'objectifs et de moyens résulte de la volonté de l'IREPS, et particulièrement sa délégation du Rhône, et du CCAS de GIVORS de renforcer leur collaboration avec l'objectif de :

- Définir des objectifs partagés entre l'IREPS Rhône et le CCAS de Givors et de préciser les engagements réciproques de chacun des signataires,
- Programmer les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Article 2 : Objectifs de l'IREPS

L'IREPS a pour objet de rassembler, coordonner, et conduire des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé. Ces missions sont menées en lien étroit avec l'ensemble des partenaires publics et privés concernés par l'éducation, la prévention et la promotion de la santé.

Article 3 : Objectifs du CCAS de Givors

Dans le cadre de sa politique de santé publique, le CCAS porte une attention particulière aux champs de l'éducation, de la prévention et de la promotion de la santé.

Cet objectif passe notamment par :

- Le soutien aux projets de l'ensemble des acteurs du territoire dans le domaine de la santé,
- Le développement du partenariat avec les associations et les services qui œuvrent dans ce champ.

Article 4 : Objectifs partagés par l'IREPS et le CCAS de Givors

Le CCAS de Givors et l'IREPS partagent la même volonté de développer et structurer conjointement des actions de promotion de la santé sur le territoire de GIVORS, sur les axes identifiés pour 2024 :

- **L'accompagnement du Tiers Lieu de Santé pour en faire un pôle ressources :**

Pour permettre au CLS de poursuivre sa dynamique de mise en œuvre sur le territoire, l'IREPS viendra en appui du coordonnateur local et de l'équipe de *Danaecare* en lien avec les acteurs santé du territoire pour :

- Apporter son expertise sur l'éducation à la santé, la recherche du pouvoir d'agir des habitants,
- Faire du tiers-lieu un pôle ressources en éducation et promotion de la santé avec comme objectif de renforcer les compétences des différents acteurs des secteurs du social, de la santé ou de l'éducation, souhaitant mettre en place des actions en éducation et promotion de la santé.

Avec l'objectif que le tiers-lieu puisse proposer différents services : Documentation de diffusion et d'analyses, prêt d'outils pédagogiques, conseil et accompagnement méthodologique, découverte d'outils et formations.

- **Les actions de proximité d'éducation à la santé :**

En lien avec les partenaires du territoire, l'effort portera sur la participation à l'organisation d'actions à destination du grand public, notamment en soutenant et outillant les professionnels du territoire mais également en coanimant des temps auprès des habitants.

Des orientations sont déjà fléchées et l'IREPS mobilisera particulièrement ses compétences sur ces temps, dans le cadre de cette convention :

- En mars 2024 : actions autour de la thématique de la santé sexuelle, et particulièrement des menstruations, dans le cadre d'un partenariat avec le théâtre de Givors et le lycée Casanova,
- Juin 2024 : actions autour de la santé et du sport dans le cadre du village Olympique piloté par la ville de Givors,
- Juillet 2024 : éducation à la santé dans les QPV dans le cadre de la caravane des animations pilotée par l'équipe politique de la ville et la ville de Givors,
- Octobre 2024 : Mois de santé avec particulièrement trois thématiques :
 - Octobre rose en partenariat avec la CPAM,
 - Addictions et parentalité,
 - Les semaines d'informations sur la santé mentale en partenariat avec le CLSM Givors/Grigny.

Ainsi, au regard de l'accompagnement à l'éducation à la santé attendu pour l'année 2024, le CCAS de Givors attribue au titre de l'exercice 2024 à l'IREPS une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 euros versés en une fois.

Article 5 : L'évaluation de la convention

Le CCAS du Rhône et l'IREPS évalueront l'exécution de la présente convention. Un bilan annuel des activités définies dans la convention sera dressé.

L'IREPS s'engage à fournir à la Ville avant la fin de l'année 2024 :

- Le PV de l'assemblée générale qui approuve les comptes de l'année N-1
- Le rapport d'activité de l'année N-1
- Un compte rendu de la dernière assemblée générale

Article 6 : Durée, renouvellement, modification, résiliation

La présente convention est valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Après avoir été évaluée, elle pourra être renouvelée. Cette convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité de l'association.

En cas de violation ou d'inexécution des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception, elle-même précédée d'une période de mise en demeure d'un mois notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Contentieux

Les contestations qui pourraient résulter de l'application de la présente convention seront portées devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à GIVORS, en 2 exemplaires, le

Claude DUCOS-MIERAL
Présidente de l'IREPS ARA

Mohamed BOUJDELLABA
Président du CCAS de Givors



BILAN CONVENTION 2023 ENTRE L'IREPS ARA RHONE ET LE CCAS GIVORS

A. ACCOMPAGNEMENT DU TIERS LIEU DE SANTE

1. Rappel des attendus de la convention

Pour permettre au CLS de poursuivre sa dynamique de mise en œuvre sur le territoire, l'IREPS viendra en appui du coordonnateur local et de l'équipe de Danaecare en lien avec les acteurs santé du territoire pour accompagner la mise en place du Tiers Lieu de Santé programmé début 2024 sur le volet éducation à la santé.

L'IREPS apportera son expertise sur l'éducation à la santé et la capacité d'agir des habitants en proposant des actions concrètes particulièrement lors du mois de la santé en octobre.

2. Réalisations

- Une première rencontre a eu lieu avec Danaecare le jeudi 25 mai : ce temps a permis une prise de contact, des explicitations de la place de chacun et de ce que l'IREPS pouvait apporter à Danaecare.
- Par la suite, échanges réguliers pour approfondir les collaborations, pour définir une animation cohérente pour les ateliers de préfiguration du Tiers-Lieu, et particulièrement avec le M-Lab de l'ARHM pour l'atelier sur la santé mentale
- Selon les objectifs ces ateliers devaient permettre aux professionnels de se rencontrer, à leur permettre d'identifier leurs besoins en lien avec la thématique de l'atelier et aux sujets prioritaires sur lesquels le Tiers-Lieu devrait se pencher à son ouverture.
- C'est ainsi qu'a été fait le choix de travailler autour de l'animation « mon territoire idéal » : cette animation répondait au cahier des charges que nous nous étions fixés (l'interconnaissance, l'identification des besoins et la priorisation des sujets).
- Grâce à cette animation, Danaecare a pu recueillir, pour chacun des ateliers, des propositions concrètes sur des temporalités différentes (court, moyen, long terme). Ces recommandations prennent en considération les besoins des professionnels des secteurs concernés et les freins à leur mise en place.

- Il a été également décidé que dès l'ouverture du tiers-lieu, des ateliers seront organisés avec les habitants et usagers, pour qu'ils puissent participer à cette priorisation. La méthode d'animation et de recueil des informations est à déterminer avec la nouvelle coordinatrice du tiers-lieu, recrutée début 2024.
- Concernant plus précisément l'atelier de préfiguration sur la thématique Santé Mentale qui s'est déroulé le 19 septembre, l'IREPS a participé à la coanimation. L'IREPS a rencontré l'équipe de DANAECARE le 4 septembre afin de planifier et organiser les interventions -en lien avec la présentation souhaitée du M-lab et du pôle ressources de l'IREPS ARA Rhône et du partenariat avec le territoire de Givors-.
- Cet atelier a été un réel succès : c'est l'atelier qui a vu participer le plus de partenaires (près de 40 personnes), en permettant aux différents professionnels de tous les champs (sanitaire, social, médico-social) de se rencontrer et de travailler ensemble sur les besoins du territoire en matière de développement d'actions autour de la santé mentale. Les retours ont été très positifs et nous avons senti un réel besoin de la part des professionnels de partager plus souvent ce genre de rencontres ; c'est une piste déjà identifiée par Danaecare pour ce tiers-lieu.
- Une limite néanmoins à ce temps de travail du 19 septembre : les usagers et personnes concernées n'étaient pas présentes, sur une thématique où ces personnes sont pourtant très actives (participation active du GEM et de l'UNAFAM au CLSM par exemple). Il s'agira donc, à l'ouverture du tiers-lieu, de trouver un moyen de les raccrocher à cette programmation.

B. ACCOMPAGNEMENT DU MOIS DE LA SANTE

1. Rappel des attendus de la convention

Avec notamment la coordination des semaines d'information sur la santé mentale (SISM) et des actions d'éducation à la santé mentale et environnementale en direction des publics lors du mois de la santé. Plus particulièrement, l'effort portera sur l'organisation d'un évènement local destiné au grand public mais aussi de soutien aux professionnels de proximité du territoire en lien avec les habitants.

2. Réalisations

- L'IREPS ARA Rhône a travaillé en collaboration avec la structure La Commune Mesure et l'association Du Beurre Dans les Epinards de mars à aout sur le projet d'un recueil de recettes dessinées. Deux chargées de projets de l'IREPS ont participé en tant que diététiciennes pour s'assurer que les quantités et les alternatives proposées étaient cohérentes. D'autres chargées de projet dont la spécialité est de rendre accessible les informations pour des personnes allophones ou en difficulté avec la lecture sont intervenues pour proposer un double regard à Commune Mesure.
- L'IREPS ARA a travaillé avec le CEGIDD et le CPEF sur la mise en place d'une action de prévention/promotion de la santé et de la vie affective et sexuelle.

A l'origine, il s'agissait de coanimer ensemble des ateliers auprès des habitants du quartier Vernes. Après échange avec les établissements scolaires et avec les différents partenaires, l'évènement a finalement été un stand d'information dans la cour d'un lycée par le CEGIDD et le CPEF.

Cette action s'est tenue le mercredi 4 octobre matin. L'IREPS ARA a participé à la réflexion autour de la compréhension de la demande (les 11 et 29 septembre notamment) et au travail de sélection des outils pédagogiques avec les partenaires présents sur place.

L'aide méthodologique et de réflexion sur les objectifs a permis d'établir de nouvelles logiques d'intervention dans ce type de séances en établissement scolaire et de nouer un partenariat plus étroit.

- L'IREPS est intervenu sur la thématique de la qualité de l'air intérieur et les perturbateurs endocriniens, 2 personnes de l'IREPS ARA ont été mobilisées pour réaliser deux évènements lors la journée du 12 octobre sur le quartier des Vernes.

Le matin, un stand sur le marché permettant de parler des habitudes des personnes et de comment consolider ou améliorer ce qu'elles font déjà, à travers des outils ludiques (Dépollu'air ; Ma Maison Sans PE, Bulles d'Air).

Une dizaine de personnes se sont arrêtées sur cette matinée pour discuter avec nous.

Néanmoins, le positionnement en bout de marché n'était pas forcément propice à la captation du public.

Concernant l'après-midi, il était prévu une animation conjointe avec Didac Ressources, la structure porteuse d'un outil pédagogique permettant de questionner les connaissances sur les punaises de lit, et SPactions, une entreprise à but d'emploi qui travaille sur une recherche-action sur les punaises de lit.

Malgré de nombreux temps de travail en amont avec le CLSM et les différents bailleurs sociaux du territoire pour préparer cette intervention, le public mobilisé et inscrit à l'atelier n'est pas venu.

Il a été identifié que les chargés de relation avec les locataires devaient être présents si l'évènement venait à être reproduit, comme initialement prévu, pour inciter plus largement les gens à venir.

Un atelier plus visible semble aussi être une piste, puisque La Casa d'en Hô semblait ici peu identifiable de l'extérieur.

- Sur le marché des Vernes a également eu lieu le 19 octobre matin un stand autour des fruits et légumes de saisons, avec un quizz autour de recettes de cuisine, de récupération des denrées comestibles mais vouées à être jetées en fin de marché par exemple.

Il s'agit d'un stand plutôt autour de la thématique de l'alimentation durable, l'équilibre alimentaire. Cet atelier a eu lieu un jour où il a beaucoup plu avec des grosses rafales de vent, ce qui fait que peu de personnes sont finalement resté pour travailler ces questions avec les personnes présentes (IREPS ARA, Commune Mesure, Eisenia, etc).

- Enfin, un dernier accompagnement sur les liens entre l'activité physique et la santé a eu lieu le 23 octobre de 16h à 20h, appelé « Marchons Ensemble ». Ici, l'IREPS a pu proposer des animations pédagogiques pour agrémenter la marche durant l'après-midi, ainsi que pour les personnes passant sur la Place Camille Vallin en décalage avec les marches collectives.

C. ACCOMPAGNEMENT POUR LES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE

1. Rappel des attendus de la convention

Avec notamment la coordination des semaines d'information sur la santé mentale (SISM) et la promotion sur le territoire des initiatives portées dans le cadre des SISM. Plus particulièrement, l'effort portera sur l'organisation d'un évènement local destiné au grand public mais aussi de soutien aux professionnels de proximité du territoire en lien avec les habitants confrontés à une souffrance psychique exacerbée par la crise sanitaire.

2. Réalisations

- La première mobilisation pour l'organisation d'évènement avec le grand public concerne le forum « santé et bien-être » qui a eu lieu sur la journée du samedi 7 octobre de 10h à 18h. L'idée de cette journée a été de permettre aux habitants de rencontrer des acteurs de santé du territoire, des structures municipales, associatives, libérales pouvant les aider dans leurs démarches de santé et leur permettre d'améliorer leur bien-être.

L'IREPS y a participé pour présenter des ressources et des outils sur la thématique de la santé mentale et des compétences psychosociales, à travers par exemple des ouvrages pour les enfants et les parents, ou encore des petites vidéos qu'on peut retrouver sur internet pour faire le point sur sa propre santé mentale.

Cet évènement a mobilisé beaucoup d'acteurs, et nous avons pu rencontrer quelques personnes tout au long de la journée.

Néanmoins, le nombre d'habitants qui s'est déplacé pour venir à notre rencontre n'était pas aussi important qu'attendu ; plusieurs éléments sont en cause : la localisation du site peut-être mal identifiée par les Givordins et Givordines, la communication qui n'a pas fonctionné comme espéré, la mobilisation du public qui était aussi importante sur cette période sur d'autres évènements promus par la commune.

- L'IREPS ARA a été présente pour la tenue d'ateliers ludiques et pédagogiques autour des écrans numériques et leur impact sur la santé des enfants, adolescents et des parents. Cet évènement a eu lieu le 11 octobre de 14h à 17h auprès d'enfants, d'ados et de parents sur la manière de gérer les écrans, le lien avec la technique des 4 Pas, proposer des outils d'éducation comme les copains/voleurs de sommeil pour les tout-petits. L'action se tenant dans le parc de la MDRF, une cinquantaine de personnes a pu profiter des animations proposées en binôme avec les Chevaliers du Web.
- Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le PAEJ de Givors tant sur les outils pédagogiques utilisés avec les jeunes et leur famille dans les accompagnements que sur différentes thématiques pouvant être abordées en rencontre de groupe au PAEJ. L'IREPS a également participé à la réflexion du Rallye photos organisé le 18 octobre dans le cadre du Mois de la Santé et les SISM.

- L'IREPS ARA a également renouvelé sa participation à la journée « bien-être, atelier d'échanges autour de la santé mentale » du service social du CCAS, le 19 octobre toute la journée.

L'IREPS a proposé un atelier permettant d'aborder les ressources, les obstacles à une bonne santé mentale, le moyen d'identifier quelqu'un qui ne va pas bien et où s'orienter. Il s'agissait notamment de visionner la vidéo du Cosmos Mentale du PSYCOM, et de proposer des échanges basés sur les principes de cette vidéo. Une trentaine de personnes suivies par le CCAS, et donc très éloignées des parcours de soins, a participé à ces ateliers.

- La réponse à un appel à projets de la MILDECA est venue s'ajouter à ceux prévus et précédemment cités. Stéphane BIENVENUE a requis l'expertise de l'IREPS ARA pour accompagner au cadrage méthodologique de la réponse de l'appel à projet.

Les premiers échanges ont eu lieu en février à ce sujet, pour que le projet soit déposé fin mars. L'IREPS ARA a donc principalement veillé à ce que les objectifs fixés, les axes de travail et les publics soient en cohérence, toujours en lien avec les autres interlocuteurs autour de cette thématique, aussi bien en interne aux différents services du CCAS que des services de la ville de Givors.

La réponse positive de l'appel à projets est arrivée courant juillet. Une réunion a eu lieu le 14 septembre pour commencer à expliciter les rôles de chacun des acteurs présents et commencer à organiser le programme. D'autres échanges ont eu lieu à ce sujet, notamment lors du COTECH du CLSM du 30 novembre. La collaboration sur ce dossier se prolongera sur l'année 2024.

- Au-delà des temps de présence avec les acteurs pour la préparation d'événements, l'IREPS ARA via Charline SABOURIN, et ponctuellement Stéphanie DESMAISONS, a participé aux réunions suivantes pour approfondir les liens et entretenir l'interconnaissance avec les partenaires, en lien notamment avec le CLSM Givors-Grigny :

- COPIL du CLSM de Givors Grigny : 16 janvier matin,
- COTECH du CLSM Givors-Grigny : 6 avril matin, 15 juin matin, 7 septembre matin, 30 novembre matin,
- RDV avec Stéphane BIENVENUE pour suivre l'avancement de la convention : 15 mai matin, 12 juin matin, 20 juillet après-midi, 24 octobre matin.
- Au total, 7 professionnel.le.s de l'IREPS ARA aux profils variés ont contribué à faire vivre la convention 2023, avec Charline SABOURIN comme porte d'entrée pour le territoire et d'aiguillage en interne à l'IREPS ARA.
- A ce titre, l'approche territoriale est favorisée à Givors en permettant le lien en interne avec d'autres actions et d'autres financements portés par l'IREPS ARA, notamment PACAP, médiation santé, CPS, etc.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_8-DE



CA_DEL240402_9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

CONSULTATION ÉLECTORALE : INDEMNISATION DES AGENTS

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Les consultations électorales, prévues par la législation en vigueur, impliquent pour certains agents territoriaux l'accomplissement de travaux supplémentaires, occasionnés par l'organisation du scrutin et la tenue des bureaux de vote.

Ces travaux supplémentaires peuvent être compensés de 3 manières :

- Soit l'agent bénéficie de la récupération du temps de travail effectué selon les modalités en vigueur au C.C.A.S de Givors ;
- Soit l'agent perçoit des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) si le grade le permet. Lors d'une consultation électorale, les agents de catégorie C et les agents de catégorie B peuvent percevoir des IHTS. Les périodes électorales étant

considérées comme des circonstances exceptionnelles, elles peuvent justifier le dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires.

- Soit l'agent perçoit une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) pour les agents dont le grade ne permet pas de percevoir des IHTS, soit les agents de catégorie A.

Il appartient au conseil d'administration d'instaurer l'IFCE en déterminant le crédit global affecté à cette indemnité.

L'IFCE est régie par l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif aux indemnités forfaitaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux. Ses modalités de paiement sont calculées par référence aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) prévues par le décret du 14 janvier 2002.

Cette indemnité est allouée dans la double limite :

- D'un crédit global ;
- D'une attribution individuelle.

Le mode de calcul est fonction de la nature de la consultation.

Pour les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes et consultation par voie de référendum :

Le crédit global est obtenu en multipliant la valeur maximum de l'IFTS annuelle des titulaires du grade par le nombre de bénéficiaires théoriques remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité pour élection (même ceux n'ayant pas participé aux élections). Il peut être décidé de multiplier la valeur de l'IFTS par le coefficient décidé par l'organe délibérant étant précisé que celui-ci ne peut être supérieur à 8.

Il est proposé l'application d'un coefficient 2 pour permettre de conserver un montant raisonnable pour ces indemnités.

A titre indicatif, calcul du crédit global en fonction des effectifs au 1^{er} mars 2024 :

Nombre d'agents	Grade	Calcul du crédit global
3	Attaché	$((1091.71*2)/12)*3 = 545 \text{ €}$

Le montant individuel maximum est au plus égal au quart de l'IFTS annuelle des attachés choisie par la collectivité (en fonction du coefficient).

Pour les autres consultations :

Le crédit global est obtenu en multipliant 1/36^{ème} de la valeur maximale de l'IFTS annuelle en appliquant un coefficient 2 par le nombre de bénéficiaires.

Nombre d'agents	Grade	Calcul du crédit global
3	Attaché	$(1091.71*2/36)*15 = 181 \text{ €}$

Le montant individuel maximum est égal au 1/12^{ème} de l'IFTS annuelle des attachés.

En cas d'évolution des effectifs et/ou du montant de l'IFTS annuelle, le calcul du crédit global sera automatiquement ajusté sans faire l'objet d'une nouvelle délibération.



Le crédit global maximum ne constitue qu'une limite à ne pas dépasser, étant libre de répartir tout ou partie de ce crédit global entre les agents du temps consacré aux opérations en dehors des heures normales de service. Aussi, l'octroi du taux maximal à un agent implique l'application d'un taux plus faible aux autres bénéficiaires.

Les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération sont applicables aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Le bénéfice de l'IFCE est ouvert également aux agents de catégorie A des autres filières (ex : ingénieurs...). Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

Lorsque le scrutin donne lieu à 2 tours, l'indemnité peut être versée 2 fois. Lorsque 2 scrutins différents ont lieu le même jour, une seule indemnité est versée.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que 3 abstentions des représentants du personnel rendus lors du Comité Social Territorial du 20 mars 2024 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection et le principe de la récupération des heures supplémentaires accomplies à l'occasion d'une consultation électorale selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL240402_10

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet.

Aussi au regard du nombre croissant de bénéficiaires pour le portage des repas au domicile des personnes âgées ainsi que l'augmentation globale de l'activité du service seniors rattaché au C.C.A.S, il convient de créer le poste suivant :

Direction	Intitulé du poste	Cadre d'emplois	Temps de travail
C.C.A.S – Service Seniors	Agent portage des repas	Adjoint technique (cat. C)	Temps complet



Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que des représentants du personnel rendus lors du Comité Social Territorial du

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **DE CREER** un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget de l'année 2024 au chapitre 012 du C.C.A.S « charges du personnel ».

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL240402_11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT ENTRE L'UDCCAS 69 – LA CPAM ET LA CARSAT

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Vu l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

Considérant la convention locale de partenariat entre l'U.D.C.C.A.S 69, la CPAM et la CARSAT qui a pour objectifs de :

- Renforcer et d'homogénéiser les relations existantes,
- Initier et promouvoir de nouvelles coopérations,

- Définir un cadre souple et approprié pour ces coopérations, conservant les possibilités d'innovations et d'initiatives locales.

Considérant la nécessité de faciliter les échanges et interactions entre la CPAM et la CARSAT, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité, que le C.C.A.S accompagne ;

Considérant l'existence d'un portail partenaires conçu et développé par l'assurance maladie;

Considérant que l'espace partenaires permet aux utilisateurs habilités du C.C.A.S, de signaler à la CPAM, des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits/ou à leurs soins ;

Considérant que le signalement par « Espace Partenaires » fluidifie et optimise le traitement des demandes du C.C.A.S, par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés à la Caisse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le présent rapport ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'utilisation du portail extranet du « Espace Partenaires » avec la CPAM du Rhône.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires »

Etablie entre les soussignés :

CCAS de GIVORS

Situé Place Jean Jaurès 69700 GIVORS

Représenté

Ci-après dénommé « le partenaire » ou « CCAS de Givors »

Et

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône

Située au 276 cours Emile Zola - 69100 VILLEURBANNE

Représentée par Madame Emmanuelle LAFOUX - Directrice Générale

Ci-après dénommée « CPAM du Rhône » ou « l'Assurance Maladie »,

Et dénommées ensemble les « parties »

Préambule

Le portail Espace Partenaires est un extranet, conçu et développé par l'Assurance Maladie, destiné à l'usage du partenaire : le CCAS de Givors, et facilitant ses interactions avec la CPAM du Rhône, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

Cette convention d'utilisation décrit les engagements des parties relatifs à l'usage d'Espace Partenaires ; elle est adossée à une convention « métier » sur l'accès aux droits et aux soins, préalablement signée entre le partenaire et la caisse.

Article 1 - Présentation du portail Espace Partenaires

Article 1.1 Objectif d'Espace Partenaires

Espace Partenaires permet, aux utilisateurs habilités du CCAS de Givors de signaler, à la CPAM du Rhône, des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou à leurs soins. Il s'agit de personnes que le CCAS de Givors suit ou accompagne, éligibles à des droits, éloignées du système de soins, ou dans l'incapacité d'y recourir.

Le signalement par Espace Partenaires est simple ; il fluidifie et optimise le traitement des demandes du CCAS de Givors, par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés de la caisse.

Article 1.2 Fonctionnalités d'Espace Partenaires

Espace Partenaires offre les fonctionnalités suivantes :

- Contacter la caisse de rattachement d'un assuré (« *Contacter votre organisme d'assurance Maladie* »),
- Soumettre une demande d'étude de dossier (PUMa Complémentaire santé solidaire, Aide Médicale d'Etat...) pour le compte d'un assuré (« *Soumettre une demande d'étude de dossier* »),
- Signaler une situation de difficultés d'accès aux droits et aux soins d'un assuré (*même libellé dans le portail*),
- Demander un rendez-vous à la CPAM du Rhône pour un assuré (« *Demander un rendez-vous pour un assuré* »),
- Demander un document concernant un assuré (« *Demander un document* ») : attestation de droits, certificat provisoire CEAM, formulaire carte Vitale, offres de prévention, autres types de documents...
 - Pour les tutelles, institutions gérant les enfants de l'ASE ou organismes dépositaires : le(s) document(s) demandé(s) est (sont) envoyé(s) par Espace Partenaires.
 - Pour les autres partenaires : le(s) document(s) demandé(s) est (sont) envoyé(s) à l'adresse connue de l'assuré concerné.
- Consulter l'historique des demandes faites par le partenaire.

Ces fonctionnalités sont activables, ou pas, par la caisse, selon les besoins de la relation partenariale.

Ces fonctionnalités pourront potentiellement être enrichies au fur et à mesure des montées de versions d'Espace Partenaires.

Article 1.3 Liste des pièces et documents concernant un assuré, disponibles dans Espace Partenaires, (uniquement pour les organismes habilités : tutelles, gestionnaires de l'ASE, etc...)

Dans le cadre de l'utilisation d'Espace Partenaires, certaines pièces ou documents concernant les assurés sociaux accompagnés par les partenaires, peuvent transiter via l'outil.

Il s'agit des pièces et documents suivants (liste non exhaustive) :

- Attestation de droits,
- Notification de droits / justificatif de prestations,
- Formulaire de perte ou vol de carte Vitale,
- Certificat provisoire,
- Bon de prise en charge de vaccination (grippe par exemple) ou de dépistage (cancers par exemple),
- Bon de prise en charge MT'Dents,
- Invitation à un examen de prévention santé.

Le partenaire s'engage à ce que les pièces et documents, concernant un assuré, soient strictement limités à la démarche effectuée pour le compte de l'assuré. Le partenaire prend toutes les dispositions nécessaires, afin d'en assurer la confidentialité et la sécurité, et s'assure que seuls les agents habilités aient accès à ces pièces et documents.

Article 2 - Accès à Espace Partenaires

Article 2.1 Connexion à Espace Partenaires

La connexion à Espace Partenaires se fait en utilisant l'URL : <https://espace-partenaires.ameli.fr>

Espace Partenaires est accessible avec un identifiant et un mot de passe personnels, et après acceptation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) à la première connexion.

Espace Partenaires est gratuit (hors coûts éventuellement liés à un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet) ; son utilisation est facultative et sans conséquence :

- sur les relations partenariales entre la CPAM du Rhône et le CCAS de Givors,
- sur la prise en charge des assurés accompagnés par le CCAS de Givors.

Article 2.2 Gestion des comptes utilisateurs

Le CCAS de Givors dispose de deux types de profils utilisateurs :

- Un ou des « gestionnaires » : le / les gestionnaire(s) sont habilités par la CPAM du Rhône, après signature de cette convention d'utilisation d'Espace Partenaires (sous 5 jours). Il est possible d'avoir de 1 à 5 comptes gestionnaires par partenaire, selon la taille de ce dernier. Le / les gestionnaires cré(ent) ensuite les comptes « techniciens » de sa / leur structure.
- Un ou des « techniciens » : le / les techniciens sont habilités par le / les « gestionnaires » préalablement habilités par la CPAM du Rhône (cf. ci-dessus). Ils réalisent les différentes demandes et les opérations de gestion disponibles dans Espace Partenaires. Il est possible d'avoir de 1 à 25 comptes « techniciens » par partenaire, selon la taille de ce dernier, comme spécifié plus bas dans cette convention d'utilisation. Un gestionnaire peut aussi bénéficier d'un compte technicien : il a alors deux comptes séparés : un, sous le profil gestionnaire, un autre, sous le profil technicien.

2.2.1 Création des comptes gestionnaires et techniciens

La CPAM du Rhône s'engage à :

- Pour le ou les comptes gestionnaires : traiter la demande d'habilitation à Espace Partenaires dans un délai de 5 jours ouvrés maximum.

Le(s) gestionnaire(s) accède(nt) à Espace Partenaires à partir de la réception de l'email notifiant la création du compte personnel. Le(s) gestionnaire(s) crée(nt) eux-mêmes leur mot de passe en respectant les consignes de saisie et de sécurité décrites dans l'outil (ce mot de passe sera à changer à intervalles réguliers).

Le CCAS de Givors s'engage à :

- Transmettre toutes les informations nécessaires à l'habilitation des gestionnaires à la caisse (civilité, nom, prénom, fonction, n° de téléphone, email).
- Habilitier les techniciens, par les gestionnaires préalablement habilités (cf. ci-dessus) :

Les techniciens accèdent à Espace Partenaires à partir de la réception de l'email notifiant la création de leur compte personnel. Les techniciens créent eux-mêmes leur mot de passe en respectant les consignes de saisie et de sécurité décrites dans l'outil (ce mot de passe sera à changer à intervalles réguliers).

- Vérifier que :
 - Les techniciens habilités sont bien employés, salariés, ou bénévoles de sa structure.
 - Les techniciens disposent d'outils informatiques professionnels, protégés par anti-virus, pour se connecter à Espace Partenaires, et non personnels.
 - Les adresses emails des techniciens sont des adresses professionnelles attachées à sa structure, et basées en Europe.
- Le nombre de gestionnaires par partenaire est fonction du nombre de membres au sein du CCAS de Givors et suit la règle ci-après :

De 1 à 10 membres = jusqu'à 2 gestionnaires,

De 11 à 25 membres = jusqu'à 3 gestionnaires,

Plus de 25 membres = jusqu'à 5 gestionnaires.

La CPAM du Rhône procède à l'enregistrement strict du nombre de gestionnaires partenaires autorisés.

- Le nombre de techniciens par partenaire est fonction du nombre de membres au sein du CCAS de Givors et suit la règle ci-après :

De 1 à 10 membres = jusqu'à 5 techniciens,

De 11 à 25 membres = jusqu'à 15 techniciens,

Plus de 25 membres = jusqu'à 25 techniciens.

Le partenaire procède à l'enregistrement strict du nombre de techniciens autorisés.

2.2.2. Modification des comptes gestionnaires

La modification d'un compte gestionnaire s'opère par la caisse, uniquement sur demande du partenaire, concernant les champs suivants : téléphone, email, fonction, changement de nom.

2.2.3. Inactivation de comptes gestionnaires et techniciens

- **En fin de convention « métier » :**
 - Si le partenaire est conventionné avec la CPAM du Rhône uniquement, les comptes sont inactivés automatiquement.
 - Si le partenaire est conventionné avec la CPAM du Rhône et d'autres caisses, et que tous les conventionnements sont terminés en même temps, alors les comptes sont inactivés automatiquement.
 - Si la fin de conventionnement ne concerne que la CPAM du Rhône, et que le partenaire reste conventionné avec d'autres caisses, alors seul l'accès à cette caisse n'est plus autorisé.

- **En cours de convention « métier » :** certains comptes peuvent être désactivés suite à la survenance d'événements en cours de conventionnement (départ d'un gestionnaire ou technicien / changement d'emploi...).

 - Inactivation manuelle d'un compte gestionnaire :
 - L'inactivation d'un compte gestionnaire est à signaler par le partenaire, à la CPAM du Rhône, dans un délai de 15 jours, avant la date d'inactivation souhaitée. S'il n'y a plus qu'un seul gestionnaire, l'inactivation n'est pas possible. Le partenaire doit d'abord communiquer les coordonnées d'un nouveau gestionnaire, afin que la caisse puisse inactiver le compte de l'ancien gestionnaire.
 - La caisse inactive le compte gestionnaire à réception de l'information.
 - Les comptes techniciens, créés par le gestionnaire dont le compte a été inactivé, restent actifs et rattachés au nouveau gestionnaire habilité par la CPAM du Rhône.

 - Inactivation manuelle d'un compte technicien :
 - L'inactivation d'un compte technicien s'effectue par un gestionnaire du partenaire (même si le gestionnaire n'a pas créé le compte initialement).
 - Le gestionnaire s'engage à inactiver les comptes des techniciens lorsqu'ils ne font plus partie de la structure, ou qu'ils interviennent sur un autre domaine, sans lien avec l'Assurance Maladie.

 - Inactivation automatique :
 - Les comptes gestionnaires et techniciens sont inactivés automatiquement lorsque le conventionnement du partenaire avec la CPAM du Rhône, **et** le cas échéant, les conventionnements avec les autres caisses sont terminés.

 - Suppression automatique : les comptes gestionnaires et techniciens inactivés sont supprimés de manière automatique à 6 mois après l'inactivation, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus visibles dans l'applicatif.

Article 3 – Fonctionnement d’Espace Partenaires

Article 3.1 Conditions d’utilisation de l’Espace Partenaires

Le CCAS de Givors s’engage à :

- Cœuvrer uniquement sur le territoire européen.
- Utiliser le portail à des fins professionnelles uniquement.
- Utiliser l’outil et les données présentes dans l’outil aux seules fins décrites dans les CGU et dans la convention « métier » relative à « l’accès aux droits et aux soins ».
- Se connecter à Espace Partenaires via des outils informatiques exclusivement professionnels protégés par anti-virus, et non par des outils personnels.
- Ne déposer, dans Espace Partenaires, que des documents :
 - Nécessaires au traitement du dossier,
 - Protégés par le système antivirus du partenaire,
 - Lisibles (scannérisation de qualité, photo de qualité....) permettant l’exploitation par la CPAM du Rhône.

Article 3.2 Disponibilité, mise à jour, et évolution d’Espace Partenaires

L’Assurance Maladie s’engage à :

- Rendre Espace Partenaires accessible 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24, à l’exception des cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure du réseau de télécommunication ou de difficultés techniques.
 - Pour des raisons de maintenance, l’Assurance Maladie peut interrompre le fonctionnement du portail et s’efforce d’en avertir préalablement les utilisateurs.
 - L’indisponibilité du portail ne donne droit à aucune indemnisation du partenaire.
 - L’Assurance Maladie n’est pas tenue responsable des conséquences liées à une absence de disponibilité du portail pour l’un des motifs susmentionnés.
- Garantir, par un autre canal, les offres de services proposées par le portail (selon les offres de services préalablement activées par la caisse), en cas de maintenance et/ou de dysfonctionnement d’Espace Partenaires.
- Mettre à jour, quand c’est nécessaire, l’ensemble des services et informations règlementaires disponibles sur le portail, ainsi que toute la documentation disponible en téléchargement.

L’Assurance Maladie a la possibilité de faire évoluer les modalités techniques et matérielles d’accès à l’outil, dans le respect de la réglementation en vigueur, sans que cette évolution ne constitue une gêne excessive pour le partenaire.

Article 3.3 Support fonctionnel et informatique

L'Assurance Maladie s'engage à :

Désigner un interlocuteur local au sein de la CPAM du Rhône en cas de maintenance ou de dysfonctionnement temporaire du portail.

Il s'agit de :

Richard RODRIGUEZ - richard.rodriquez@assurance-maladie.fr
ou **Christophe GONOD** - christophe.gonod@assurance-maladie.fr
ou **Sabine GHACHAM** - sabine.ghacham@assurance-maladie.fr

joignable par mail principalement, au 07 64 01 01 41 exceptionnellement.

Cette personne est la référente du CCAS de Givors en cas de problème d'utilisation ou de dysfonctionnement d'Espace Partenaires.

Suivant la problématique remontée, l'interlocuteur référent répond aux questions posées ou remonte le dysfonctionnement au support fonctionnel et informatique national dans les meilleurs délais.

Le partenaire s'engage à :

- Fournir l'ensemble des informations nécessaires au traitement du dysfonctionnement rencontré.

Article 4 - Sécurité

Article 4.1 Sécurité des accès

Le gestionnaire partenaire engage sa responsabilité sur :

- La non-diffusion de ses identifiant et mot de passe à un tiers.
- La non-diffusion en externe des données personnelles auxquelles il a accès.

Le technicien partenaire engage sa responsabilité sur :

- La non-diffusion de ses identifiant et mot de passe à un tiers.
- La non-diffusion en externe des données personnelles auxquelles il a accès.

En cas d'utilisation frauduleuse, perte ou vol :

En cas d'usage frauduleux, de vol ou de perte d'identifiants et mots de passe, d'utilisation non conforme aux règles établies dans cette convention, ou dans les CGU, il est convenu que :

- En cas de détection par le partenaire : le partenaire signale le fait immédiatement, et par tout moyen permettant d'en apporter la preuve à la caisse. La caisse inactive le compte visé immédiatement, ou le plus rapidement possible.

- En cas de détection par la caisse : la caisse inactive le compte visé immédiatement, ou le plus rapidement possible, et en informe ensuite le partenaire dans les meilleurs délais, et par tout moyen permettant d'en rapporter la preuve.
- L'exclusion d'un utilisateur (gestionnaire ou technicien) d'Espace Partenaires fait l'objet d'une information / est notifié au partenaire, et constitue une résiliation de plein droit de son accès, sans délai, et sans aucune formalité par le directeur de la CPAM du Rhône.
- En cas de détournement de l'utilisation du dispositif, ou en cas d'utilisation de ce dernier non conforme aux dispositions de la présente convention, ou des CGU de l'outil, la CPAM du Rhône peut supprimer l'accès à Espace Partenaires à toute la structure partenaire.

Article 4.2 Revue d'habilitation

Le CCAS de Givors s'engage à mener des revues d'habilitations régulières (tableaux d'habilitations à jour) et à les maintenir à jour, il s'engage à les remettre à jour sur demande ponctuelle, ou régulière, de la CPAM du Rhône.

Article 5 - Protection des données personnelles

L'Assurance Maladie s'engage à :

- Dans le cadre de ses missions, assurer la protection, la confidentialité et la sécurité de l'ensemble des données personnelles, qui lui sont confiées, dans le respect de la vie privée des personnes.
- Se conformer à la réglementation en matière de protection des données personnelles, notamment aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi dite Informatique et libertés, conformément à l'annexe de la convention « métier » relative à « l'accès aux droits et aux soins ».
- Ne fournir des pièces jointes « sortantes » (i.e. aux partenaires) que, uniquement, aux partenaires habilités ; et ces PJ ne doivent, en aucun cas, excéder celles déterminées comme nécessaires à la gestion / l'instruction des dossiers ou des demandes.
- Saisir, dans les zones de texte libre d'Espace Partenaires, des commentaires et observations, conformes et appropriés, respectant les dispositions du RGPD et les recommandations de la CNIL en matière d'usage des blocs de commentaires libres, notamment : aucune information non pertinente, inadéquate, ou excessive au regard de la finalité du traitement ; aucune donnée de santé.

Le CCAS de Givors s'engage à :

- S'assurer que les gestionnaires et les techniciens remplissent leur mission selon les dispositions du RGPD, conformément à l'annexe de la convention « métier » relative à « l'accès aux droits et aux soins ».
- Ne transmettre que les données / informations / pièces jointes strictement nécessaires au traitement des demandes par l'Assurance Maladie.
- Saisir, dans les zones de texte libre d'Espace Partenaires, des commentaires et observations, conformes et appropriés, en respectant les dispositions du RGPD et les recommandations de la CNIL en matière d'usage des blocs de commentaires libres : notamment, aucune information non pertinente, inadéquate, ou excessive au regard de la finalité du traitement ; aucune donnée de santé.

- Lors de signalements à l'Assurance Maladie, transmettre les données d'identification des assurés avec civilité, nom, prénom, date de naissance, département de résidence, sans le NIR de l'assuré, le NIR pouvant apparaître néanmoins sur les documents / pièces jointes déposés dans Espace Partenaires.

Article 6 - Propriété intellectuelle

Le CCAS de Givors dispose d'un droit d'utilisation d'Espace Partenaires à des fins professionnelles.

L'utilisation d'Espace Partenaires ne saurait conférer au partenaire un quelconque droit de propriété intellectuelle sur l'outil.

Par conséquent, le partenaire s'engage à ne pas céder tout, ou partie, des droits et obligations, prévus aux présentes à un tiers. Il s'interdit de mettre à disposition d'un tiers, d'une manière quelconque, tout ou partie d'Espace Partenaires.

Article 7 - Obligations et responsabilités des parties

Les parties s'engagent à respecter les engagements pris l'un envers l'autre et notamment les obligations qui incombent à chacune dans la réalisation de la présente convention.

Chaque partie s'engage à informer dans les plus brefs délais, et par tout moyen mis à sa disposition, l'autre partie de tout problème, et / ou toute difficulté rencontrée, au cours de l'utilisation d'Espace Partenaires. Le cas échéant, les parties examinent ces problèmes, et / ou difficultés, et tentent ensemble de les résoudre.

En outre, les parties s'engagent à respecter les principes suivants :

- Elles ne doivent pas utiliser Espace Partenaires et sa documentation à des fins autres que celles spécifiées par cette convention.
- Elles ne doivent pas communiquer les documents et informations contenus dans Espace Partenaires à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.
- Elles doivent prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse d'Espace Partenaires.
- Elles doivent prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités dans Espace Partenaires tout au long de la convention.

Article 8 - Entrée en vigueur, durée, résiliation et modification de la convention

Article 8.1 Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature par l'ensemble des parties. Elle est conclue pour une durée identique à la durée de la convention « métier » associée. Le renouvellement de la présente convention est également soumis au renouvellement de la convention « métier » associée.

Article 8.2 Résiliation de la convention

La convention d'utilisation à Espace Partenaires est résiliée de fait et automatiquement, si la convention « métier » fait elle-même l'objet d'une résiliation, quelle qu'en soit la cause.

En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, non réparées dans un délai de trente jours calendaires à compter de la réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception lui notifiant le ou les manquements en cause et valant mise en demeure, l'autre partie pourra résilier de plein droit les présentes, sans autre formalité que l'envoi d'une notification par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la partie défaillante.

Cette résiliation ne fait pas obstacle à toute demande de dommages et intérêts, auxquels la partie lésée pourrait prétendre, en vertu des présentes.

Les parties conviendront des prestations à engager ou à réaliser pour la bonne fin de la présente convention, afin notamment de trouver une solution de remplacement, pour que cette résiliation n'ait pas d'effet pénalisant sur l'une ou l'autre des parties.

Article 8.3 Modification de la convention

Toute modification des conditions, ou modalités d'exécution, de la présente convention, qui devra être dûment approuvée par les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci remettent en cause les objectifs généraux définis ci-avant.

Article 9 - Règlement des litiges

Les parties conviennent de rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de la présente convention.

A défaut d'un règlement amiable, tout litige résultant de la convention, ou dont la convention fait l'objet, sera soumis à la juridiction compétente.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires,

Pour le CCAS de GIVORS

Le Président

Mohamed BOUDJELLABA

Pour la CPAM

La Directrice Générale

Emmanuelle LAFOUX

Communication des informations suivantes >

Convention

Nom du signataire	Prénom du signataire	Fonction
BOUDJELLABA	MOHAMED	Président du CCAS

Structure partenaire

Raison sociale	SIRET	Adresse	Code Postal	Ville
CCAS de Givors	266 910 058 00012	Place Camille VALLIN	69 700	GIVORS

Compte Gestionnaire

Civilité	Nom patronymique	Prénom	Fonction	Téléphone	Adresse Mail
Mme	DREVET	Isabelle	Responsable Service social et accueil du CCAS	06 65 81 26 31	isabelle.drevet@ville-givors.fr

IMPORTANT : Si le gestionnaire partenaire désigné (rôle : gestion des profils techniciens) effectue également le dépôt et le suivi des demandes de sa structure (= rôle du technicien partenaire) => il faudra obligatoirement utiliser deux adresses mails différentes.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_11-DE



CA_DEL240402_12

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Face à la précarité de certains jeunes, les aides mobilisées dans le cadre du FAJ (Fonds d'Aides aux Jeunes) se portent majoritairement sur des aides alimentaires sous forme de chèques alimentaires. De plus, le constat est fait que les bénéficiaires se tournent majoritairement vers la restauration rapide.

L'objectif est de permettre aux jeunes, en situation de précarité et suivis par la mission locale Rhône Sud d'accéder à un repas chaud et équilibré ; dans un espace accueillant.

C'est pourquoi, il est proposé d'ouvrir le restaurant senior géré par le C.C.A.S à ces jeunes, de mettre en place une procédure d'accès et de facturer ces repas à un tarif partenarial à la Mission Locale Rhône Sud.

Une convention ci-jointe précise les modalités de fonctionnement de ce dispositif.



Ce dispositif sera évalué à 6 mois afin d'étudier son efficacité et la pertinence de sa prolongation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec la Mission Locale Rhône Sud ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention partenariale avec la Mission Locale et tout acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** les recettes au budget 2024.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Convention locale de partenariat

ENTRE

Le CCAS de Givors, Place Camille VALLIN – 69700 Givors,
représenté par son Président en exercice, Monsieur Mohamed BOUDJELLABA,
Ci-après dénommée « le CCAS de Givors »

D'une part,

ET

La Mission Locale Rhône Sud, 6 rue Jacques PREVERT – 69700 Givors,
représentée par son Président en exercice, Monsieur Foued RAHMOUNI,
Ci-après dénommée « la Mission Locale »

D'autre part,

PREAMBULE

La Mission Locale favorise l'insertion des jeunes de 16 ans à moins de 26 ans non scolarisés. Elle lutte contre l'exclusion grâce à une démarche d'aide à l'orientation, la formation et le conseil, en centrant son intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

La mission locale gère le FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes) qui a pour objectif de :

- ✓ Favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle ;
- ✓ Apporter un secours temporaire de nature à faire face à des besoins urgents ;
- ✓ Participer à l'autonomie des jeunes ;
- ✓ Harmoniser et mettre en cohérence les différentes actions d'insertion.

Face à la précarité des jeunes, les aides mobilisées dans le cadre du FAJ se portent en majorité sur les aides alimentaires ; sous forme de chèques alimentaires. De plus, il est constaté que les jeunes qui en bénéficient, se tournent majoritairement vers de la restauration rapide.

A ce jour, le restaurant géré par le service sénior du CCAS est ouvert aux séniors Givordins et au personnel de la ville et du CCAS de Givors.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Ouvrir le restaurant géré par le CCAS aux bénéficiaires de la mission locale, tant sur l'accueil individuel des bénéficiaires du FAJ, qu'en accueil de groupe lors de formations ou ateliers organisés par la Mission locale.

Les objectifs sont de permettre aux jeunes bénéficiaires du FAJ d'accéder à un repas chaud et équilibré, de les accueillir dans un restaurant, et de favoriser les liens intergénérationnels.

Article 2 : Public concerné

Est concerné le public givordin de la mission locale.

Article 3 : Modalités du restaurant

➤ Réservation

Le CCAS peut réserver des repas auprès de son prestataire à minima 48 heures à l'avance.

➤ Heures d'ouverture

Le restaurant est ouvert pour les repas de midi : du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 12h à 13h30. Avec une arrivée au plus tard à 13h.

➤ Choix des repas

Les repas sont constitués de 5 composants.

Possibilités de régimes « diabétique », sans viande et sans porc.

Article 4 : Procédure

➤ Procédure normale (délai supérieur à 48h)

La commission FAJ statue sur l'aide alimentaire sous forme de repas au restaurant sénior ;

- ✓ le FAJ envoie un mail au service sénior, portage@ville-givors.fr et met en copie le CCAS, ccas@ville-givors.fr : il présente l'accord et les modalités de l'aide, à démarrer à minima 48h après la sollicitation en précisant :
 - Les jours souhaités, le nom et le nombre de jeunes et leurs coordonnées ;
 - Le type de régime souhaité ;
 - Les besoins d'accompagnement.
- ✓ Le service sénior répond au FAJ sur la prise en charge de la demande et les modalités à définir ;
- ✓ Accueil du/des jeune(s) au restaurant ;
- ✓ Facturation mensuelle au FAJ par le service sénior.

➤ Procédure Urgence (délai inférieur à 48h)

Appeler le service sénior au 04 72 49 18 25, sur les horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin appeler le CCAS au 04 87 34 02 79

Le CCAS /service sénior, statueront pour savoir si la demande est réalisable.

Si l'accueil est possible, reprise de la procédure classique.

Article 5 : Facturation

Le CCAS facturera tous les mois à la Mission locale, le nombre de repas pris ; à terme échu et selon le réalisé.

Article 6 : Modalités de mise en œuvre du partenariat et évaluation

Afin de réunir les conditions d'une mise en œuvre dynamique de ce partenariat, le CCAS et la Mission Locale s'engagent à faire un point d'étape à 6 mois sur :

- La situation du public au moment de l'accueil et les résultats obtenus pendant l'année, l'impact des actions ou des interventions.
- Le bilan et l'évaluation du dispositif et ses répercussions sur l'accompagnement des jeunes
- Le partenariat de proximité au service de l'insertion socio-professionnelle des jeunes.
- La mise en commun des informations disponibles sur la situation des jeunes (participer à la connaissance du territoire) afin de réfléchir aux moyens les plus adaptés pour les aider.

Article 7 : Discretion

Les parties s'engagent à considérer comme confidentiels tous les documents, les informations et les données, quel qu'en soit le support, qu'elles s'échangent à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou de les divulguer pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Article 8 : Non exclusivité et communication

La présente convention de partenariat est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des parties puisse conclure un accord de même type avec d'autres partenaires.

Afin de valoriser le présent partenariat, les parties pourront librement faire état de l'existence de la présente convention de partenariat, et s'engagent à échanger les supports de communication adaptés.

Article 9: Durée, renouvellement

- La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter de la signature
- Elle pourra être renouvelée de façon tacite, après évaluation partagée de la première année de fonctionnement.

Convention établie en 2 exemplaires, à Givors, le

Le CCAS de Givors

Le Président du CCAS

Mohamed BOUDJELLABA

La Mission Locale Rhône Sud

Le Président de la Mission Locale

Foued RAHMOUNI

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_12-DE



CA_DEL240402_13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

TARIFICATION DE LA RESTAURATION ÉTENDUE AUX PARTENAIRES DU C.C.A.S

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Par délibération du 28 juin 2022, rectifiée le 04 octobre 2022, le Conseil d'Administration a approuvé une tarification des services de portage et de restauration.

Il est proposé d'ajouter à cette tarification, un nouveau tarif dédié aux partenaires du C.C.A.S et de le fixer à 5.20 €. Pour en bénéficier, les partenaires devront conclure un accord en amont avec le CCAS (convention, ...).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR



DÉCIDE

- **DE CRÉER** un tarif supplémentaire pour les partenaires du C.C.A.S ;
- **DE FIXER** ce tarif à 5,20 € ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL240402_14

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SENIORS DE LA MAISON DU FLEUVE RHÔNE

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le C.C.A.S anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Dans ce cadre, le C.C.A.S met en œuvre des services à destination des seniors givordins avec pour objectifs prioritaires :

- La préservation de l'autonomie et de la santé.
- Le maintien du lien social et la lutte contre l'isolement.

Afin de répondre à ces objectifs prioritaires, le C.C.A.S met en œuvre une offre diversifiée de repas à destination des seniors givordins.

Le restaurant senior situé à la Maison du fleuve Rhône -1, place de la Liberté à Givors, s'inscrit dans cette offre globale.

En parallèle, il est constaté que des givordin(e)s suivis et accompagnés par le C.C.A.S ou ses partenaires sont en situation de précarité alimentaire.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration d'ouvrir le restaurant senior aux bénéficiaires orientés par le C.C.A.S – service social ou ses partenaires -, pour permettre un accès à un repas équilibré et chaud dans un lieu accueillant et convivial.

Pour ce faire, il convient alors de modifier le règlement intérieur du restaurant pour intégrer cette ouverture de public.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les modifications du règlement intérieur du restaurant senior ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant à signer ce règlement et tout acte afférent.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SENIOR SITUE A LA MAISON DU FLEUVE RHÔNE

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Dans ce cadre, le CCAS met en œuvre des services à destination des seniors givordins avec pour objectifs prioritaires :

- La préservation de l'autonomie et de la santé,
- Le maintien du lien social et la lutte contre l'isolement.

Afin de répondre à ces objectifs prioritaires, le CCAS met en œuvre une offre diversifiée de repas à destination des seniors givordins. Le restaurant sénior situé à la Maison du fleuve Rhône -1, place de la Liberté, s'inscrit dans cette offre globale.

I) Conditions d'accès

L'accès du restaurant est réservé, par ordre de priorité et dans la limite de la capacité d'accueil du restaurant :

1. Aux Givordins retraités ou en situation de handicap ; et n'ayant pas la nécessité d'une aide pour la prise des repas. Les conjoints ne satisfaisant pas aux critères d'accès ont également accès au restaurant dans les mêmes conditions que l'utilisateur du service.
2. Au personnel de la Ville et du C.C.A.S de Givors et du SIGR
3. **Aux personnes orientées par le CCAS et ses partenaires**

II) Première inscription au service

Toute personne souhaitant déjeuner au restaurant sénior devra préalablement être inscrite auprès du service. L'inscription ne se fait qu'une fois et est gratuite.

Celle-ci se fait auprès du service senior du CCAS de Givors : aux horaires d'ouverture au public ou par mail : senior@ville-givors.fr.

Pour les personnes orientées par le CCAS ou ses partenaires, une procédure spécifique d'inscription est convenue avec eux.

Le dossier d'inscription comprend les documents suivants :

- La fiche d'inscription (annexe 1)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute modification d'adresse doit être portée à la connaissance du CCAS
- Le dernier avis d'imposition. En l'absence d'avis d'imposition, l'accès au restaurant sera possible mais le tarif le plus élevé sera appliqué.

III) Fonctionnement du restaurant

1) Horaires et jours d'ouverture

Le restaurant fonctionne du lundi au vendredi pour le déjeuner uniquement. L'accueil des convives est possible à partir de 12h00. Le service du repas débute entre 12h00 et 12h15 et se termine à 13h30. Le restaurant n'est pas ouvert les samedis, dimanches et jours fériés. Les personnes inscrites au restaurant seniors peuvent faire appel au service de portage de repas du CCAS.

Les personnes admissibles au restaurant sont priées de respecter l'horaire et de s'y présenter en tenue correcte.

Toute personne dont le retard pourrait perturber le service normal du repas, ne sera pas admise et le prix du repas sera facturé.

L'heure maximum pour arriver à la restauration est fixée à 13h00

2) Réservations

Les réservations se font au minimum 48 h à l'avance en jours ouvrés, soit :

- Auprès de l'agent du service restauration
- Par mail à l'adresse : portage@ville-givors.fr
- A l'accueil du service sénior du CCAS

Pour les personnes orientées par le CCAS ou ses partenaires les réservations doivent se faire 48 h à l'avance auprès du service sénior du lundi au jeudi sauf le vendredi où elles devront passer par le CCAS service social.

3) Composition et choix des repas

Les menus sont composés par une diététicienne de manière à respecter l'équilibre alimentaire sur la journée et favorisent la variété des aliments. Pour répondre à différents régimes alimentaires, trois types de menus sont proposés quotidiennement : standard, diabétique et sans viande.

Tous les repas seront proposés sont composés de :

- Une entrée (charcuterie, crudités, légumes cuits, etc.)
- Un plat protidique (œufs, poissons, viandes, etc.),
- Une garniture (céréales, féculents, légumes, etc.),
- Un fromage ou un laitage,
- Un dessert (fruits crus ou cuits, desserts lactés, pâtisseries, etc.).
- Une miche de pain
- Des assaisonnements

Un verre de vin est proposé pendant le repas et un café, un thé ou une tisane est servi en fin de repas.

En complément du déjeuner, les seniors bénéficient d'un potage à emporter pour le repas du soir.

4) Conditions d'annulation des réservations

Il est nécessaire d'annuler sa réservation au minimum 48 heures en jours ouvrés à l'avance.

Tout repas commandé non pris et qui n'aurait pas été annulé dans les délais sera facturé sauf en cas d'hospitalisation imprévue (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation à fournir). En cas de maladie, le repas ne pourra pas être porté à domicile ni emporté par un tiers.

5) Hygiène et sécurité

Pour des raisons d'hygiène et de respect des normes alimentaires, seuls les plats et boissons servis au restaurant peuvent y être consommés et l'accès à la cuisine est strictement interdit.

De plus, il n'est pas autorisé d'emporter toute nourriture servie au restaurant en dehors du potage pour le soir et le pain.

Il est interdit de sortir du matériel du restaurant mis à disposition des convives.

Par mesure d'hygiène, le lavage ou la désinfection des mains est obligatoire avant l'accès au restaurant

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux.

Les animaux ne sont pas admis dans la salle du restaurant.

Chaque personne ayant accès au restaurant doit prendre connaissance des consignes de sécurité qui y sont affichées. En cas de sinistre, il convient de s'y conformer et de suivre les directives données par le personnel.



6) Respect de la tranquillité

Par délicatesse, les convives veilleront à éteindre ou mettre sur vibreur leur téléphone mobile et à converser sans excès de voix. De manière générale et afin de maintenir une ambiance agréable pour tous dans la salle du restaurant, toute attitude pouvant porter atteinte à la tranquillité des convives est à proscrire.

Toute personne en état d'ébriété ou manquant de respect envers le personnel et les autres convives se verra refuser l'entrée du restaurant.

Chaque usager demeure civilement et pénalement responsable des dommages de toute nature occasionnés par son fait.

IV) Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs du restaurant séniors sont déterminés et révisables par le conseil d'administration du CCAS (Annexe 2). La tarification est calculée en fonction du quotient CAF (caisse d'allocations familiales) pour les retraités Givordins.

La facturation est établie en début du mois suivant la consommation des repas.

Les modalités de paiements sont au choix de l'utilisateur :

- En espèces ou par carte bancaire au service séniors du CCAS
- Par chèque à l'ordre de « Régie du CCAS » à déposer dans la boîte aux lettres de la salle de restauration ou au service séniors

V) Fin de l'inscription et radiation

L'utilisateur du restaurant séniors peut solliciter la fin de son inscription à tout moment par simple courrier adressé par voie postale ou par mail au service séniors du CCAS, sous réserve du respect du délai d'annulation des éventuels repas déjà réservés.

Toute attitude contraire aux prescriptions du règlement intérieur ainsi que le non-paiement des repas pris entraîneront l'exclusion temporaire ou définitive du restaurant.

VI) Protection des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le cadre des formulaires, avec votre consentement explicite, ont pour finalité la diffusion d'informations susceptibles de vous intéresser, et des études statistiques.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en écrivant à senior@ville-givors.fr ou – CCAS-service Séniors, place Jean Jaurès 69700 Givors. Elles sont conservées pendant 3 ans. Le responsable du traitement est le CCAS, service séniors.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement ou de limitation du traitement. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Règlement approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Givors, le 1^{er} mars 2024.

Je soussigné(e) M..... atteste avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du restaurant séniors du CCAS de Givors.

A Givors, le.....

Signature



ANNEXE 1 - BULLETIN D'INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SENIOR

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

N° de téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Situation : Marié(e) Veuf (ve) Célibataire

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

ANNEXE 2- TARIFS

La tarification est calculée en fonction du quotient Familial CAF (caisse d'allocations familiales) pour les retraités Givordins.

Tarifs arrêtés par délibération du 04 octobre 2022

QF CAF	TARIF REPAS
0 à 300	3,60€
301 à 450	4,10€
451 à 650	4,60€
651 à 850	5,10€
851 à 1000	5,50€
1001 à 1150	6,20€
1151 à 1300	7,00€
1301 et +	8,00€
Retraités extérieurs	11,00€

Tarif pour les agents ville et CCAS : 5.20€

Tarif supplémentaire arrêté par délibération du 02 avril 2024

Tarif pour les usagers suivis par le service social du CCAS ou ses partenaires: 5.20€

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_14-DE

CA_DEL240402_15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

ACTIVITÉS SENIOR DU TROISIÈME TRIMESTRE 2024

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

1/ Activités sans participation financière des usagers :

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser de bien-vieillir et rompre l'isolement pour les seniors givordins.



Pour cela, il est développé des partenariats avec les services de la ville, des associations spécialisées, permettant la mise en œuvre pour ce 3

-Ateliers de prévention :

- Remise à niveau sécurité routière (théorie et pratique).
- Équilibre.
- Prévention des chutes.
- Le rendez-vous des marcheurs.

-Reportages :

- Lyon, la gourmandise en héritage.
- Un week-end sur la côte d'Émeraude.
- Le Lubéron de villages en villages.
- Les pyrénéens de villages en villages.
- L'Alsace de village en village.

-Conférence culturelle autour de l'art pour faire travailler sa mémoire :

4 séances

-Visite du théâtre et présentation de la saison

2/ Activités avec participation financière des usagers :

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif prévu par personne.
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S.
- Les personnes avec l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S.
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% (uniquement s'il reste de la place).

Il est programmé pour le troisième trimestre 2024 :

Atelier d'éducation nutritionnelle et cuisine « Le Goût dans l'assiette »

2 séances :

***12 juillet** : Hydratation : Lutter contre la déshydratation en mangeant : kéfir maison, Smoothie, soupe froide.

***13 Septembre** : C'est la rentrée : vite et bienfait, la box repas équilibrée.

10 personnes maximum par atelier

Tarifs : Imposable : 5,00€

Non imposable : 3,5€

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6.00€



Atelier Art floral

8 personnes maximum 41

Non imposable : 14 euros

Bénéficiaire de l'ASPA : 6 euros

Extérieur : 24 euros

Musée de l'aviation :

40 personnes maximum

Tarifs : Imposables : 15,60€

Non imposable 10,90 €

Bénéficiaires ASPA : 4,70€

Extérieur : 18,70€

Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiements sur d'autres activités ou restauration se verront être inscrites sur liste d'attente.

Conditions de remboursement de l'activité à l'utilisateur :

- En cas d'annulation de l'activité par le service.
- En cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif.
- En cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin.
- En cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet.
- Possibilité de faire un avoir sur une autre activité.

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le 3ème trimestre 2024, leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi proposées au Conseil d'Administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
15 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le 3^{ème} trimestre 2024 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2024 sur le chapitre 70, fonction 4238 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL240402_16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Françoise BATUT ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

CONVENTION AVEC HESTIA AIDE ET SOINS

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le C.C.A.S encourage et soutient le développement d'actions visant à la mise en œuvre d'une politique gérontologique active.

L'association Hestia Aide et Soins qui résulte d'une fusion-absorption de l'AMAD Rhône Sud par l'ASIAD de Givors depuis le 1^{er} juin 2020, a pour vocation :

- De faciliter le maintien à domicile des personnes malades, handicapées et âgées.
- D'assurer les soins infirmiers sur prescription médicale.
- De représenter les intérêts professionnels et sociaux des particuliers employeurs de personnels effectuant à leur domicile des tâches à caractère familial ou ménager.

- De participer à la coordination efficace de tous les intervenants auprès des personnes : service d'aide à domicile, professionnels de santé, CCAS, associations diverses.
- D'offrir de manière permanente ou occasionnelle des prestations de services ou des produits à la vente entrant dans le cadre de son objet, ou contribuant à sa réalisation.

Son action s'étend à tous, sans aucune distinction, dans un esprit de parfaite tolérance et de respect des convictions de chacun. Elle a un caractère laïc.

Le C.C.A.S souhaite soutenir les actions de l'association Hestia Aide et Soins pour :

- Que l'ensemble de la population malade, âgée et handicapée, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier des prestations proposées et gérées par l'association.
- Une démarche partenariale et une recherche de complémentarité avec les acteurs de la ville.

Au regard de ces éléments, les actions de l'association s'inscrivent dans la politique sociale du C.C.A.S en répondant aux besoins de la population senior au travers d'actions pour le maintien à domicile et de participation au plan canicule. Le C.C.A.S de Givors entend soutenir l'action de l'association et apporter une subvention de 25 000 €.

Une convention, ci-annexée, encadre ce partenariat.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association HESTIA Aide et Soins ;
- **D'INSCRIRE** les crédits de 25 000 € au budget 2024.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE HESTIA AIDE ET SOINS
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS
ANNEE 2024**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors, ayant son siège place Camille Vallin 69700 Givors, représentée par son président en exercice, monsieur Mohamed Boudjellaba, dûment habilité par délibération n° du.....

Ci-après désignée sous le terme « **le C.C.A.S** », d'une part,

Et

L'association pour le maintien et l'aide à domicile Hestia Aide et Soins, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 9 avenue du Professeur Fleming à Givors, représentée par madame Dominique Frety en sa qualité de présidente,

Ci-après désignée sous le terme « **Hestia Aide et Soins** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de ses orientations politiques dans les domaines de l'action sociale, et pour aux besoins de la population âgée et handicapée de la commune, le C.C.A.S de Givors encourage et soutient le développement d'actions à caractère social et souhaite associer les partenaires à la mise en œuvre d'une politique gérontologique active.

L'association Hestia Aide et Soins a pour vocation de :

- Faciliter le maintien à domicile des personnes malades, handicapées et âgées,
- D'assurer les soins infirmiers sur prescription médicale,
- De représenter les intérêts professionnels et sociaux des particuliers employeurs de personnels effectuant à leur domicile des tâches à caractère familial ou ménager,
- De participer à la coordination efficace de tous les intervenants du secteur auprès des personnes : service d'aide à domicile, professionnels de santé, libéraux et hospitaliers, C.C.A.S, associations diverses,
- D'offrir de manière permanente ou occasionnelle des prestations de services ou des produits à la vente entrant dans le cadre de son objet, ou contribuant à sa réalisation.

Son action s'étend à tous, sans aucune distinction, dans un esprit de parfaite tolérance et de respect des convictions de chacun. Elle a un caractère laïc.

Le siège de l'association est fixé à Givors, 9 avenue du Professeur Fleming.

Le C.C.A.S souhaite soutenir les actions d'Hestia Aide et Soins avec pour objectif que l'ensemble de la population malade, âgée et handicapée, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier des prestations proposées et gérées par l'association.

Pour ces prestations précitées, l'association applique un barème de participation financière des adhérents en fonction de leurs ressources, défini nationalement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

Par ailleurs, l'action de l'association s'inscrit dans une démarche partenariale et une recherche de complémentarité avec les acteurs du territoire. Elle poursuit l'adaptation des services aux besoins des habitants et l'inscription dans une logique de développement social avec les relais associatifs et institutionnels de la ville.

Comme décrit ci-dessus, les actions de l'association s'inscrivent dans la politique sociale de du C.C.A.S de Givors en répondant aux besoins de la population senior au travers d'actions pour le maintien à domicile et de participation au plan canicule.

Au regard de ces éléments, le C.C.A.S de Givors entend soutenir l'action de l'association.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le C.C.A.S, d'une subvention. Elle est destinée à assurer des actions partenariales avec les différents acteurs de la commune dans une logique de développement social.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule, des actions conformes à son objet social favorisant le maintien à domicile des givordins et à respecter les orientations inscrites et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Dans ce cadre, le C.C.A.S soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024. Elle prend effet à compter de sa transmission en préfecture pour une durée d'un an.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du C.C.A.S sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité (ce logo peut être récupéré auprès de la direction de la communication de la commune).

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du C.C.A.S

4.1 : Subvention de fonctionnement

Le C.C.A.S de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de **25 000 euros** en un versement unique au titre de l'année 2024 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions. Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Le versement sera effectué au compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville de Givors.

Le C.C.A.S se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées. Un titre de recette sera alors émis par le C.C.A.S (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

A ce titre, l'association s'oblige à accepter le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation de la subvention allouée.

De plus, l'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes,
- Le rapport d'activité,
- Un bilan (exemple : compte rendu d'assemblée générale),

- Un compte de résultat.

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du C.C.A.S tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle. Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information du C.C.A.S

L'association devra tenir informée le C.C.A.S, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le C.C.A.S de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le C.C.A.S de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

L'association s'engage par ailleurs à informer le C.C.A.S de tout changement relatif à son assujettissement à la TVA.

Le C.C.A.S se réserve la possibilité de recalculer la subvention en fonction du montant de la TVA non récupérable le cas échéant.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention, en application de l'article 6 ci-après.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le C.C.A.S se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du C.C.A.S, celui-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. Le C.C.A.S en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le C.C.A.S peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il

apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention :

- Que celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Que les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le C.C.A.S notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du C.C.A.S de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le....., en 2 exemplaires,

Le président du C.C.A.S. de Givors,

Mohamed Boudjellaba

Pour l'association la présidente,

Dominique Frety

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_16-DE

CA_DEL240402_17

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PENICHE VAL DU RHONE"

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, l'association « Les Péniches du Val de Rhône » vise à une sensibilisation citoyenne des cours d'eau, des berges et de la ville. Construits sur un mode de pédagogie active, les ateliers abordent différents aspects de ce thème universel : l'Eau, et s'adressent à un large public.

Le service senior organise une journée de découverte au fil de l'eau, cette journée à vocation éducative et culturelle pour partager expérimentations et connaissances sur les fleuves et sur l'eau, mais aussi pour lire et observer notre environnement, entre histoire et légende.

Cette sortie va permettre aux participants de découvrir la faune et la flore et la conservation de la nature.

Une demande de subvention par l'association des péniches du val du Rhône a pu être demandée et acceptée par l'agence de l'eau afin que le service senior bénéficie d'une baisse de tarif :

Coût total : 3 380 euros

Coût total pour le service senior : 1 000 euros

La tarification de la sortie ainsi que le nombre de participant (53 maximum) ont été votés lors du dernier Conseil d'Administration, la convention ci-annexée précise le déroulé de cette journée du 19 juin 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention avec l'association « les péniches du val de Rhône »;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** au budget la dépense de 1 000 euros correspondant à la dépense engagée pour cette sortie ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Espace Carco • 20 rue Robert Desnos • 69120 Vaulx en Velin
Tél : 04 78 82 07 26 • Fax : 04 72 37 82 35 • contacts@peniches.fr
N° de siret : 444 169 999 000 26 code ape 9499 Z
www.peniches.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_17-DE



CONVENTION

Action : La vi(II)e au bord de l'eau

Avec le soutien de la l'Agence de l'Eau RMC, l'association « Les Péniches du Val de Rhône » propose des journées de découvertes au fil de l'eau. Une journée à vocation éducative et culturelle pour partager expérimentations et connaissances sur les fleuves et sur l'eau, mais aussi pour lire et observer notre environnement, entre histoire et légendes.

Entre les soussignés :

L'association LES **PENICHES DU VAL DE RHONE**, Espace CARCO - 20 Rue Robert Desnos, 69120 Vaulx en Velin, dûment représentée par son Président, Yves Janin
Association loi 1901, agréée par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère Jeunesse et Sport.
N° agrément Jeunesse et des Sports : 069-387-0001
N° agrément Education Nationale : 069-10012

Dénommée le gestionnaire, d'une part,

Et

Le CCAS de Givors, service senior dûment représentée par Mr le Président
Dénommée l'utilisateur, d'autre part,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Réservation

Le gestionnaire est chargé par l'utilisateur d'organiser la réservation pour ()

Soit un groupe de 53 personnes.

Date du séjour : le 19 juin 2024

- Embarquement à 9 heures30
- Débarquement à 17 heures

L'embarquement et le débarquement se feront sur le quai, rive gauche du Rhône, face au 9 Avenue Leclerc Lyon 7^{ème}, entre le pont Gallieni et le pont de chemin de fer de Perrache.

Pour des raisons de sécurité l'embarquement ne peut se faire avant 10 heures.

Important : la réservation de la journée ne prendra effet qu'une fois cette convention signée et renvoyée à l'administration. Le cas échéant, le gestionnaire pourra disposer à nouveau de la journée réservée.

Article 2 – Modalités financières

Le prix forfaitaire restant à la charge de la structure est de 1000€ TTC pour la journée, l'Agence de l'Eau prenant en charge 2380€ du coût.

Attention, la capacité d'accueil est de 53 personnes maximums.

Et une Cotisation / Adhésion : 30 € par structure.

Ce prix comprend les points suivants :

- Hébergement en pension complète du groupe,
- Gratuité pour l'animateur accompagnant le groupe,
- Navigation sur le Rhône et sur la Saône, (sur le territoire du Grand Lyon)
- Mise à disposition du matériel de la Péniche,
- Mise à disposition de l'équipage : pilote, matelot, cuisinier et 2 animateurs pour la journée.

Le transport pour se rendre au lieu de départ et d'arrivée de la péniche ne sera ni organisé, ni pris en charge par la structure.



Article 3 – Conditions de règlement

Il est convenu des conditions de règlement suivantes :

- 25 % en arrhes à la signature de la convention,
- le solde sur présentation de la facture après le séjour.

La gestion de ces paiements sera prise en charge (adresse d'envoi de la facture) par l'organisme suivant :
CCAS de Givors – Service Senior -
1 place Jean Jaurès 69700 GIVORS

Article 4 – Evaluation

La personne responsable du groupe devra remplir un document d'évaluation et le remettre à la fin de la journée aux animateurs.

Article 5 – Assurance

L'association Les Péniches du Val de Rhône a souscrit auprès de Groupama une assurance couvrant le recours de tiers et de personnes embarquées pour dommages matériels et corporels (Groupama Police N°170-150).

L'utilisateur s'engage à fournir au gestionnaire sa déclaration à l'assurance.

Article 6 – Dégâts matériels

Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ du groupe. **L'utilisateur** remboursera les dégâts éventuels occasionnés par le groupe lors de la journée et constatés par un des responsables de l'équipe gestionnaire.

Article 7 – Annulation

Pour toute annulation de la part de **l'utilisateur**, intervenant après la signature du présent contrat, il sera retenu 10% du prix de la journée pour frais de dossier. Entre 90 et 30 jours, 35% du montant des frais de la journée prévus seront facturés au client. Moins de 30 jours avant la date de départ, 50% des frais de la journée prévus seront facturés.

Pour toute annulation de la journée, de la part du gestionnaire, un courrier sera envoyé en recommandé avec accusé de réception.

Pour toute annulation de la part du **gestionnaire**, nous nous engageons à rembourser la totalité des sommes versées par **l'utilisateur**.

En cas de crue ou tout autre événement indépendant de la volonté du **gestionnaire** empêchant le départ de la péniche à la date convenue, le public sera accueilli et hébergé à bord, le bateau restera à quai, conformément aux règles de sécurité fixées par les services de navigation fluviale. Des activités adaptées seront proposées en remplacement.

En cas d'impossibilité d'hébergement à bord, la journée sera reportée dans la mesure du possible.

Fait à Vaulx en Velin, le 6 mars 2024

- en double exemplaire -

Pour le **gestionnaire**,
la Présidente des Péniches du Val de Rhône,
Denise MENU

Pour **l'utilisateur**,
Président du CCAS
Mohamed BOUDJELLABA

Les Péniches du Val de Rhône
Espace Carco - 20, rue Robert Desnos
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 78 82 07 26
Siret 444 169 999 00026 code APE 9499 Z

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 069-266910058-20240402-CA_DEL240402_17-DE